MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL, SEXUELLE OU AUTRES FORMES

Bureau international du Travail

unicef

UN.GIFT
Global Initiative to Fight Human Trafficking

Guide à l'usage des Facilitateurs

(cd-rom)

MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL, SEXUELLE OU AUTRES FORMES

Guide à l'usage des Facilitateurs

Copyright © Organisation internationale du Travail 2009

Première édition 2009

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants a des fins d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)- Genève: OIT, 2008 - 4 v.

ISBN: 978-92-2-222069-4 (Kit); 978-92-2-122070-1 (CD-Rom);

ISBN: 978-92-2-222071-7 (Livre 1 Print); 978-92-2-222072-3 (Livre 1 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222073-1 (Livre 2 Print); 978-92-2-222074-8 (Livre 2 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222075-5 (Livre 3 Print); 978-92-2-222076-2 (Livre 3 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222077-9 (Livre d'exercices Print); 978-92-2-222078-6 (Livre d'exercices Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222079-3 (Guide du facilitateur Web PDF);

manuel de formation / matériel de formation / traite des enfants / enfants / travail des enfants / exploitation sexuelle - 02.02.1

Egalement disponible en anglais: *Training manual to fight trafficking in children for labour, sexual and other forms of exploitation*, ISBN: 978-92-2-122069-5 (Kit); ISBN: 978-92-2-122079-4 (Guide du facilitateur), Genève, 2009; et en espagnol: *Manual de formación para combatir la trata infantil con fines de explotación laboral, sexual y de otros tipos*, ISBN 978-92-2-322069-3 (Kit); 978-92-2-322079-2 (Guide du facilitateur), Genève, 2009.

Données de catalogage du BIT

NOTE

Cette publication a été élaborée par June Kane, consultante pour l'IPEC, et par Hans van de Glind du Bureau de l'IPEC à Genève.

Cette publication a été financée par UN.GIFT, le Centre international de formation (CIF) de l'OIT, et le ministère du Travail des Etats-Unis *(Department of Labour)* (Projet GLO/05/51/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du ministère du Travail des Etats-Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils soient cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Photos: BIT. Les photographies dans cette publication sont uniquement à but illustratifs. Les enfants dont les identités sont révélées par les photos ne sont pas des victimes de la traite des enfants.

Imprimé en Italie

Photocomposition par Centre international de formation (CIF) de l'OIT, Turin (Italie)

Messages à l'attention des facilitateurs

1. Ce Guide à l'attention des facilitateurs se veut une «fête itinérante». Il ne pourra s'améliorer que s'il est utilisé et que s'il reflète l'expérience vécue par la classe. Dans un souci de perfectionnement du présent outil de travail, l'utilisateur final est invité à faire part de ses suggestions à l'adresse childtrafficking@ilo.org.

2. Une fois que le cours de formation aura commencé, différents instruments pédagogiques de soutien (présentations PowerPoint, différentes méthodologies pour effectuer les exercices, outils vidéo etc.) seront progressivement disponibles. L'ensemble de ce matériel sera mis à votre disposition dans la section relative à la traite des enfants sur le site web de l'OIT www.ilo.org/ipec/areas/Traffickingofchildren et il vous est vivement conseillé de contrôler le matériel déjà disponible avant de vous perdre dans des recherches approfondies.

3. Le présent Guide est précisément ce qu'il prétend être, à savoir un guide. Il ne reprend pas les informations déjà disponibles dans les deux textes principaux qui accompagnent le cours mais s'y réfère plutôt:

   - *"Manuel de Formation sur la lutte contre la Traite des Enfants à des fins d'Exploitation de leur Travail, Sexuelle, ou Autres*, qui se compose de 3 livres et d'un livre d'exercices, et qui constitue le principal outil de travail dont disposeront les participants en classe pour la formation;
   - *Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail: un kit de ressources à l'usage des responsables politiques et des praticiens, OIT-IPEC, Genève 2008, qui constitue le principal texte de référence que les participants devront consulter.*

Vous devriez obtenir ces deux textes et bien vous familiariser avec le contenu.

Ce kit de ressources contient en outre plus de 170 «outils» – reproductions de conventions, notes sur les bonnes pratiques, lignes directrices, publications, et sites Internet etc.– que les facilitateurs devront connaître. Si vous le souhaitez, vous pourrez télécharger et imprimer des extraits de certains de ces textes et les utiliser en classe. Vous devrez donc savoir consulter ce kit et l'exploiter comme s'il s'agissait d'un réservoir d'informations nécessaire à la préparation des sessions des cours.

4. Il est important que vous personnalisiez le cours que vous dispenserez et les éléments spécifiques sur lesquels vous insisterez suivant les besoins des participants au cours. Il se peut que les participants proviennent d'un seul pays, d'une région précise ou d'un éventail de différents pays. Ils pourront être représentatifs d'un «secteur» spécifique (par exemple tous les responsables gouvernementaux et représentants d'organisations de travailleurs et d'employeurs, ou tout le personnel d'ONG/de sociétés civiles/d'agences des Nations Unies NU) ou bien encore la classe pourrait compter des participants de plusieurs de ces différents groupes. Votre première tâche en tant que facilitateur sera d'évaluer les caractéristiques et les besoins des participants et d'utiliser les différents exercices et instruments de soutien pédagogique disponibles dans le manuel de formation, le kit de ressources et les autres outils de soutien, pour organiser un cours qui leur convienne le mieux possible. Si vous deviez produire du matériel complémentaire (exercices, photocopies ou matériel pédagogique vidéo), vous êtes priés de le signaler et de rendre ces derniers consultables pour les futurs participants en les envoyant à childtrafficking@ilo.org.

5. Le cours «de base» sur lequel se fonde le manuel de formation implique un groupe hétérogène de participants, et le «timing» réservé à chaque partie composant chaque session de 90 minutes veut

indiquer l'importance qu'il convient d'accorder à chaque élément du cours. Vous pouvez le modifier, en particulier si les caractéristiques des participants justifient que certains éléments soient davantage développés, ou qu'un exercice soit abrégé ou prolongé. Vous pouvez choisir d'omettre certains exercices ou d'en approfondir d'autres. Vous êtes libre de demander aux élèves de terminer un exercice pour le lendemain. Il est cependant fondamental de se conformer à l'ordre du contenu car le matériel est présenté de sorte de stimuler la compréhension et d'encourager les participants à passer de la théorie à l'application dans leur contexte personnel. Vous trouverez à travers les chapitres – et en particulier dans le livre 2 – des textes et des exercices personnalisés et destinés précisément aux quatre groupes principaux de participants: G, T, E, O (gouvernement, organisations de travailleurs et d'employeurs et les représentants des ONG/société civile/Nations Unies).

6. Le cas échéant, vous pourrez aussi insérer davantage de ressources spécifiques à certains pays ou régions pour compléter celles déjà fournies (contrôler tout d'abord le kit de ressources car il comprend certains exemples régionaux ou de pays). Ceci s'avère particulièrement vrai pour les sections relatives aux cadres d'actions ou cadres juridiques (tels que les mémorandums d'accord régionaux, ou les Plans d'Action Nationaux-PAN).

7. Veuillez noter que le Manuel de Formation vous propose souvent différents exercices parmi lesquels vous pourrez choisir. Cela dépendra du temps à votre disposition, de l'importance que vous souhaiterez accorder à une problématique plutôt qu'à une autre, de la nature de votre groupe de participants, ou de la longueur du cours de formation; vous pouvez utiliser un ou plusieurs de ces exercices pour chaque section donnée.

8. Notez également que de nombreux exercices prévus dans ce cours peuvent être réalisés de différentes manières (travail individuel, à deux, en groupes etc.) et vous pourrez diversifier ces méthodes comme bon vous semblera. Il existe très peu d'instructions spécifiques dans le Manuel de formation pour le travail en groupe ou à deux. Ceci vient du fait que ce Manuel est prévu pour un usage individuel. Le présent Guide fournit des suggestions relatives à la configuration de chaque exercice mais vous trouverez peut être d'autres façons de les mettre en pratique et, encore une fois, il serait utile pour les futurs enseignants du cours que vous apportiez des remarques constructives à cet égard à l'adresse childtrafficking@ilo.org.

Structure du cours:

Le cours est structuré de telle sorte que la compréhension et l'acquisition de la connaissance se traduisent en actions, à travers le stade intermédiaire de la planification, qui est essentiel. Il se divise en trois livres (et un livre d'exercices correspondant):

Le **Livre 1** vise la **compréhension du thème de la traite des enfants**, et a pour objectif de traiter des principaux concepts concernés afin d'instaurer des bases claires et de développer une compréhension commune à tous les participants, et de pouvoir aussi partager et envisager des variantes à ces concepts fondamentaux (des différences, par exemple, dans les définitions juridiques selon les pays). Ce livre contient aussi des faits et des chiffres visant à donner aux étudiants une vue d'ensemble de la situation relative à la traite des enfants à travers le monde, et souligne de quelle manière les statistiques et les données peuvent être recueillies et utilisées afin de rendre cette perspective claire et fonctionnelle. La session finale de ce livre présente les personnes impliquées dans les différentes initiatives de lutte contre la traite. Une fois tous ces éléments abordés, le groupe est prêt à passer à la planification d'actions effectives. Notez qu'il est important de vous assurer qu'il y ait une transition uniforme des participants entre cette section théorique et celle qui suit, orientée vers l'action; le lien se fait à travers les Plans d'Action Nationaux (PAN), qui reprennent toutes les théories/études/cartographies/données et les reformulent dans le cadre d'un plan d'action. Tout au long du cours, il est important de faire constamment référence aux différentes politiques et actions menées dans le cadre des PAN (et des autres contextes équivalents, y compris au niveau local, régional et à d'autres niveaux).

Le **Livre 2** se présente différemment par rapport aux participants du cours mais reste généralement structuré autour d'**actions** susceptibles d'être entreprises par les différents groupes, actions qui se répertorient sous quatre chapitres principaux: la **protection** des enfants au sens large/la mise en place d'un environnement protecteur; la **prévention** contre le crime de la traite; l'**application des lois**; et **l'assistance aux victimes**. Les principaux rôles et responsabilités sectoriels de chaque groupe sont examinés de manière plus approfondie. Il existe pour chaque thème une section générale suivie de «GTEO» – observations individuelles à l'usage des Gouvernements, des Organisations de Travailleurs, des Organisations d'Employeurs et des ONG/Organisations Internationales. Bien qu'il soit utile à tous les participants de s'imaginer dans les différents rôles, vous devrez également – en fonction des participants au cours – vous concentrer sur aspects spécifiques. Par exemple, pour les responsables gouvernementaux, un approfondissement est prévu sur les politiques et les actions relatives aux questions sociales telles que la réduction de la pauvreté, l'instruction, l'emploi des jeunes, ainsi que sur les politiques spécifiques et cruciales de lutte contre la traite comme celles visant la migration, le recrutement et l'emploi. En ce qui concerne les organisations de travailleurs, le livre se focalise évidemment davantage sur les actions à mener sur les lieux de travail, y compris le suivi des travailleurs, le respect de certains standards, les rapports interprofessionnels, la lutte contre la discrimination et la protection des travailleurs migrants. Les employeurs s'intéresseront également à ces trois domaines mais aussi à l'audit social, aux codes de conduite et aux accords sectoriels. Les ONG, les agences internationales et les représentants de la société civile se concentreront sur leur rôle en termes d'influence, d'information des politiciens, et de typologie d'assistance directe à mettre en place.

Le **Livre 3** met plus particulièrement l'accent sur «**les aspects relatifs aux processus**» afin d'insister sur le fait que l'important n'est pas seulement ce que l'on fait mais la manière dont on le fait. Il aborde des domaines tels que la promotion et la mobilisation, la collaboration avec les media, l'établissement de partenariats, la participation des enfants, le suivi et l'évaluation, l'apprentissage et les enseignements à partager.

Tout au long du cursus l'accent est mis sur la traite des enfants en tant que violation des droits de l'enfant et une des pires formes de travail des enfants. Cette analyse trouve son fondement dans l'exploitation du travail et dans les liens entre la migration dangereuse à des fins de travail et la traite. Toutefois l'intérêt supérieur de l'enfant doit être souligné comme étant la référence absolue pour toutes les politiques générales et programmes d'action ainsi que pour les planifications et les analyses. La traite des enfants est également décrite en tant que problème important de droit et d'ordre public et également en tant que menace à la sécurité financière et structurelle nationale et internationale. Ces différentes approches ne sont pas antinomiques, mais au contraire, complémentaires.

Libro 1: Comprendre ce qu'est la traite des enfants

(2 jours – 8 sessions de 90 minutes chacune)

Jour 1 - Session 1

Introduction (30 minutes)

Introduction des participants

Commencez par cette introduction car il est fondamental de comprendre de quelle manière le cours est composé. Demandez au participants de se présenter et d'indiquer: (1) s'ils travaillent au sein de gouvernements, d'ONG, d'agences des Nations Unies, de centres de recherche, d'organisations de travailleurs, d'organisations d'employeurs etc.; (2) si leur travail est principalement centré sur des aspects politiques ou pratiques; (3) s'ils ont travaillé par le passé/travaillent actuellement dans le domaine de la traite des enfants ou dans d'autres secteurs (préciser). Ils devront également donner leur nom (et préciser la manière dont ils préfèrent que l'on s'adresse à eux), leur lieu d'origine, de résidence et/ou le pays où ils travaillent (s'ils sont basés en dehors de leur pays d'origine).

Objectifs du cours

Entre autres, signalez aux participants que le cours vise à aider chacun d'entre eux à trouver sa place parmi les différentes initiatives de lutte contre la traite des enfants; tout au long du cours, il sera important pour les participants de se «replacer» régulièrement dans le contexte discuté et de garder à l'esprit la question «qu'est-ce que cela signifie pour moi?» Si la réponse ne leur apparaît pas clairement, ils devront se sentir suffisamment à l'aise pour tenter d'y répondre en faisant participer tout le groupe de discussion. A la fin du cours, chaque participant devrait non seulement mieux comprendre le problème de la traite et avoir assimilé de nouvelles connaissances et outils, mais aussi être prêt à jouer un rôle concret dans la lutte contre la traite en fonction de ses responsabilités et de son niveau d'influence. La première série d'exercices vise également à «identifier» les participants et à les aider à se «positionner» par rapport au thème de la traite des enfants.

Chapitre 1.1: Définitions

Définitions (30 minutes)

Le premier impératif est de s'assurer que tous les participants comprennent clairement les différents concepts liés à la traite des enfants et que les différences nationales, sectorielles et éventuellement individuelles de perception/compréhension/définition soient clairement énoncées afin de pouvoir être examinées, comprises et acceptées.

Le texte introductif souligne avec insistance le fait que la traite des enfants est avant tout une question de droits de l'homme. Il est cependant également important dès le début d'être conscient que différents acteurs adopteront différentes approches et qu'il pourrait y avoir certains désaccords concernant les définitions, y compris celle de la traite des enfants elle-même. Rappelez toutefois que l'objectif final de tous les acteurs de la lutte contre la traite des enfants est celui de garantir les droits de l'enfant et son intérêt supérieur.

En outre, s'agissant de la section «Traite par opposition à migration et trafic de personnes», (Livre 1, Chapitre 1.1), il est très important que tous les participants comprennent ET CONVIENNENT dès le début que la traite ne correspond pas à la migration (légale ou illégale/régulière ou irrégulière) ni au trafic de personnes. C'est un aspect fondamental sur lequel il faut insister car les enfants (et les adultes) qui ont fait l'objet de traite ont le statut reconnu de «victime de la traite» au regard de la loi et reçoivent à ce titre un traitement approprié dans le cadre des procès en justice et des services de soutien qui leur sont apportés.

Vous pourriez rencontrer une certaine résistance vis à vis de l'utilisation du terme «victime» (de nombreuses personnes préfèrent insister sur le fait que ceux qui ont fait l'expérience de la traite sont des «rescapés» et ne devraient pas être traités avec condescendance sous l'étiquette de «victime»). Ne vous étendez pas sur cet aspect mais expliquez simplement que «victime de la traite» est un statut reconnu par la loi qui devrait être employé dans tous les cas où des personnes objets de traite risqueraient autrement de perdre le bénéfice des services et des mesures de soutien à disposition des victimes de crime.

Mots et concepts clés de cette session:

- La traite des enfants est une violation grossière des droits de l'homme en général et plus particulièrement des droits de l'enfant
- Il existe différentes approches vis-à-vis de la question de la traite des enfants mais toutes sont utiles et complémentaires
- Enfant = toute personne d'âge inférieur à 18 ans
- La traite des enfants consiste dans le recrutement, le transport, le transfert, l'enlèvement ou l'accueil/hébergement d'enfants à des fins d'exploitation
- Les formes d'exploitation comprennent le travail forcé, l'exploitation sexuelle et, s'agissant d'enfants, aussi d'autres formes de travail des enfants selon leur âge (en conformité avec la convention OIT No. 138 (1973)
- La traite ne correspond pas à la migration de personnes ou au trafic de personnes. Elle implique une tierce partie ayant un objectif d'exploitation; sans cela, il s'agirait de migration dans le contexte de travail d'enfants

Approches relatives à la traite des enfants

(15 minutes)

Le principe le plus important à souligner à travers cette présentation de différentes approches pour combattre la traite des enfants est que toutes les approches sont importantes et que, s'il existe une coopération et planification adéquate (idéalement à travers un PAN, dont il sera question ci-après), ces approches peuvent être complémentaires.

Repoussez toute suggestion visant à affirmer qu'une approche est «meilleure pour les enfants» et soulignez le fait que, quelle que soit l'approche adoptée, l'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir. Vous pourrez en fournir des exemples à certaines occasions – par exemple, si l'on adopte une approche juridique et que l'accent est mis à juste titre sur l'identification des trafiquants et leur soumission à la justice, les intérêts des enfants concernés doivent être pris en compte. Leur sûreté ne devra jamais être exposée à d'éventuels risques à travers des actions d'application de la loi (policière), leur statut de victime devra leur être reconnu et attribué, et ils ne devront pas souffrir d'éventuelles décisions relatives à leur statut en tant que témoins potentiels, ou potentiels migrants dépourvus de document et ainsi de suite.

On traitera les approches suivantes de lutte contre la traite des enfants:

La traite en tant que violation des droits de l'enfant

Soulignez l'égalité et l'indivisibilité des droits mentionnés dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU – bien que certains articles spécifiques se réfèrent aux situations particulières des enfants objets de traite, aucun droit n'est plus important qu'un autre, et les enfants devraient jouir de tous les droits qui leur sont garantis.

Encore une fois, la Convention relative aux droits de l'enfant sera traitée plus tard dans cette session mais, suivant la progression de la session, vous pourrez décider d'approfondir davantage l'étude des droits qui apparaissent clairement violés lors de la traite d'enfants.

Il pourrait être utile d'avoir des copies de la Convention à distribuer (vous pouvez télécharger une copie du kit de ressources), au cas où certains participants ne connaissent pas cette dernière.

La traite dans le contexte de la migration des travailleurs et de l'exploitation de leur travail

L'élément clé est ici le «déplacement à des fins d'exploitation» et vous devrez l'expliquer brièvement. Soulignez le fait que le déplacement (mouvement) ne doit pas forcément se faire en traversant une frontière mais peut se réaliser à l'intérieur d'un pays et que ce sont la configuration du déplacement/mouvement (migration) et de l'exploitation (abus de travail) qui inscrivent clairement cette approche dans le mandat de l'OIT.

Soulignez la leçon importante tirée du travail de l'OIT dans le cadre de la migration à des fins de travail et de traite, à savoir que lorsque les voies légales de migration sont closes, difficiles à emprunter ou méconnues de ceux qui veulent migrer pour trouver du travail, il est plus probable que des phénomènes de migration illicite, de trafic des personnes et de traite des êtres humains se produisent.

En outre, s'agissant d'enfants, l'âge est souvent un facteur significatif car la plupart des pays refusent les mineurs immigrants – l'Europe est un bon exemple à citer car les Etats Membres de l'UE ont énormément de problèmes de Mineurs Migrants Non Accompagnés, qui migrent à travers l'UE (seuls ou «aidés») à la recherche d'un emploi ou d'une vie meilleure et qui tombent dans le piège des trafiquants et en deviennent les victimes. Maintenir ouvertes les voies de migration et aider les familles à les utiliser de manière régulière, sûre et facile est une étape importante dans la prévention de la migration illégale, du trafic et de la traite. Insistez ici aussi sur l'importance des genres dans la problématique de la migration: plusieurs pays ont des politiques de migration qui ne permettent pas aux femmes de migrer sans un partenaire masculin (ouvrant ainsi un créneau aux trafiquants d'hommes pour répondre à ce besoin des femmes ou contraignant ces dernières à rechercher des voies de migration illicites) et, inversement, certains pays ont des politiques actives d'encouragement des femmes à immigrer dans des secteurs tels que les services domestiques, ce qui est extrêmement risqué si ces emplois ne sont pas convenablement réglementés et surveillés.

Il est important de souligner que l'«exploitation» est un élément essentiel de la traite des enfants. Tant le déplacement que l'exploitation sont nécessaires pour caractériser la traite. Si seul le déplacement intervient, sans exploitation, il ne s'agira pas de traite (mais de migration, légale ou illégale). Si une exploitation se vérifie sans déplacement, il ne s'agira pas non plus de traite (mais généralement de travail forcé).

La traite comme une des pires forme de travail des enfants

On traitera plus tard dans cette session de la convention No.182 de l'OIT mais, suivant la progression de la session, vous pourrez aborder ici l'article relatif à la définition des pires formes de travail des enfants (PFTE) pour vous assurer que tous les participants comprennent parfaitement quelles sont les différentes catégories de travail des enfants et les facteurs déterminants de l'âge et du risque.

La traite en tant que acte criminel et problème de sécurité nationale

Cette approche est importante à considérer bien qu'elle soit souvent négligée par ceux qui se focalisent sur le bien-être des enfants et/ou leurs droits. Elle est importante entre autres parce que de plus en plus de gouvernements, y compris les gouvernements donateurs, qui mettent à disposition les ressources pour les programmes de lutte contre la traite, sont en train de prendre conscience des défis sérieux relatifs à la sécurité et aux crimes (en particulier ceux transfrontaliers) dans le secteur de la traite d'êtres humains. Il est fondamental que l'éventuelle inscription de cette approche dans l'agenda politique ne se fasse pas au détriment de la protection, du développement social des enfants et des programmes sur les droits des enfants. Il est donc impératif que tous ceux qui travaillent dans la lutte contre la traite soient conscients des questions liés au crime de la traite et des menaces contre la sécurité nationale, et puissent être en mesure de les articuler pour entreprendre des activités de promotion, et pour des débats et des analyses inclusifs.

Exercices en classe

(environ 45 minutes)

Exercice 1	Définitions dans votre pays
Quand	Réalisez cet exercice au terme de la première session, Jour 1
Durée	10 minutes de travail individuel + 20 minutes de présentations de groupe/discussion
Objectifs	■ Inciter les participants à commencer à réfléchir au contexte dans leur propre pays et à commencer ainsi à établir des liens entre le cours et leur propre expérience; ■ Inciter les participants à se concentrer sur les définitions d' «enfant» et de «traite des enfants»; ■ Inciter les participants à commencer à comprendre les points faibles qui peuvent se créer si l'âge de la maturité n'est pas bien défini et si les garçons et les filles sont traités différemment.
Méthodologie	Les étudiants devraient travailler individuellement sur le cas pendant les 10 premières minutes. S'ils ne connaissent pas la réponse, ils peuvent consulter une autre personne provenant de leur pays. Il ne s'agit pas d'un «test», mais d'un moyen d'obtenir des réponses afin de pouvoir en discuter et de formuler des processus de réflexion autour de ces questions. Les 20 minutes restantes devront servir à la lecture à haute voix et à la discussion des réponses.
Réponses	–
Remarques	Attention aux divergences, aux domaines dans lesquels la définition de l'âge pourrait donner lieu à des problèmes liés à la protection. Relevez toutes les discriminations basées sur le genre et discuter de la manière dont elles ont un impact sur la protection. Lorsque vous parlez de traite des enfants, insistez bien sur le fait que ce cours se focalise sur la traite des ENFANTS et rappelez que le Protocole de Palerme tient tout particulièrement compte des droits de l'enfant (toute personne d'âge inférieur à 18 ans) à ne pas enfreindre. Insistez sur le fait que s'agissant d'enfants, le résultat final peut aller au-delà du travail forcé ou de l'exploitation sexuelle, aux termes de la Convention OIT 138. Profitez de cette occasion pour accentuez encore une fois les différences entre la traite des enfants, la migration et le trafic de personnes. La dernière question demande aux participants de réfléchir sur la manière dont les divergences dans les définitions peuvent affecter leur travail en terme de programmes et de politiques. Vous avez ici la première opportunité de relier la théorie exposée dans la session aux résultats pratiques dans le cadre du travail des participants. Il se peut, par exemple, que le travail d'une ONG avec des enfants objets de traite dans le cadre d'exploitation sexuelle commerciale soit entravé, car l'âge de consentement à l'activité sexuelle dans le pays d'immigration est de 16 ans alors qu'un garçon de 17 ans objet de traite à des fins de prostitution devrait être encore considéré comme une victime de la traite à cause de son âge, rendant ainsi difficile l'application de la loi concernée si le pays ne considère pas qu'il y a eu exploitation.

DÉVELOPPEMENT Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice	*Dans cet encadré, vous êtes priés d'insérer les expériences que vous voudrez partager suite à la réalisation de cet exercice en classe (par exemple, la manière dont vous avez regroupé les participants: par couple, en groupes régionaux ou thématiques, individuellement et la longueur de l'exercice, les éventuels «obstacles» ou «surprises» etc.) Vous êtes priés de dater vos commentaires et, si vous le désirez, d'ajouter votre adresse e-mail afin que vos commentaires puissent être suivis d'éventuelles réactions.*
EXEMPLES PRATIQUES Matériels de classe que vous souhaitez utiliser	*Insérez ici tout éventuel matériel que vous aurez développé pour le partager avec d'autres.*

Exercice 2	Termes relatifs à la traite des enfants
Quand	Vous pouvez l'utiliser au début de la formation pour «briser la glace» ou à n'importe quel moment du Jour 1 quand vous sentez que les participants commencent à avoir des difficultés à fixer leur attention.
Durée	5-10 minutes en petits groupes 20-30 minutes en séance plénière
Objectifs	■ Instaurer une sorte de consensus sur le langage qui sera utilisé pendant le cours de formation; ■ Clarifier les termes nécessaires au contenu du cours.
Méthodologie	*Avant la formation:* Préparez une liste des termes relatifs à la traite des enfants, aux droits des enfants etc. (voir la liste ci-dessous) sous forme de glossaire, en utilisant si possible les définitions (juridiques) acceptées au niveau international. Vous pouvez éventuellement l'utiliser comme photocopies à distribuer au terme de la session afin que les étudiants puissent la relire pour le lendemain. Préparez des cartes colorées représentant chaque terme. *En classe:* Organisez les participants par deux. Donnez à chaque couple une carte/un terme. Demander aux couples de discuter du terme (ce qu'il signifie, s'il existe des divergences/contradictions dans son utilisation, pourquoi il devrait être employé plutôt que d'autres termes etc.) et de se préparer à partager leurs opinions en séance plénière.
Réponses	Assurez-vous de laisser parler chaque participant mais, le cas échéant, réorientez la discussion vers son objectif et vers l'utilisation des termes en tant qu'outils nécessaires.
Remarques	*Propositions de termes:* Enfant/enfance; Adolescent/jeune; Adulte/âge adulte; Victime/victimisation; Auteur (d'un crime); Exploiteur; Trafiquant; Traite/traite des enfants; Migration/migrant; Trafic de personnes; Sexe/genre; Famille/famille élargie; Travail des enfants/pires formes de travail des enfants; Esclavage; Travail Décent/emploi; Education/apprentissage; Formation professionnelle/des compétences de vie; Pauvreté; Racisme; Discrimination; Exclusion; Personne déplacée/réfugié; Handicap; Exploitation sexuelle et commerciale des enfants (ESCE)
	Cet exercice devrait vous aider à vous faire une idée du niveau de compréhension des participants vis à vis de la traite et des problématiques en dérivant. Il pourrait vous être utile de découvrir les points faibles du groupe afin d'identifier les participants ou les questions qui requièrent davantage d'attention.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXEMPLES PRATIQUES
Matériels de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 3	Définir la traite
Quand	Au terme de la première session, Jour 1. Ou éventuellement, comme exercice pendant la pause du déjeuner (pour encourager les participants à se réunir avec d'autres qu'ils ne connaîtraient pas encore), ou pour le lendemain.
Durée	15-20 minutes pour travailler sur les réponses 15-20 minutes pour la présentation et discussion en séance plénière
Objectifs	■ Explorer la maîtrise des participants par rapport à la définition de «traite des enfants» et les variables à prendre en considération pour parvenir à la conclusion que les cas formulés constituent ou non des hypothèses de traite d'enfants.
Méthodologie	Les participants devraient travailler en groupe de trois/pas plus de cinq (essayez de maintenir un nombre impair plutôt que pair, afin que les groupes soient moins «belliqueux»). Assigner *deux* des questions à chaque groupe, en utilisant idéalement toutes les questions. Chaque groupe devrait présenter ses réponses et ses raisons en séance plénière. Demandez à ceux qui ne sont pas d'accord avec la présentation d'attendre jusqu'à la fin pour intervenir et de ne pas interrompre. Discutez des réponses et de tout éventuel désaccord en séance plénière. Assurez-vous que les motifs justifiant chaque conclusion soient bien mis en évidence et n'insistez pas trop sur les réponses «erronées».
Réponses	**Enfant A:** 1. Oui, l'enfant A est victime de la traite car il n'a que 14 ans et le travail dans les mines de charbon est considéré comme un travail dangereux, qui n'est pas acceptable. Il s'agit d'exploitation et, associé à un déplacement, les actes examinés constituent un acte de traite. 2. Oui, l'employeur peut être inculpé comme trafiquant. Il fait partie du système de recrutement/exploitation. Il risque toutefois d'être difficile de démontrer la participation de l'employeur comme partie intégrante d'un processus organisé. Même s'il ne peut pas être présenté comme trafiquant, le fait qu'il emploie sous terre un enfant de 14 ans - c.à.d, dans des conditions dangereuses - devrait être puni en soi. 3. La troisième question est délicate. Si l'âge minimum à l'emploi est 14 ans dans le pays où A travaille, et le travail en usine n'est pas dangereux/abusif, alors il sera difficile de démontrer l'existence de la traite, car l'élément d'exploitation n'est plus caractérisé. Si l'âge minimum à l'emploi est 15 ans ou plus, alors l'enfant âgé de 14 ans se trouve manifestement dans une situation de travail d'enfant même si le travail n'est pas dangereux, l'enfant devrait donc être considéré comme ayant fait l'objet de traite. Une autre considération envisageable est celle où le paiement anticipé aux parents restreint la liberté du garçon de quitter son emploi. Dans ce cas, il pourrait alors être considéré comme travailleur en situation de servitude/forcé, sans tenir compte des tâches qu'il entreprend. 4. Si le garçon est sorti de son pays contre la volonté de ses parents, il y a probablement un élément de tromperie ou de force. Si cela peut être démontré, l'enfant a été objet de traite. Les lois relatives à l'enlèvement pourraient également être applicables. 5. Non, cela ne ferait pas de différence si le recruteur avait rémunéré la famille pour décider du travail de A, au lieu de le payer pour son travail. Il arrive que des victimes soient piégées dans un travail forcé à cause d'une dette réelle vis à vis de l'intermédiaire, mais il arrive aussi que celles-ci croient (ou qu'on leur a dit) qu'elles doivent de l'argent pour le voyage ou d'autres «services» même quand cela n'est pas vrai. 6. Non, la situation serait identique si le garçon avait 16 ans, car il continuerait d'avoir moins de 18 ans et donc d'être une victime de la traite s'il finissait dans une situation de travail dangereux dans une mine de charbon. **Enfant B:** 1. Oui, la fille B est une victime de la traite. Elle a été trompée et le cadre du «boulot» qui lui avait été dépeint visait à déguiser la vraie nature du travail. La fille B est considérée comme étant dans une situation d'exploitation sexuelle, une des pires formes de travail des enfants. Cela est vrai même si elle a atteint l'âge minimum à l'emploi. 2. Oui, le recruteur est un trafiquant car il fait partie de la chaîne de personnes ayant conduit la fille dans une situation d'exploitation sexuelle. 3. Non, cela ne ferait aucune différence si B avait été consciente que sa tâche serait pornographique, mais avait tout de même accepté car le travail était bien payé. B est mineure et ne peut au regard de la loi «consentir» à être exploitée.

Exercice 3 — Définir la traite

Réponses

Enfant C:

1. Non, le garçon C n'est pas une victime de la traite. L'enfant ne s'est pas déplacé ni a été déplacé. Ce cas constitue cependant clairement une hypothèse de travail en situation de servitude, qui est l'une des pires formes de travail des enfants.
2. Il existe manifestement des problèmes de protection de l'enfant qui doivent être affrontés: le garçon C devrait être déplacé de son travail en situation de servitude et aidé afin d'être réinséré dans le système éducatif ou avoir accès à des voies alternatives d'apprentissage (par exemple éducation non formelle -ENF). Sa famille a besoin de support pour faire face aux pressions financières causées par la maladie du père et pour éviter de s'endetter encore plus. La famille aura besoin d'aide immédiate pour payer le prêt au propriétaire de la plantation et pour éliminer la menace que cela représente. Expliquez qu'il serait nécessaire de conduire une 'analyse du risque' approfondie concernant les deux garçons et la cellule familiale (cet argument sera traité de la chapitre 1.3) et ensuite de formuler des réponses à partir de cette analyse. Citer en particulier le fait que, même si l'enfant n'a pas été objet de traite, il est en tous cas exposé à ce risque (voir la réponse 3).
3. Si le propriétaire fait travailler le garçon C par une tierce personne, et si cela signifie que l'enfant doit être déplacé, on pourrait en tirer une conclusion différente. Dans ce cas, on pourrait considérer que C a été objet de traite. Prêtez également attention au fait qu'en 'disposant' du garçon comme s'il était de sa propriété, le propriétaire de la plantation le place dans une situation d'esclavage et donc dans une des pires formes de travail des enfants.

Enfant D:

1. Non, la jeune fille D n'est pas une victime de la traite, à condition qu'elle ne soit absolument pas exploitée par sa tante (participer à quelques légères tâches ménagères après l'école ne signifie rien de plus que donner un «coup de main»).
2. Il est important de vérifier que sa tante ne commence pas à exploiter le travail de D (par exemple en lui demandant de réaliser des travaux domestiques comme si elle était une domestique et en ne l'envoyant pas à l'école). Dans ce cas, cela correspondrait à une situation de travail domestique des enfants, mais il resterait difficile de prouver qu'il s'agisse de traite.
3. La tradition ne peut jamais être une excuse pour l'exploitation d'un enfant, que ce soit par le travail domestique ou à travers la traite d'enfants. Il est essentiel de veiller à ce que les anciennes traditions qui étaient autrefois bénéfiques pour l'enfant (par exemple, la mise sous tutelle temporaire chez un membre de la famille lorsque celle-ci est en crise et ne peut donc pas s'occuper de l'enfant), ne se soient pas corrompues au fil du temps et transformées en exploitation et traite.

Enfant E:

1. Non, le jeune enfant E n'est pas une victime de la traite. L'adoption d'un enfant en tant que tel ne s'apparente pas à la traite. Le Protocole facultatif de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants, concernant la vente des enfants, traite les cas d'adoption qui ne respectent pas les lois et les normes applicables; mais cela doit être démontré. Bien sûr, le statut du très jeune enfant et du courtier doit également être examiné pour garantir que toutes les lois ont été respectées.
2. La réponse relative à la richesse de la famille adoptive, ou à son intention de prendre en charge à des fins de mendicité dépend du temps écoulé entre le début de l'adoption et le moment où l'enfant commencerait à travailler, ainsi que des conditions dans lesquelles cela pourrait se produire. Aucun enfant ne devrait travailler et, si cela arrive, on devrait pouvoir démontrer que l'enfant a été exploité; cependant, le déplacement n'est pas nécessairement présent (il n'est pas précisé d'où venait la famille adoptive, elle pourrait être une famille locale) et donc ce n'est pas un cas évident de traite.
3. Si le bébé est exploité immédiatement (par exemple en l'utilisant pour mendier), alors c'est clairement de l'exploitation, mais, là encore, il ne s'agit pas d'un cas de traite si on n'est pas sûr que le bébé soit déplacé par une tierce personne, par exemple dans un autre endroit par rapport à celui d'où la famille provient.

Enfant F:

1. Le travail de l'enfant F se déroule sur de longues heures de travail lourd et ne convient pas aux enfants de moins de 18 ans, même si le salaire est confortable. Par conséquent, si le processus de migration a été organisé à cet effet, il s'agit bien de traite. En revanche, l'encaissement d'argent par l'intermédiaire pour l'entrée illégale de l'enfant dans le pays peut être considéré comme trafic de personnes.
2. Non, cela ne fait aucune différence que F soit émigré illégalement. Puisque F est un mineur, il ne peut pas en droit «consentir» à cet acte illégal.

Exercice 3 — Définir la traite

Réponses

3. Oui, cela serait différent si F était âgé de 18 ans, parce qu'il serait adulte; et pour que cela soit considéré comme de la traite, il devrait y avoir un élément de tromperie, coercition, etc. Toutefois, les actions de l'intermédiaire qui a accepté de l'argent pour l'aider lors de son immigration clandestine, peuvent être considérées, encore une fois, comme trafic de personnes.
4. Oui, l'employeur est un trafiquant, s'il fait partie du système qui a organisé le travail dangereux du mineur.

Enfant G:

1. Non, l'enfant G n'est pas une victime de la traite. C'est l'enfant d'une famille migrante, travaillant en-dessous de l'âge minimum (travail des enfants). La légalité ou non de la famille à vivre dans le pays n'est pas déterminante en ce qui concerne la traite.
2. Non, les parents de l'enfant G ne pourraient pas être accusés de traite, même si les parents peuvent, dans certains cas, être complices de traite; par exemple, s'ils savent que l'enfant sera exploité et qu'il le remette à un intermédiaire.
3. Il y a évidemment des questions qui doivent être examinées, y compris la raison pour laquelle l'enfant G ne fréquente pas l'école, s'il est exploité par une personne qui lui remet les articles qu'il vend et retire l'argent qu'il a gagné (et, par exemple, si cela implique ou non ses parents), pourquoi ses parents semblent avoir besoin de son argent, etc.

Enfant H:

1. Non, H n'est pas une victime de la traite. Elle travaille illégalement dans le pays Z, mais elle n'y a pas été emmenée.
2. Non, le frère de H n'est pas un trafiquant, à moins qu'il fasse partie d'un système d'organisation de déplacement des enfants à des fins d'exploitation dans le pays Z.
3. Non, l'employeur dans le pays Z n'est pas un trafiquant, mais il fait travailler des enfants et, si la loi sanctionne cela dans ce pays, il peut être poursuivi en justice.

Remarques

Quand les participants hésitent sur une réponse, demandez-leur de quelles autres informations ils ont besoin pour parvenir à une réponse définitive.

Si vous avez le temps, vous pourriez revoir à nouveau les exemples et vous concentrer sur les services nécessaires aux enfants victimes de traite. Les participants n'ont pas encore abordé ce sujet en cours et donc ne vous attendez pas à ce qu'ils soient en mesure de donner des réponses détaillées. Donc concentrez-vous sur les principes généraux, par exemple: «il doit être pris en charge par un médecin, car il a travaillé dans des conditions qui sont potentiellement dangereuses pour sa santé».

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Jour 1 - Session 2

Chapitre 1.2: Les instruments internationaux et régionaux

(20 minutes)

Les instruments énumérés dans cette section sont les traités les plus significatifs en matière de traite des enfants. Consultez le kit de ressources pour avoir des renseignements sur les traités ici mentionnés et sur d'autres traités importants concernant le travail.

À propos des instruments régionaux, il se pourrait que certains ne figurent pas dans le manuel de formation (y compris peut-être quelques accords sous-régionaux ou bilatéraux); assurez-vous de demander aux participants s'ils en connaissent d'autres, de manière à ce que tout accord qui leur est familier ne soit pas omis.

En ce qui concerne le droit national, il est important de veiller à ce que tous les participants comprennent l'importance de la législation nationale «en traduisant» les engagements convenus soit à l'échelle internationale soit au niveau régional, de sorte qu'il n'y ait pas d'écart entre la politique internationale et l'action nationale. Cela peut soulever la question de la souveraineté, notamment en ce qui concerne les engagements régionaux, qui souvent ne sont pas contraignants, et vous devriez être prêt à en discuter.

Vous pourriez demander aux participants de donner des exemples de types de lois nationales qui leur sont familières et qui sont utilisées dans les cas de traite. Si vous avez le temps, vous pouvez discuter les avantages de l'utilisation d'une série de lois existantes par opposition à une seule loi anti-traite.

Mots et concepts clés de cette session:

- La traite des enfants est une violation des droits de l'enfant
- Le déplacement de l'environnent familial augmente la vulnérabilité d'un enfant et fait de la traite des enfants un crime particulièrement méprisable
- Lorsque des voies de migration légale sont closes ou non accessibles, le trafic et la traite d'êtres humains sont plus susceptibles de se produire
- L'exploitation et le déplacement sont les principaux éléments de la traite des enfants
- La traite des enfants est une des pires formes de travail des enfants
- La traite des enfants est un acte criminel et un problème de sécurité nationale
- Les accords internationaux et régionaux concernant la traite des enfants représentent un accord entre les pays pour lutter contre la traite des enfants

Exercices en classe

(20 minutes)

Exercice 4	Les lois relatives aux enfants dans votre pays
Quand	À la fin du chapitre sur les instruments ou le lendemain, comme exercice «externe».
Durée	20 minutes, ou le lendemain (sans limite de temps)
Objectifs	■ Inviter les participants à réfléchir sur la législation en vigueur dans leur propre pays; ■ Inviter les participants à examiner plus en détail les trois instruments utilisés dans l'exercice.
Méthodologie	*Avant le cours:* Imprimez les copies des trois traités pour les participants (ils sont disponibles dans le kit de ressources). *En cours:* Si cet exercice est utilisé pendant le cours, déterminez dans un premier temps s'il y a des participants du même pays. S'il y en a deux ou trois pour chaque pays, faites-les travailler ensemble et demandez leur d'examiner les trois outils. Si les participants proviennent tous du même pays, divisez-les alors en trois groupes et demandez à chacun d'examiner l'un des outils mentionnés. Les participants devront discuter des questions et noter l'essentiel. Si vous avez assez de temps, une personne de chaque groupe peut présenter ceci à la classe. *Exercice pour le lendemain:* Demandez aux participants de travailler individuellement ou avec un partenaire et de choisir seulement un outil à analyser. Ils doivent écrire leur réponse. Si vous avez le temps, vous pouvez en discuter en classe au début de la session suivante. Sinon, vous pouvez l'assigner en tant qu'exercice écrit que vous analyserez et commenterez par la suite.
Réponses	–
Remarques	Utilisez la troisième partie de l'exercice, sur les mécanismes de référence nationaux/coordination, pour introduire l'étude de cet important élément d'action efficace.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 5	Mettre en application les instruments internationaux
Quand	À la fin du chapitre 1.2.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Inviter les participants à examiner plus en détail certaines parties des instruments internationaux concernés et d'y réfléchir en profondeur. Il est très fréquent pour les personnes de connaître et citer les conventions sans jamais vraiment avoir conscience de ce qu'elles signifient dans la pratique et quelle est leur valeur comme outil pratique:
Méthodologie	*Avant le cours:* Si vous conduisez cet exercice, vous devez vous assurer d'avoir imprimé une copie des instruments internationaux pour les participants. *En cours:* C'est mieux de conduire cet exercice par petits groupes de personnes du même pays, car il exige un débat.
Réponses	**Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants No. 182 (1999), Art.7(2):** Les réponses ici devraient porter sur les liens entre l'éducation et le travail des enfants (forme d'exploitation qui devient traite si l'enfant est déplacé par l'intermédiaire d'une tierce personne qui a l'intention de l'exploiter). Envoyer et maintenir les enfants à l'école est évidemment l'un des éléments les plus importants de protection contre la traite ; équiper l'enfant de compétences lui permettant d'accroitre son employabilité au cours des années; offrir à l'enfant des leçons positives et des informations concernant le risque, etc. ***Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant (1989), Art. 34:*** Les réponses devraient porter sur le fait que les enfants qui sont victimes d'abus ou d'exploitation sexuels sont exposés à un risque accru d'être déplacés par leurs exploiteurs (ou de quitter la maison d'eux mêmes à cause d'abus sexuels par quelqu'un qu'ils connaissent, et donc de se trouver exposés de façon accrue au risque d'être victimes de la traite). L'implication de la question des genres quant à l'abus sexuel ou l'exploitation doit être mentionnée. Bien que les garçons puissent devenir des victimes d'abus ou d'exploitation sexuels, ce sont beaucoup plus les filles qui sont exploitées ou qui rentrent dans la prostitution en tant que victimes de trafic. Le fait qu'on utilise souvent la drogue pour obliger les enfants à se prostituer est un autre facteur également important, et les liens entre la drogue, l'exploitation et la criminalité représentent un sujet intéressant de discussion. ***Protocole de Palerme (Article 5):*** Le principal objectif des réponses devrait porter ici sur la nécessité d'une législation anti-traite et sur le fait que les lois et les approches nationales devraient inclure les intermédiaires en tant que trafiquants (facteur important de dissuasion). Les «complices» pourraient inclure, par exemple, les faussaires, les transporteurs, les employeurs peu scrupuleux utilisant la traite des enfants, etc. ***Convention de l'OIT sur l'âge minimum No. 138 (1973), Art. 3:*** *L'expression clé ici est «les circonstances dans lesquelles il s'exerce», parce que les enfants victimes de traite sont souvent séparés de leurs structures de soutien, intimidés pour les obliger à se soumettre, souvent maltraités, mal nourris, dépendants, etc., essentiellement dans des conditions de «presque» esclavage.*
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 6	Protéger les droits de l'enfant
Quand	À la fin du chapitre 1.2.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Insister sur les droits de l'enfant et les considérer en fonction de leur application pratique; ■ Déplacer l'attention de l'acte de la traite aux enfants victimes de traite.
Méthodologie	*Avant le cours:* Préparez des cartes avec les droits de la personne cités dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, et l'article concerné: Non-discrimination (Article 2) Les meilleurs intérêts de l'enfant (Article 3) Droit à la vie (Article 6) Droit à un nom (Article 7) Droit à une nationalité (Article 7) Droit de connaître et d'être pris en charge par les parents (Article 7) Droit à l'identité (Article 8) Droit à la non-séparation et au contact (Article 9) Droit de quitter un pays et de rentrer dans leur propre pays (Article 10) Droit de ne pas être transféré illicitement à l'étranger (Article 11) Droit de s'exprimer et d'être écouté (Article 12) Droit à la liberté d'expression - de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations (Article 13) Droit à la liberté de penser (Article 14) Droit à la liberté de manifester ses croyances religieuses (Article 14) Droit à la liberté d'association et de réunion pacifique (Article 15) Droit à la vie privée (Article 16) Droit d'accès aux informations (Article 17) Protection contre la violence, les blessures ou l'abus, la négligence, la maltraitance, l'exploitation, y compris la violence sexuelle (Article 19) Droit à des soins alternatifs (Article 20) Droit à la protection pendant l'adoption (Article 21) Droits relatifs au statut de réfugié (Article 22) Droit aux soins spéciaux pour les enfants ayant un handicap (Article 23) Droit à la santé (Article 24) Droit d'examen pour institutionnaliser l'enfant (Article 25) Droit à la sécurité sociale (Article 26) Droit à un niveau de vie adéquat (Article 27) Droit à l'éducation (Articles 28 et 29) Droits des minorités (Article 30) Droit au repos et aux loisirs, au jeu et à la récréation (Article 31) Droit de protection contre l'exploitation économique (Article 32) Droit de protection contre les drogues illicites (Article 33) Droit de protection contre les abus sexuels et l'exploitation (Article 34) Droit de protection contre l'enlèvement, la vente ou la traite (Article 35) Droit de la protection contre d'autres formes d'exploitation (Article 36)

Exercise 6	Protéger les droits de l'enfant
Méthodologie	Droit de protection contre la torture, les traitements et les punitions cruelles, inhumaines ou dégradantes (Article 37) Droit de ne pas être privé de liberté (Article 37) Droits dans les situations de conflit armé (Article 38) Droit à la réintégration physique, psychologique et sociale de l'enfant victime (Article 39) Droit à un traitement approprié selon la loi (Article 40) *En cours:* Distribuez les cartes au hasard aux participants. Pendant ce temps, assurez-vous de répéter le principe fondamental de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant qui stipule que les droits de l'enfant sont indivisibles: tous les enfants ont des droits et ces droits doivent êtres considérés de manière globale. Demandez à un participant de lire le premier cas (enfant C) et ensuite demandez qui possède la carte ayant le «droit» qui est violé. Si la personne qui détient cette carte ne répond pas, demandez à la classe de dire à haute voix quel est le «droit» qu'ils pensent être violés. Reconnaissez le droit et expliquez, ou demandez à un participant de dire pourquoi ce droit à été violé. Répétez pour toutes les études de cas. *Option:* Si vous avez le temps, choisissez dans la liste des cartes les «droits» qui n'ont pas été utilisés comme réponses et demandez aux participants de fournir des exemples de violation de ces droits particuliers qui pourraient surgir lors de la traite des enfants.
Réponses	Enfant C – a été privé de son droit à l'éducation (Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant Art. 28); peut-être au repos et aux loisirs (Art. 31); à la protection contre l'exploitation économique (Art. 32); à la protection contre l'exploitation nuisible à son bien-être (Art. 36). Bien sûr, l'enfant se trouve aussi dans une situation de servitude pour dettes, qui est une des pires formes de travail des enfants (PFTE). **Enfant D** – ce n'est pas un cas évident, car beaucoup dépend du traitement de la tante envers cette fille, de l'importance et de la nature de ces «tâches ménagères» et si la promesse de l'envoyer à l'école est tenue. Cependant, la fille est certainement exposée au risque d'être privée de l'éducation (Art. 28), peut-être du repos et des loisirs (Art. 31) et du droit d'être protégée contre l'exploitation nuisible à son bien-être (Art. 36). Dans ce cas, il est important de se rappeler que l'Article 20 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant donne aux États la responsabilité de garantir des soins adéquats aux enfants séparés de leur famille, et que cette séparation est en elle-même un sujet de préoccupation (Art. 9). **Enfant G** – il ne dispose pas de son droit à l'éducation (Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant Art. 28), mais la cause n'est pas claire, peut-être est-il tout juste en train de sécher l'école au lieu d'être forcé à travailler. De même, il n'est pas clair si son droit à la liberté contre l'exploitation économique (Art. 32) a été violé intentionnellement. **Enfant H –** elle a été privée de son droit à l'éducation (Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant Art. 28), peut-être au repos et aux loisirs (Art. 31) et du droit d'être protégé contre l'exploitation économique (Art. 32). N'oubliez pas que son âge implique qu'elle ne puisse pas «consentir» d'être privée de ces droits.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Jour 1 - Session 3

Chapitre 1.3: Les concepts fondamentaux

Répartition géographique, l'offre et la demande de la traite des enfants

(10 minutes)

Cette session est assez évidente, mais vous devriez être prêt à gérer les désaccords qui peuvent survenir à cause des différents emplois de certains termes.

En particulier, il y a généralement beaucoup de confusion sur les concepts d' «offre et demande», et vous pourriez avoir besoin de plus de temps pour faire en sorte que tout le monde comprenne bien l'approche utilisée. Cela est particulièrement important dans le contexte de la migration/exploitation de main-d'œuvre, puisque «la demande» se produit non seulement au niveau de l'agent recruteur/trafiquant, mais aussi au niveau de l'employeur sans scrupules. Beaucoup de personnes pensent que 'la demande' se trouve uniquement au niveau du consommateur, mais cela doit se distinguer de la «demande dérivée».

Exercices en classe

(10 minutes)

Exercice 7	Saisir les concepts clés	
Quand	Il est utile de faire cet exercice d'emblée pour consolider la compréhension des concepts avant de continuer.	
Durée	10 minutes	
Objectifs	■ Pour une «mise au point» dynamique des parties descriptives de la formation, mais également pour s'assurer que les concepts clés soient bien compris.	
Méthodologie	Effectuez cet exercice comme un exercice 'rapide', en sorte que les concepts soient répétés et que vous puissiez passer rapidement de la description à l'application. Vous pouvez choisir d'effectuer cet exercice comme une «compétition», avec deux équipes s'affrontant l'une contre l'autre et jouer à qui répondra en premier à chaque définition /concept. Sinon, travaillez en séance plénière et dites aux étudiants de faire un «bip» quand ils connaissent la réponse. Si la composition du groupe l'exige, les étudiants pourraient travailler individuellement ou par deux (modalité moins «vivante»).	
Réponses	Personnes dont l'exploitation du travail devient un facteur de production qui permet aux trafiquants de faire des profits.	Offre (anticiper d'autres réponses, par exemple, «travailleurs»)
	Un itinéraire ou un point sur cet itinéraire qui est entre le lieu d'origine et le lieu de destination.	Lieu de transit
	Le lieu où l'enfant se retrouve exploité: un autre mot pour le pays (lieu) de «destination».	Récepteur (anticiper, par exemple, «lieu de travail»)
	La traite ayant lieu d'un pays à l'autre.	Transfrontalière/à l'extérieure (dans certaines régions, aussi appelée «transnationale»)
	Travail qui n'est pas dangereux, mais qui est entrepris par un enfant qui n'a pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi.	Travail des enfants
	Le pays, la ville ou le village de l'enfant victime de la traite: un autre mot pour lieu «d'origine».	Source (anticiper lieu d'«origine»)
	Traite confinée à l'intérieur des frontières d'une nation.	Nationale/interne
	Travail qui est dangereux, mettant la sécurité/la moralité de l'enfant en danger, ou impliquant de l'esclavage ou des pratiques analogues à l'esclavage, l'exploitation sexuelle, les substances illicites, la traite ou le recrutement dans les conflits armés.	Pire formes de travail des enfants (PFTE)
	Le principe actif 'd'attraction' des employeurs exploiteurs ou d'autres exploiteurs du travail des victimes de la traite.	Demande
Remarques	Si les participants proposent des réponses différentes ne faisant pas partie des concepts clés, mais qui, en fait, sont pertinentes, considérez-les comme une opportunité pour une brève discussion et pour renforcer à nouveau les concepts clés.	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 8	Illustrer la traite dans votre pays
Quand	Après la session sur les concepts clés, ou à tout moment approprié en début d'après-midi. Vous pourriez également en faire un exercice à préparer pour le lendemain.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Mettre l'accent sur les concepts, tels que source, transit, destination, interne/transnational, et les appliquer en fonction de l'expérience personnelle des participants.
Méthodologie	*Avant la session:* Préparez de grandes feuilles de papier à dessin ou un bloc de conférence de façon à ce que les participants puissent dessiner de grandes cartes. *En classe:* Les participants devraient travailler en groupes, s'il y a plusieurs participants du même pays, invitez-les à discuter entre eux de leur situation. Autrement, les étudiants peuvent travailler individuellement à cet exercice.
Réponses	–
Remarques	Au cas où les participants sont inquiets au sujet du dessin, gardez un atlas à portée de main afin qu'ils puissent copier les contours de leur pays, ou de copiez les cartes à l'avance.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Risque et vulnérabilité

(15 minutes)

Le texte est explicite. L'exercice de cette section est essentiel pour donner aux participants la chance de réfléchir sur les différents facteurs de risque, donc assurez-vous qu'il reste du temps à consacrer à l'exercice et à l'analyse des réponses. La compréhension du risque et de la vulnérabilité est tellement importante que la session suivante la reprend dans un autre exercice. C'est aussi un moment approprié pour rappeler aux participants qu'ils trouveront de plus amples détails sur toutes les questions dans le kit de ressources.

Mots et concepts clés de cette session:

- Les événements liés à la traite des enfants ont un début, un milieu et une fin, comme une ligne droite
- Puisque certains enfants sont plusieurs fois victimes de la traite, la traite des enfants peut être également considérée comme une boucle, un événement de traite qui se termine seulement pour qu'un autre soit recommencé
- Source/envoi
- Transit
- Lieu de destination/recevoir
- National/interne par opposition à transfrontalier/international
- L'offre et la demande
- La demande n'est pas un phénomène isolé; il existe différents types de demande, générés à différents points. Il s'agit notamment de la demande des consommateurs et de la demande dérivée
- Il est important de tracer et comprendre les niveaux de risque auxquels les enfants sont confrontés en matière de traite. Ceci reflète leur niveau de vulnérabilité à la traite
- La pauvreté plus
- Les facteurs de déclenchement
- Facteurs de risque au niveau de l'enfant, de la famille, de la communauté, des institutions et du lieu de travail

Exercices en classe

(30 minutes)

Exercice 9	Les facteurs de risque et de vulnérabilité
Quand	À la fin du chapitre sur le risque et la vulnérabilité. Vous pourriez également en faire un exercice à préparer pour le lendemain.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Favoriser l'analyse des facteurs de risque et de la vulnérabilité dans le contexte des études de cas.
Méthodologie	Les participants peuvent faire l'exercice individuellement, en couples ou en petits groupes. Selon le temps disponible, il est peut-être préférable d'attribuer seulement une des études de cas à chaque groupe, afin de laisser suffisamment de temps pour la discussion qui suivra. Donnez aux participants 15 minutes pour lire leur étude de cas et choisir les réponses. Ensuite, prenez quelques minutes pour lire chaque étude de cas à l'ensemble du groupe avant de demander aux participants de donner leurs réponses.
Réponses	*Les facteurs de risque au niveau de l'individu, de la famille et de la communauté sont (Q1):* ■ Appartenance à un groupe ethnique marginalisé; ■ Faible revenu du travail (commerce ambulant et agriculture, mais non propriétaires terriens); ■ Absence d'enregistrement de naissance; ■ Absence de statut officiel; ■ Historique de migration illégale; ■ Historique de déplacement pour travailler dans le secteur du divertissement; ■ Recrutement par les filles plus âgées qui appartiennent au village et auxquelles on peut donc faire confiance; ■ Présence d'agences de recrutement non enregistrées; ■ Abus de drogues et d'alcool; ■ Violence domestique; ■ Inaccessibilité des services de base; ■ Famille nombreuse; ■ Structures familiales patriarcales; ■ Abandon du cursus scolaire prématuré (filles); ■ Abus du système de la famille élargie. *Les facteurs de risque au niveau de l'individu, de la famille et de la communauté (Q2):* Ce n'est pas tout à fait clair si les enfants de BeloBelo sont exposés au risque de traite ou non, car nous ne disposons pas d'informations suffisantes à leur sujet. Toutefois, le fait que Soso soit un pays voisin plus riche montre incontestablement la possibilité de mouvements en vue de travail/migration qui, si dangereux et illégaux, pourraient mettre particulièrement en danger les adolescents. *Les facteurs de risque au niveau institutionnel sont (Q1):* ■ Densité de la population; ■ Démographie des jeunes - qui est aussi un indicateur de chômage élevé chez les jeunes (un autre facteur de risque); ■ Implication de la question des genres par rapport au chômage des jeunes générant un risque particulièrement élevé pour les filles; ■ Dépendance de l'agriculture associée à la destruction régulière des cultures; ■ Déséquilibre du taux de natalité; ■ Implication de la question des genres dans les chiffres d'abandon du cursus scolaire; ■ Implication de la question des genres dans les taux de dépression/suicide dans les zones rurales; ■ Proximité de la province de Booming en pleine expansion associée au transfert d'informations sur leur meilleur niveau de vie par la télévision; ■ Attraction des villes portuaires (destination à haut risque en raison de la nature de leur commerce); ■ Inaccessibilité de la seule agence de recrutement enregistrée et limites d'offres des services; ■ Disponibilité d'agences non enregistrées.

Exercice 9 — Les facteurs de risque et de vulnérabilité

Réponses

Les facteurs de risque au niveau institutionnel (Q2):

Il est clair que la situation est différente pour les garçons et les filles, bien que certains facteurs de risque s'appliquent aux deux.

- Les filles sont plus susceptibles d'être au chômage;
- Les filles abandonnent l'école plus tôt;
- Les filles dans les zones rurales ont clairement des problèmes de dépression ou d'incapacité à faire face à leur situation;
- Les garçons sont désavantagés par le déséquilibre du taux de natalité, ce qui limite leurs perspectives de mariage et de rester dans la province de BeloBelo;
- Étant donné que pour cette raison les garçons sont plus susceptibles de chercher à se déplacer, ils pourraient être influencés de manière disproportionnée par les émissions télévisées parlant des perspectives présentes ailleurs.

Les facteurs à risque sur le lieu du travail sont (Q1):

- Travail des enfants est commun dans les salons de coiffure - implication de la question des genres;
- Les filles arrivent toutes seules sur le lieu du travail, facteur de risque important;
- S'attendre que les filles effectuent des prestations sexuelles, encore une fois - implication de la question des genres;
- Conditions de travail/de vie;
- Attraction de la promesse de meilleurs salaires;
- Drogues et alcool libres conduisant à une dépendance ayant également des répercussions financières;
- Relation de dépendance avec l'employeur, qui va au-delà du travail et implique le statut de migrant;
- Absence de services de santé et de services sociaux;
- Éventuelle collaboration de la police et des employeurs;
- Non-paiement des salaires avant le congé au pays.

Les facteurs à risque sur le lieu du travail (Q2):

Aucune différence si les filles sont plus âgées, tant qu'elles n'ont pas atteint l'âge de 18 ans, elles sont encore des enfants pour le droit international concernant la traite.

Si elles ont plus de 18 ans et sont arrivées seules et non accompagnées, elles sont des travailleuses migrantes (légales ou illégales, ce n'est pas clair), mais elles se trouvent dans une situation de travail forcé.

Remarques

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Jour 1 - Session 4

Chapitre 1.4: Comment s'organise la traite des enfants

(20 minutes)

Aucun problème particulier à anticiper ici, même si les participants souhaiteraient donner des exemples supplémentaires en fonction de leurs propres expériences. Laissez-leur la parole en ne dépassant pas le temps alloué pour cette partie du chapitre, puisque l'exercice suivant permettra de traiter ces expériences personnelles.

Il est essentiel de souligner que la traite comporte à la fois le déplacement et l'exploitation. S'il y a exploitation, mais aucun déplacement (mouvement), il s'agit très probablement de travail des enfants, de pires formes de travail des enfants (PFTE) ou de travail forcé, selon les circonstances et l'âge de l'enfant. S'il n'y a pas de clarté sur cette question, vous devriez peut-être préparer un résumé avec les définitions de travail léger, travail des enfants, main-d'œuvre des enfants et PFTE et en discuter avec quelques exemples.

Ce chapitre est particulièrement propice à la discussion en classe: l'exercice 11 peut être utilisé à ce propos, ou si vous voulez, vous pouvez promouvoir une discussion au cours de la leçon. Concentrez-vous sur les différents types de recrutement avec lesquels les participants ont été en contact dans leur pays, la nature du déplacement des enfants dans, à travers, hors de leur pays ainsi que les secteurs dans lesquels les enfants sont victimes de la traite. La traite de très jeunes enfants a été inclue dans le texte à compléter, mais évidemment elle diffère des autres formes de traite des enfants, car, en général, l'intention et le résultat final sont différents. Assurez-vous que les participants comprennent que l'adoption transfrontalière n'a rien à voir avec la traite de très jeunes enfants.

Mots et concepts clés de cette session:

- La traite des enfants commence par le recrutement, et cela peut prendre différentes formes
- Le déplacement est un élément essentiel de la traite des enfants
- Le but de la traite des enfants est de profiter de l'exploitation des enfants
- La traite n'a pas seulement comme finalité la prostitution, mais est présente dans une gamme de travaux d'exploitation, généralement des travaux exigeants, dangereux pour un salaire très bas ou inexistant et dans des conditions atroces
- La prostitution de personnes de moins de 18 ans est connue sous le nom d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, ESCE, et c'est l'une des pires formes de travail des enfants
- Les enfants qui pourraient commettre des infractions criminelles alors qu'ils sont victimes de la traite ne devraient pas être considérés comme des criminels mais comme des victimes, et ne devraient pas être à nouveau victimes, cette fois du système judiciaire

Exercices en classe

(70 minutes)

Exercice 10	Présentez votre expérience
Quand	Dans la session finale du premier jour.
Durée	15 minutes pour élaborer le plan + 20 minutes de discussion
Objectifs	■ Les exercices 10 et 11 sont conçus pour se compléter mutuellement et pour fournir une occasion de renforcer la plus grande partie des enseignements de la première journée.
Méthodologie	Les participants peuvent faire l'exercice individuellement, en couple ou en petits groupes du même pays. La préparation du plan devrait prendre environ 15 minutes. Suivez et renforcez les concepts par une discussion en classe sur les réponses des participants (20 minutes).
Réponses	–
Remarques	Si les participants n'ont aucune expérience au sujet de la traite et donc ne peuvent pas fournir de plan, ils pourraient reconstruire des «enfants hypothétiques» à partir des études de cas de BeloBelo figurant dans l'exercice 9, et ensuite leur donner un profil et suggérer un scénario potentiel de traite.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 11	Examinez les facteurs de risque en fonction de votre expérience
Quand	À la fin de la première journée.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Les exercices 10 et 11 sont conçus pour se compléter mutuellement et donnent l'occasion de renforcer la plus grande partie des enseignements de la première journée.
Méthodologie	Les participants peuvent faire cet exercice individuellement, en couple ou en petits groupes du même pays.
Réponses	–
Remarques	Passez le reste du temps supplémentaire, s'il y en a, à discuter à nouveau des divers facteurs de risque, afin de vous assurez qu'ils ont tous été bien compris.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 12 — Les cas d'enfants victimes de la traite qui commettent une infraction pénale

Quand

À la fin de la première journée.

Durée

20 minutes

Objectifs

- Cet exercice permet non seulement d'introduire l'importance de l'égalité des droits pour tous les enfants mais aussi de faire examiner à la classe la situation des enfants qui commettent une infraction pénale dans le cadre de la traite.

Méthodologie

Cet exercice peut être fait individuellement, en petits groupes ou en séance plénière. Éviter de faire faire l'exercice en couple, car si les personnes ne se connaissent pas, elles pourraient être gênées par un sujet aussi délicat.

Réponses

1. Oui. Bien que les deux garçons se soient déplacés de leur propre initiative, ils sont clairement dans une situation d'exploitation et le propriétaire du bar les menace pour les garder et les exploiter. Leur exploitation en tant que vendeurs de drogue représente l'une des pires formes de travail des enfants.
2. L'intermédiaire et le propriétaire du club. Le propriétaire du club exploite les garçons pour du travail forcé (utilisant des menaces pour les maintenir au travail). Il les a également entraînés à vendre de la drogue; on peut donc le qualifier de proxénète, car il prend la moitié de l'argent que les enfants gagnent de la prostitution.
3. Les garçons M et Q ont probablement commis des infractions pénales (en fonction des législations nationales) liées à leur implication dans la drogue et la prostitution, mais cela s'est produit dans une situation de travail forcé.
4. (i) Les autorités judiciaires devraient poursuivre le propriétaire du bar et reconnaître les enfants comme victimes de l'exploitation. On devrait consulter les services sociaux pour déterminer ce que les garçons deviendront car en rentrant chez eux ils seraient très probablement exposés à la violence de leurs pères.

   (ii) Les services sociaux doivent évaluer les besoins des garçons, dans l'immédiat, à court et à long terme, et s'activer pour fournir ou rendre disponibles les différents services nécessaires aux garçons. Puisqu'ils ont commis des infractions pénales dans le cadre de la traite, ils auront certainement besoin de conseils et d'accompagnement juridiques. Ils auront également besoin de soins médicaux à cause de la drogue/prostitution les concernant. Les services sociaux doivent prendre des mesures pour veiller à ce que les garçons ne soient pas victimes de violence par les membres de la famille, et qu'ils aient un refuge/logement si le retour à domicile est trop risqué.

   (iii) D'autres organismes devraient, en fonction de leurs portefeuilles, gérer les principaux enjeux évidents ici: la violence au foyer, la situation des deux garçons qui découvrent leur sexualité et l'éventuelle souffrance qui en résulte par le rejet d'autrui. Il faudrait évaluer les besoins de scolarité/d'éducation non formelle/de formation professionnelle et établir un plan à moyen terme pour les deux garçons afin qu'ils puissent continuer leurs études/formation et trouver ensuite un travail qui leur permette de subvenir à leurs besoins de façon autonome (si la vie dans leur famille est dangereuse pour eux).

   Les organismes pourraient également vérifier la situation familiale de la mère et des sœurs du garçon M, car elles semblent aussi avoir été exposées au comportement violent du père.

Remarques

Vous devrez examiner la composition du groupe de participants avant de commencer cet exercice, étant donné que certains individus ou groupes pourraient réagir négativement au fait que les études de cas concernent des enfants qui sont homosexuels/transsexuels.

Si possible, essayez en tous cas de terminer l'exercice. Si nécessaire, discutez à l'avance de l'importance de considérer tous les enfants, indépendamment de leur orientation sexuelle, et soulignez que les garçons dans l'étude de cas ont les mêmes droits que tous les autres enfants, et que leur orientation sexuelle peut les entraîner à quitter la maison plus tôt et donc de les exposer au risque de la traite.

Vous pourrez discuter d'autres infractions pénales commises par des enfants victimes de la traite (petite délinquance, trafic de drogue, etc., mais également violation des lois sur l'immigration et d'autres lois) et de l'importance du statut de «victime» dans l'atténuation de ces crimes.

Exercice 12 — Les cas d'enfants victimes de la traite qui commettent une infraction pénale

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Jour 2 - Session 1

Chapitre 1.5: Les personnes impliquées

Les trafiquants et les intermédiaires

(20 minutes)

Probablement, la plupart des participants n'auront pas de familiarité avec les modèles de traite expliqués, et pourraient suggérer que la traite «ne fonctionne pas comme ça» selon leur expérience. Permettez leur de s'exprimer sur les alternatives et expliquez que les modèles présentés sont très généraux (vous trouverez sans doute que les variantes présentées par les participants ne sont que ça: des variantes qui peuvent en effet être intégrées dans les modèles donnés).

Confisquer les biens (supprimer les bénéfices) est un outil efficace de dissuasion contre la traite. Une approche fondée sur les droits peut souligner, bien entendu, l'importance de l'utilisation des biens et des gains confisqués pour indemniser les victimes.

On pourrait vous demander que faire si on «rencontre» ou si on pense rencontrer des trafiquants, mais qu'on en n'est pas sûr. En premier, vous pourriez peut-être souligner que les trafiquants sont des criminels, que la police devrait être impliquée et que, surtout, les personnes ne devraient pas tenter de lutter contre les trafiquants eux-mêmes, mais qu'ils devraient faire attention à leur sécurité et à la sécurité des enfants concernés (les criminels désespérés pourraient bien choisir de se débarrasser des enfants, les abandonner ou pire, s'ils pensent avoir été «repérés»). Expliquez qu'ils trouveront plus de détails sur l'interruption de la traite dans la partie du cours qui porte sur l'application de la loi (chapitres 2.5 et 2.6).

Mots et concepts clés de cette session:

- Les trafiquants sont des personnes qui participent à la traite des enfants dans le but de les exploiter: ce sont les recruteurs, les intermédiaires et autres, quelque soit l'importance de leur contribution
- Les gouvernements ont le devoir de diligence de garantir que leurs employés ne sont impliqués dans la traite des enfants à aucun niveau et d'aucune manière
- Il existe plusieurs modèles de traite impliquant des groupes criminels organisés, des fournisseurs de services, des amateurs, etc. Il est important de comprendre comment ils fonctionnent afin de démanteler leurs opérations de traite
- La traite des enfants est une activité lucrative. Une approche pour interrompre ou réprimer celle-ci c'est de viser les profits réalisés, en les confisquant, en les bloquant, en démantelant les opérations de la traite, afin qu'elle devienne une option non rentable à cause des obstacles érigés

Exercices en classe

(70 minutes)

Exercice 13	Préparer une image instantanée de la traite dans votre pays
Quand	À la fin du chapitre 1.5.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Vérifier que les participants ont compris les différents types de facteurs de risque en jeu dans leur propre pays; ■ Appliquer quelques concepts appris à ce jour en s'appuyant spécifiquement sur des exemples de traite des enfants dans les pays des participants.
Méthodologie	Les participants travaillent individuellement et continuent à rédiger des notes sur la traite des enfants dans leur pays. S'il y a plusieurs participants d'un même pays ou de la même région, ils pourraient alors comparer leurs notes avant la discussion en classe. La discussion en classe devrait présenter les réponses et les concepts impliqués. S'il y a plusieurs responsables de gouvernements, d'organisations de travailleurs, d'employeurs et d'ONG d'un pays, vous pourriez effectuer l'exercice en groupes mixtes (un représentant pour chacun de ces secteurs) et voir si leur perception des problèmes de leur pays est différente.
Réponses	Concernant la question 2: vous souhaitez peut-être demander comment l'élève a trouvé la réponse, c'est-à-dire: est-ce qu'il l'a lue dans un journal (dans ce cas, s'agit-il d'une anecdote?) ou est-elle formulée à partir des entretiens avec les enfants (dans ce cas, est-elle plus fiable?), etc. Profitez de cette occasion pour discuter brièvement sur la fiabilité des sources et la nécessité de vérifier les sources non confirmées.
Remarques	Vous pouvez donner cet exercice pour le lendemain entre les jours 1 et 2 (en particulier si les participants n'ont pas beaucoup d'expérience sur la traite dans leur pays et doivent faire des recherches sur Internet). Les exercices 13 et 14 sont conçus comme complémentaires.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 14	Les solutions au problème – premières réflexions
Quand	À la fin du chapitre 1.5.
Durée	40 minutes
Objectifs	■ Il s'agit d'une première occasion d'examiner les réponses à la traite (politiques et de programmation). Tant que le sujet n'a pas été complètement abordé, ne vous attendez pas à une précision absolue: utilisez plutôt cette occasion pour commencer à examiner le vaste éventail de réponses disponibles et, surtout, pour discuter de l'importance de lier la «cause» à «l'effet» et d'identifier et cibler le cœur du problème.
Méthodologie	Passez d'abord 20 minutes en séance plénière à l'écoute des réponses de l'exercice 13. Ensuite organisez les participants en groupes afin de pouvoir discuter des différentes réponses possibles (20 minutes). Il s'agit du premier exercice ou les élèves voient les réponses. Ne les mettez pas en doute et ne les critiquez pas, mais toutefois soulignez que, dans le Livre 2, ils auront la possibilité de trouver des alternatives auxquelles ils pourraient ne pas avoir encore pensées.
Réponses	–
Remarques	repérés»

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Jour 2 - Session 2

Chapitre 1.6: La portée et l'impact de la traite des enfants

Combien d'enfants sont-ils victimes de la traite?

(15 minutes)

Dans cette session, il est essentiel de mettre l'accent sur les problèmes liés aux statistiques généralement citées, surtout si elles ne sont pas fondées sur une bonne méthode de modélisation.

Soulignez également l'importance de toujours citer les sources quand on donne des statistiques, de vérifier la fiabilité des sources et de faire en sorte que les estimations soient mises à jour (certaines estimations mondiales régulièrement citées datent de plus de dix ans et proviennent d'une source, qui cite une source, qui à son tour cite une source...)

Soulignez que la valeur des statistiques réside dans la possibilité d'examiner les tendances, lorsque les données sont régulièrement collectées à partir des mêmes sources, ou de sources équivalentes, possédant les mêmes variables - et que cela permet de se faire une idée de l'efficacité des interventions, ou du changement/évolution des modèles.

L'impact de la traite des enfants

(15 minutes)

Il s'agit d'une section simple mais, selon la composition du groupe, vous trouverez peut-être que les perceptions des participants à propos de l'impact de la traite des enfants soient différentes. Probablement, ceux qui occupent un poste d'autorité nationale auront une vue d'ensemble de l'impact de la traite sur le pays, peut-être par rapport à la loi et l'ordre ou par rapport aux activités criminelles transnationales. Les représentants des ONG pourraient souligner l'impact sur l'enfant et/ou sur la famille, et les organismes travaillant dans le développement social en général pourraient mieux remarquer la relation entre la traite des enfants et la réalisation des objectifs de développement social. Les organisations d'employeurs et de travailleurs pourraient avoir une vision plus claire de l'impact de la traite des enfants sur les marchés du travail et sur l'économie en général.

Si c'est le cas, il serait intéressant et utile de prévoir 10 minutes supplémentaires à la fin de ce chapitre pour discuter de l'impact de la traite des enfants, pour permettre l'analyse de ces points de vue différents mais complémentaires.

En même temps, vous ne devez pas oublier de souligner que, quel que soit l'approche adoptée pour évaluer l'impact, l'intérêt supérieur de l'enfant est toujours prépondérant.

Mots et concepts clés de cette session:

- Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables sur le nombre d'enfants victimes de traite, mais il existe des moyens pour développer des estimations utiles pour les activités publiques de promotion et pour la planification
- L'impact de la traite des enfants est vaste et touche l'enfant, sa famille, sa communauté et le développement social du pays

Exercices en classe

(60 minutes – ou 50 minutes si vous avez prévu 10 minutes supplémentaires pour la discussion, comme mentionné ci-dessus).

Exercice 15	Du pays à la région
Quand	À la fin du chapitre 1.6.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Cet exercice est conçu pour passer du travail effectué sur les caractéristiques nationales aux modèles régionaux.
Méthodologie	Cet exercice fonctionne mieux si vous avez plusieurs participants de chaque région, de sorte qu'ils puissent être regroupés pour travailler ensemble.
Réponses	Cet exercice demande une compréhension assez approfondie des raisons de similitudes et de différences dans le cadre de la traite des enfants dans différents pays ou diverses localités d'une région. Voici quelques éléments qui pourraient se présenter: ■ Origine ethnique commune (historique, linguistique, etc.); ■ Conditions climatiques et agricoles semblables (par exemple, plusieurs pays touchés par de longues périodes de sécheresse); ■ Niveaux semblables ou différents de développement économique et de prospérité; ■ Différentes densités de population et différents niveaux d'opportunités d'emploi; ■ Facteurs d'impulsion et d'attraction des marchés du travail (c'est-à-dire travail disponible dans un pays et non dans un autre); ■ Conflits internes dans un pays et non dans un autre.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 16	Les coûts de la traite
Quand	À la fin du chapitre 1.6.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Encourager l'analyse approfondie de l'impact de la traite des enfants au-delà de l'impact sur l'enfant lui-même.
Méthodologie	Divisez le groupe en quatre petits groupes et assignez l'un des sujets à chaque groupe. Demandez-leur d'énumérer les différents éléments d'impact auxquels ils pensent et de se préparer à les présenter au groupe en séance plénière. Laissez 15 minutes pour cette préparation. Discutez en séance plénière durant 10 ou 15 minutes, en fonction de la durée de l'exercice. Au cours de la discussion, demandez à la classe de compléter les éventuelles réponses manquantes.
Réponses	Éléments qui devraient ressortir: *Impact sur l'enfant:* ■ Perte de l'éducation et dommages que cela provoque à l'enfant à long terme, c'est-à-dire, incapacité de gagner décemment sa vie, de réaliser ses ambitions, difficulté d'entretenir une famille, etc.; ■ Séparation de la famille et de la communauté et dommages psychologiques subis par l'isolement et la peur; ■ Dommage physique et psychologique causé par le fait d'avoir été contraint au travail prématurément et dans des circonstances inacceptables; ■ Malnutrition potentielle et autres menaces pour la santé; ■ Éventuelles répercussions de la violence, y compris la violence sexuelle. *Impact sur tous les enfants:* ■ La réussite de la traite d'un seul enfant d'une certaine communauté augmente le risque pour tous les enfants de cette communauté, car cela la place «sur la carte» comme une source potentielle d'enfants vulnérables; ■ En particulier, dans le cas d'adolescents, le succès de la traite d'un enfant dont on n'a pas de nouvelles et dont on ne connaît pas l'exploitation, encourage à penser qu'il est souhaitable de laisser la communauté pour des «pâturages plus verts»; ■ Chaque cas de réussite de traite des enfants contribue à la croissance potentielle du «commerce» et augmente donc le risque pour tous les enfants. *Coûts économiques pour un pays:* ■ Les coûts directs de l'application de la loi, les secours, la réadaptation et la réinsertion de l'enfant, les enquêtes, les poursuites en justice et les sanctions des trafiquants (par exemple, les coûts de maintenance pendant la détention); ■ Les coûts économiques pour ces enfants qui ne gagnent pas décemment leur vie et donc ne stimulent pas l'économie; ■ Les coûts à court, moyen et potentiellement long terme, associés aux soins médicaux des enfants victimes de traite; ■ Les coûts à court, moyen et long terme associés à la réintégration de l'enfant dans le système de l'éducation/formation à travers des parcours spécialisés; ■ Perte potentielle de l'enfant et donc de sa contribution économique pour le pays (travail productif).

Exercice 16 — Les coûts de la traite

Réponses

Impact sur les objectifs de développement social:

- Canaliser les faibles ressources disponibles pour prévenir la traite, poursuite en justice des trafiquants, fonds pour l'assistance aux victimes, etc.;
- Détournement des revenus du marché régulier au marché gris, concurrence en offrant des prix plus intéressant, instabilité de l'offre et de la demande des biens et des services, etc.;
- Déstabilisation de la main-d'œuvre par l'exploitation des enfants victimes de la traite, compromettant les salaires et les systèmes de protection sociale, etc.;
- Réduction des objectifs de l'Éducation pour tous, puisque les enfants victimes de la traite sont privés d'éducation, effets à long terme de cette situation;
- Réduction des objectifs de développement de la santé puisque les ressources sont nécessairement détournées pour répondre aux besoins exceptionnels des enfants victimes de la traite;
- Instabilité des structures familiales lorsque les enfants sont enlevés ou éloignés de la famille, etc.

Impact sur les engagements majeurs:

La discussion dépendra ici de la nature du groupe et des engagements internationaux, régionaux et nationaux qu'ils considèrent pertinents.

- Anticipez la discussion sur les OMD (voir les objectifs de développement social, ci-dessus);
- Engagements liés à la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres droits de l'homme (la traite en est une violation flagrante; il pourrait également y avoir mention des «niveaux» du système US TIP et de l'impact que le fait d'être au niveau 3, peut avoir sur un pays pour accéder à l'aide);
- Engagements relatifs aux pires formes de travail des enfants (PFTE), Programmes assortis de délais (PAD), etc. et façon dont la traite augmente la complexité des efforts visant à éliminer le travail des enfants, le travail forcé et réduit les efforts visant à réaliser les objectifs pour le travail décent.

Remarques

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Jour 2 - Session 3

Chapitre 1.7: Recherche et connaissances pour la planification et le ciblage

(45 minutes)

Cette session est très dense, vous pourriez tout faire en une seule fois ou décider de subdiviser la matière afin de donner du temps pour les questions et réponses entre les sections. Les participants n'ont pas besoin d'être des chercheurs, mais ils doivent comprendre l'importance de la recherche lors de la planification des interventions.

Le kit de ressource dispose d'un certain nombre d'outils importants, y compris des guides méthodologiques pour les différentes méthodes de recherche présentées; les participants devraient y faire référence. Assurez-vous d'avoir bien lu ces guides, au cas où surgissent des questions concernant les méthodes.

Il y a trois exercices intéressants à votre disposition pour approfondir cet argument mais, si vous avez l'impression que les participants rencontrent des difficultés à cause des informations nombreuses, vous pouvez renoncer aux exercices et consacrer plus de temps à la discussion des différentes sections, représentant les «étapes importantes» du cours. Vous pouvez ensuite suggérer aux participants d'essayer de faire un ou plusieurs exercices en dehors du cours pour en discuter avec vous la journée suivante.

Mots et concepts clés de cette session:

- La collecte d'informations et de données est la première étape dans la lutte contre la traite des enfants, car c'est la base de l'analyse et de la planification
- Il est essentiel, avant de se lancer dans un exercice de collecte d'informations, de savoir quels types d'informations sont nécessaires et ce qu'on en fera
- Les statistiques recueillies doivent être «désagrégées» (c'est-à-dire collectées et enregistrées par catégorie) afin d'être vraiment utiles: la clé est de regarder au-delà des chiffres et de voir le profil de l'enfant en danger ou qui a été victime de la traite
- Les informations qualitatives, réunies dans une analyse de la situation, nous aident à nous faire une idée détaillée de la traite des enfants dans un lieu particulier à un moment donné
- Il est important de convenir des termes et des définitions communes afin que les données puissent être partagées, analysées et utilisées à des fins de comparaison
- Analyse secondaire des données
- Enquêtes auprès des ménages
- Enquêtes auprès des établissements
- Prise en charge
- Évaluation rapide (ER)
- Recherche participative
- Profilage (des enfants, des trafiquants)
- Cartographie (des routes, des lieux et des résultats finaux)
- Protocoles de recherche
- Techniques d'entretiens visant les enfants
- Questions éthiques à considérer dans la recherche, la collecte, le stockage et le partage d'informations
- Validation, établissement de rapports et diffusion

Exercices en classe

(45 minutes)

Exercice 17	Jeux de rôle
Quand	Voir la note ci-dessus. Cet exercice n'a pas de bonnes ou de mauvaises réponses et les participants pourraient le faire entre eux, en couple ou en petits groupes, à tout moment.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Explorer les techniques et les problématiques concernant l'entretien qui se déroule sans porter de jugements et d'une manière «créative».
Méthodologie	Cet exercice se fait de préférence en couple, avec deux participants jouant à tour de rôle l'enquêteur et la personne interrogée. Si l'exercice est effectué en classe, alors, en fonction du nombre de participants, on pourrait avoir le temps de dérouler l'«entretien» devant les autres participants. Ceux qui observent peuvent faire des commentaires sur les questions posées, la conduite de l'entretien ou toute autre question.
Réponses	Quelques questions qui peuvent se poser: ■ La fille de 15 ans a commencé à travailler dans l'usine à l'âge de 13 ans et, à ce moment-là, elle était en-dessous de l'âge minimum de travail et donc dans une situation de travail des enfants. Puisque l'employeur est présent à l'entretien et sans doute conscient de ce fait, il/elle pourrait être mécontent si ce fait était divulgué et menacer la fille de représailles. Il s'agit d'une menace grave pour la fille interrogée. L'entretien devrait-il continuer? Probablement pas en présence de l'employeur. S'il se poursuit, il faut analyser ce qui peut être fait pour protéger la fille de toute répercussion éventuelle (par exemple, perdre son emploi, violence physique, etc.) ■ L'employeur a aussi, à un certain moment, tenu la fille en conditions d'esclavage, car elle n'était pas autorisée à partir et retourner à son village. L'employeur peut être conscient de cela et, encore une fois, craindre la divulgation et les représailles et donc menacer la fille. Compte tenu de ces circonstances, les participants peuvent décider que l'entretien ne devrait pas continuer. Dans ce cas, demandez-leur d'apporter des modifications aux conditions données dans l'exercice afin d'éliminer les obstacles qu'ils ont identifiés (le changement le plus évident serait de faire en sorte que l'employeur ne soit pas présent à l'entretien, même s'il/elle pourrait alors se sentir menacé ne sachant pas ce que la fille a dit). Discutez de ce que les participants feraient si l'on ne devait pas continuer l'entretien.
Remarques	Si le matériel est disponible, et avec l'autorisation de ceux qui sont impliqués dans le jeu de rôle, ce serait une bonne idée d'enregistrer l'entretien/la discussion (vidéo ou seulement audio) pour l'utiliser dans les cours à l'avenir.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 18	Concevoir un projet de collecte d'informations
Quand	À la fin du chapitre 1.7.
Durée	25 minutes
Objectifs	■ Se concentrer sur comment décider si une situation observée/un rapport anecdotique est une base suffisante pour mettre en œuvre une collecte d'informations ou non; ■ Prendre en considération les différents types de collecte d'informations qui pourraient être mis en œuvre et les problématiques de protection impliquées.
Méthodologie	Cet exercice devrait être fait en petits groupes. Prévoyez environ 10 minutes pour que les groupes préparent leurs réponses et ensuite passez 15 minutes à les analyser en séance plénière.
Réponses	Quelques domaines éventuels auxquels les participants devraient réfléchir: *Étapes préparatoires:* ■ Contacter le syndicat concerné et obtenir plus d'informations; ■ Découvrir s'il existe des sources d'information qui concordent avec les rapports des routiers (par exemple, ONG locales, fonctionnaires gouvernementaux, sources d'information de la police); ■ Contacter les autorités locales/ONG dans la ville portuaire mentionnée pour voir si elles sont au courant du fait que des filles ont été amenées dans le secteur du sexe commercial le long de cette route. *Qu'est-ce qu'il NE faut PAS faire:* ■ Ne pas se précipiter au relais routier pour vérifier les rapports: cela pourrait mettre en danger les filles (si elles se trouvaient effectivement dans une situation de traite) et, au minimum, déplacer simplement le problème ailleurs; ■ Ne pas commenter la situation en public tant qu'elle n'a pas été étudiée de manière approfondie (ce pourrait ne pas être une situation de traite du tout). *Réponses:* Les questions à étudier incluent: **1. Considérations concernant la protection** ■ Éventuels sévices aux filles impliquées, si elles sont en effet victimes de la traite et que les trafiquants ont l'impression d'avoir été démasqués; ■ Éventuelle colère des filles elles-mêmes si elles ne sont pas victimes de traite et considèrent qu'il y a eu une intrusion dans leur vie privée; ■ Éventuelles représailles contre les routiers, si les trafiquants identifient la source des rapports. Si la situation n'est pas une situation de traite, les adultes impliqués pourraient être suffisamment en colère pour s'en prendre aux routiers; ■ Action juridique conduite par les adultes impliqués contre les observateurs et/ou les routiers, s'ils ont l'impression d'avoir été publiquement calomniés; ■ Quelque forme d'action de la part du relais routier parce que les rapports/les enquêtes ont discrédité leurs affaires.

Exercice 18 — Concevoir un projet de collecte d'informations

Réponses

2. Questions importantes

- L'intérêt supérieur de l'enfant;
- Fiabilité des rapports;
- Fréquence d'observation des repérages;
- Les informations contextuelles acquises (par exemple, la confirmation par une ONG dans le pays d'origine que les filles sont victimes de la traite sur cette route);
- Fiabilité des médias (par exemple, le journaliste est-il connu pour des rapports d'enquête sérieux ou pour raconter des histoires non documentées?).

3. À examiner ultérieurement

- Différentes réponses possibles ici. Une chose importante à faire serait d'encourager à l'avenir les actions des informateurs du syndicat en renforçant le partenariat avec eux et, par exemple, en collaborant à des campagnes de formation/sensibilisation.

4. Méthodologie de recherche

- Évaluation rapide: par exemple, sur les lieux de destination, auprès des femmes qui travaillent légalement dans le secteur du commerce du sexe pour savoir ce qu'elles savent et si l'une d'entre elles a été déplacée le long de cette route quand elle était plus jeune;
- Interviews aux informateurs clés: interrogatoire plus poussée de la police, ONG locales, les routiers, peut-être le propriétaire du relais routier (en fonction de sa sécurité);
- Des observations directes sur place – sans mettre les filles dans une situation à risque.

5. L'équipe de recherche

- Plusieurs possibilités, en fonction des réponses sur la méthodologie. Potentiellement, faire participer des représentants syndicaux/des travailleurs formés; adolescents formés comme enquêteurs, etc.

Actions recommandées

- Les actions dépendront des résultats de la recherche. S'il s'agit d'une situation de traite, alors il pourrait y avoir des possibilités de programmation dans le lieu d'origine identifié des filles, le long des routes potentielles et dans la ville portuaire.

Remarque: Quels que soient les résultats de l'enquête, ils devraient être partagés avec le syndicat qui en premier a donné l'alarme et on devrait apprécier et encourager les efforts de vigilance des routiers.

Remarques

Cet exercice est approprié pour N (ONG et organismes), ainsi que pour T (organisations de travailleurs). Il pourrait être intéressant pour les responsables des gouvernements et pour les employeurs, mais dans une certaine mesure c'est en dehors de leur mandat.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 19	Tirer des enseignements de données désagrégées
Quand	À la fin du chapitre 1.7.
Durée	45 minutes
Objectifs	■ Encourager les participants à aller au-delà de la désagrégation des données et chercher à mieux comprendre les profils des enfants concernés; ■ Encourager les participants à faire des hypothèses raisonnables et bien fondées sur la base des données disponibles qui leur permettent d'évaluer les options possibles de programmation.
Méthodologie	Cet exercice peut se faire individuellement, en couple ou en petits groupes. *Avant le cours:* Préparez plusieurs cartes avec le nom des enfants pris en exemple d'un côté, et laissez l'autre côté blanc (un enfant sur chaque carte). *En classe:* Donnez à chaque personne, couple ou groupe, une série de cartes et demandez-leur de copier les données disponibles sur chaque enfant et de noter toutes les conclusions qu'ils tirent des données de chaque enfant (Question 1). Ensuite, demandez-leur de comparer les cartes et d'identifier les facteurs communs entre les enfants. Autrement, il suffit de copier l'exercice, en discuter en groupes de quatre et ensuite en séance plénière. Rappelez-leur d'analyser absolument les différences et les similitudes entre les garçons et les filles.
Réponses Q1	■ Toutes les filles prises en exemples sont des adolescentes; les garçons sont généralement plus jeunes. Est-ce pertinent? (Il se peut que les filles aient été victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, car elles sont adolescentes - l'une des filles, Gillian, est séropositive, ce qui signifie très certainement une activité sexuelle). ■ La plupart des enfants sont issus de familles nombreuses. ■ Le seul enfant qui a fréquenté l'école jusqu'à l'âge de 15 ans provient de la famille moins nombreuse (Consuela). ■ Deux des trois enfants porteurs d'handicap n'ont jamais été envoyés à l'école. ■ Tous les enfants handicapés sont des garçons.
Remarques à Q2	■ Lieu d'origine; appartenance ethnique; religion; revenu familial total; victime de traite par qui/où/quand; interne ou transfrontalière; quand les enfants sont-ils devenus des personnes handicapées (avant ou après la traite); histoire d'abus sexuel?

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Jour 2 - Session 4

Chapitre 1.8: Planifier pour des actions concertées

Plans d'action nationaux

(10 minutes)

Il ne faudrait anticiper aucune question au cours de cette brève présentation. Si vous avez des participants gouvernementaux, ils pourraient exprimer un certain mécontentement à cause du grand nombre de programmes d'action nationaux que les pays doivent préparer dans le cadre des diverses structures de l'ONU. Il s'agit d'une observation fréquente et souvent valable, mais vous pourriez souligner que la planification est importante (peu importe comme elle est faite) et que les plans d'action nationaux permettent une action coordonnée ainsi que la planification de plusieurs parties prenantes et offrent donc une meilleure chance de mener une action efficace.

Ce serait une occasion pour présenter la Déclaration de Paris de 2005, qui mène à la rationalisation des différents cadres de planification (en particulier, sous l'influence des donateurs, auxquels on demande souvent de financer un certain nombre de cadres «concurrents» dans un certain pays). Ce mouvement a commencé dans les années 1990 et, bien sûr, c'est logique. Vous pourriez demander aux participants combien de cadres, plans ou projets ils connaissent dans leur pays: les PAN sur l'ESCE, la traite, le travail des enfants, l'éducation pour tous, le VIH/SIDA, etc.; les Programmes assortis de délais (PAD) sur les pires formes de travail des enfants; PAN généraux pour les enfants; les DSRP; les cadres OMD; les plans de développement social, etc. Mettez l'accent sur leur complémentarité et sur le fait que, bien qu'ils puissent être considérés en «concurrence» pour les fonds, ils partagent tous les mêmes objectifs, c'est à dire les droits de l'homme et le développement social. Si possible, faites remarquer l'importance d'intégrer les problématiques de la traite des enfants dans les plans d'action nationaux existants, plutôt qu'élaborer de nouveaux plans.

L'autre question qui pourrait se poser est celle du financement des PAN. Soulignez que les PAN ne peuvent finalement pas être efficaces s'ils n'ont pas de ressources adéquates et que les gouvernements devraient s'efforcer d'allouer un budget suffisant pour couvrir l'ensemble des PAN, car leur efficacité dépend de leur mise en œuvre dans leur totalité.

À partir de ce point, il faudrait utiliser le cadre des PAN (ou, si nécessaire, les cadres de planification «coordonnés») en tant que point de référence pour tous les éléments de la planification et du processus traités pendant le cours de manière à ce que, par exemple, les discussions sur la prévention, la protection ou l'assistance aux victimes se réfèrent aux PAN qui devraient contenir tous ces éléments comme têtes de chapitres.

Analyse des parties prenantes et construction de l'équipe nationale

(10 minutes)

Notez que le tableau illustré dans la section sur l'analyse des parties prenantes utilise déjà les quatre catégories utilisées dans le Livre 2.

Parfois la notion de «prévention» indique aussi l'importance de protéger les enfants de la traite, mais dans ce texte nous utilisons le terme de la prévention pour l'acte de la traite lui-même. Néanmoins, afin d'avoir une approche complète, vous préférerez peut être vous référer à la première notion en tant que «vaste protection pour prévenir que les enfants ne soient victimes de traite, ou de récidive».

Mots et concepts clés de cette session:

- Coordination, planification et actions
- Approches multidisciplinaires
- Analyse des parties prenantes
- Cadres de planification, comprenant les PAN, les PAD, les OMD, etc.

Exercices en classe

(60 minutes)

Résumé du facilitateur

(10 minutes)

Il s'agit de la dernière session du Livre 1 et vous devriez prendre le temps pour les questions et réponses et pour récapituler les sujets que vous pensez nécessaires d'être renforcés. Vous pouvez vérifier si tout a été bien compris en ouvrant un débat libre, notamment à propos des concepts clés. Insistez, par ailleurs, sur l'importance d'un cadre national de planification, non seulement en ce qui concerne les efforts d'un pays contre la traite des enfants, mais aussi en ce qui concerne l'analyse des principaux domaines d'action dans le Livre 2.

Exercice 20	L'analyse des parties prenantes
Quand	À la fin du chapitre 1.8.
Durée	60 minutes
Objectifs	■ Inviter les participants à se concentrer sur les rôles et les responsabilités des différents acteurs, à des lieux différents, et en particulier à identifier leurs forces et leurs faiblesses et comment celles-ci peuvent être prises en compte dans les processus de planification.
Méthodologie	Dans un groupe mixte, divisez les participants en représentants de gouvernements, de travailleurs, d'employeurs, d'ONG (G, T, E, O). Demandez-leur de discuter des différentes catégories d'action et de prendre réfléchir aux parties prenantes qui pourraient se charger de différentes fonctions au sein de ces catégories, dans le lieu d'origine, pendant le transit et sur le lieu de destination. Autrement, si vous n'avez pas le temps, conduisez cet exercice en séance plénière, relevant les réponses de la classe et complétant ainsi le tableau ensemble.
Réponses	Plusieurs
Remarques	En considérant les différentes parties prenantes qui pourraient être impliquées, les participants peuvent réfléchir en dehors de leur division en groupe G, T, E, O, mais dans la pratique, vous pourriez trouver qu'ils prennent d'abord en compte les différentes branches de leur propre secteur (c'est-à-dire, probablement les gouvernements penseront aux différents ministères ou aux organismes gouvernementaux).

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 21 — La planification d'actions concertées

Quand

À la fin du chapitre 1.8.

Sinon, comme exercice à préparer pour le lendemain.*

Durée

60 minutes

Objectifs

- Insister sur le concept d'«action coordonnée» en tant que base pour une collaboration efficace et moyen de maximaliser les ressources.

Méthodologie

Répartissez les participants en G, T, E, O, et demandez-leur de remplir le tableau en conséquence.

Lorsqu'ils ont terminé de remplir les encadrés G, T, E, O correspondante à leur propre rôle, rappelez aux participants d'examiner les autres secteurs et d'ajouter toutes idées éventuelles qu'ils pourraient avoir.

Réponses

1. Protection générale

G Ministère de l'Education

Autorités responsables de l'éducation provinciales et locales

Ministère de la Jeunesse et de la Famille (ou équivalent)

Ministère du Travail/Emploi des jeunes (ou équivalent)

Coordination par le biais d'un groupe de travail interministériel ou d'un comité permanent.

Le rôle principal sera de:

Enquêter sur les causes de l'abandon scolaire (politique générale);

Recommander des actions pour encourager les enfants à rester à l'école (politique générale);

Revoir la législation et les politiques en matière d'éducation (par exemple l'âge de la scolarité obligatoire) (politique générale);

Suivre l'évolution des actions et la réaction des enfants à l'école (activités de diffusion/de proximité).

T Toute organisation de travailleurs focalisée sur la transition de l'éducation scolaire à la formation professionnelle et du travail.

Le rôle principal sera de:

Négocier et coopérer avec les employeurs pour mettre à disposition des formations de compétences, d'apprentissage et de tutorat pour les enfants à risque d'abandon scolaire (politique générale);

Collaborer avec les écoles pour sensibiliser sur les possibilités d'emploi et les liens entre l'éducation et l'emploi (activités de diffusion/de proximité);

Coopérer avec le gouvernement et les organisations d'employeurs à l'analyse du problème et à la planification d'éventuels rôles (politiques).

E Organisations d'employeurs engagées dans la facilitation de l'accès aux programmes de transition pour les enfants qui terminent leurs études, et toutes organisations d'employeurs pour sensibiliser leurs propres membres.

Le rôle principal sera de:

Porter le problème à l'attention des employeurs membres et encourager leur engagement, en coopération avec les organisations de travailleurs là où c'est possible de fournir la formation des compétences et l'apprentissage pour les enfants à risque d'abandon scolaire (activités de diffusion/de proximité);

Encourager et faciliter l'engagement des employeurs membres pour développer des relations avec les écoles afin de fournir des programmes passerelles, sensibiliser et renforcer les liens entre l'éducation et l'emploi (politiques et activités de diffusion/de proximité).

Exercice 21 — La planification d'actions concertées

Réponses

O Organismes engagés dans des initiatives concernant l'éducation, l'éducation non formelle, les programmes contre le chômage des jeunes, tutorat.

Le rôle principal sera de:

Travailler avec les écoles, les organisations de travailleurs et d'employeurs pour la sensibilisation et la réalisation de programmes de tutorat pour les enfants à risque d'abandon scolaire (avec une stratégie élargie de travail avec tous les enfants d'âge secondaire) afin de renforcer les liens entre l'éducation et l'emploi (activités de diffusion/de proximité);

Mise à disposition de services d'éducation non formelle/formations préprofessionnelle et de compétences de vie pour aider à préparer les enfants à être capables de rechercher un emploi de leur choix (activités de diffusion/de proximité).

2. Assistance aux victimes

G Ministère de la Justice

Ministère de la Protection Sociale (ou équivalent)

Ministère de l'Enfance et de la Jeunesse (ou équivalent)

Ministère de la Santé (ou équivalent)

Ministère des Affaires Religieuses (le cas échéant)

Ministère de la Femme

Département de la Migration

Groupes de travail anti-traite provinciaux (ou équivalent) dans les zones de destination.

Coordonnés à travers un mécanisme de référence national (par exemple, groupe de travail interministériel sur la traite)

Le rôle principal sera:

Développement de politiques spécifiques de l'égalité des genres en relation au statut des enfants victimes de la traite (y compris la délivrance de visas, de résidence, de service d'emplois, etc.) (politique générale);

Planification et coordination des services spécifiques de l'égalité des genres pour les enfants victimes de la traite (juridiques, médicaux, psychothérapiques, les besoins de base, liaison avec la famille, etc.) (politique et activités de diffusion/de proximité);

Allocation de budget et décaissement des fonds pour les services ci-dessus mentionnés (politique et activités de diffusion/de proximité);

Formation et supervision des processus d'application de la loi et personnel qui s'occupe des enfants victimes de la traite (activités de diffusion/de proximité);

Supervision de l'intégration de l'égalité des genres dans les politiques et les pratiques des services pour les enfants victimes de la traite (activités de diffusion/de proximité).

Lorsque les enfants victimes de la traite sont des autochtones déplacés dans un pays tiers:

Négociation des mémorandums d'accords ou d'autres accords bilatéraux avec les pays récepteurs afin d'assurer le véritable intérêt de l'enfant victime de la traite (par exemple concernant le statut/retour, les services fournis, etc.);

Fourniture de services complets pour les enfants qui retournent chez eux (activités de diffusion/de proximité);

Allocation de budget et décaissement de fonds pour les services s'occupant des enfants qui sont retournés chez eux et de leurs familles (politiques et activités de diffusion/de proximité);

Enquête rigoureuse des mécanismes de recrutement/traite impliqués dans la traite des enfants et poursuite en justice des criminels (politiques et activités de diffusion/de proximité).

Exercice 21 — La planification d'actions concertées

T Organisations locales et nationales de travailleurs

Le rôle principal sera:

Collaboration avec les groupes de travail (ou équivalents) à tous les niveaux, pour garantir que les enfants victimes de traite ayant l'âge minimum d'admission à l'emploi et qui ont besoin/envie de chercher du travail disposent d'un tutorat, d'une formation professionnelle, de l'accès à l'apprentissage, des passerelles ENF, etc. appropriés à leur sexe, âge et statut (activités de diffusion/de proximité).

Réponses

E Organisations locales et nationales d'employeurs

Le rôle principal sera:

Collaboration avec les groupes de travail (ou équivalents) à tous les niveaux, pour garantir que les enfants victimes de traite ayant l'âge minimum d'admission à l'emploi qui ont besoin/envie de chercher du travail disposent d'un tutorat, d'une formation professionnelle, de l'accès à l'apprentissage, des passerelles ENF, etc. appropriés à leur sexe, âge et statut (activités de diffusion/de proximité);

Certaines associations sectorielles (par exemple les associations d'avocats) pourraient être particulièrement impliquées dans les activités de promotion et coopérer au développement des politiques de la migration/traite axée sur l'enfant tenant compte de l'intérêt véritable des enfants victimes de la traite.

O Organisations internationales, nationales et locales concentrées sur la protection de l'enfance, la traite, l'emploi des jeunes, l'éducation, etc.

Le rôle principal sera:

Collaboration à la prestation de services, et du suivi (gestion des cas) des enfants victimes de la traite (activités de diffusion/de proximité);

Participation de plusieurs équipes multisectorielles de travail s'occupant de l'aide sociale des enfants victimes de la traite;

Activités de sensibilisation s'adressant aux enfants victimes de la traite en fonction de leur statut, prestation de services, etc. (politiques et activités de diffusion/de proximité);

Liaison avec la famille, gestion de cas et offre de programmes nécessaires axés sur la famille ou la communauté visant à réduire la vulnérabilité de l'enfant à la récidive de la traite (activités de diffusion/de proximité).

Autre Il pourrait y avoir un rôle pour:

Les médias, par exemple en s'occupant de cas de traite d'enfants (tenant compte du droit à la vie privée de l'enfant) et en sensibilisant l'opinion sur les droits des enfants victimes de la traite.

Remarques

* Si cet exercice est donné pour le lendemain, retardez l'analyse des réponses jusqu'à la fin du chapitre 2.1, de telle manière que les participants aient plus de temps pour envisager des actions de protection et pourraient donc souhaiter de modifier leurs réponses.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 22	Actions concertées au niveau sous-régional
Quand	À la fin du chapitre 1.8. Autrement, comme exercice à préparer pour le lendemain.*
Durée	40 minutes
Objectifs	■ Examiner comment l'action multidisciplinaire peut se présenter au niveau transfrontalier.
Méthodologie	Pour cet exercice, les participants devraient travailler en groupes régionaux. Si cela est possible, ils ne doivent pas être divisés en G, T, E, O, mais ils peuvent travailler comme une équipe multidisciplinaire de planification. Si tous les participants proviennent de la même région, alors, dans ce cas organisez-les en G, T, E, O. L'exercice devrait prendre environ 20 minutes, avec 20 minutes supplémentaires pour discuter des idées en séance plénière.
Réponses	**G** Les représentants des pays X et Y au niveau ministériel (par exemple, un ministre désigné ou le responsable/directeur d'un groupe de travail interministériel sur la traite (des enfants)); Au niveau technique: Coordinateurs des groupes de travail des pays X et Y responsables des PAN contre la traite des enfants dans chaque pays Ministère de la Justice des pays X et Y Ministère du Travail des pays X et Y Département de la Migration des pays X et Y Représentants des services correspondants pour l'application de la loi des pays X et Y (y compris la police, le contrôle des frontières, les douanes et la migration) - coordonnés à travers un mécanisme sous-régional de référence (par exemple au sein d'un organisme comme l'UE ou la SAARC, ou un secrétariat spécialement formé/nommé en tant que COMMIT). *Le rôle principal sera:* Développement et négociation des politiques et des mécanismes d'exécution/collaboration pour coopérer à l'identification des victimes de la traite et aux enquêtes/poursuites en justice des cas de traite (X et Y); Pays X: recherche et partage des informations sur le recrutement et le transport des enfants victimes de la traite, y compris les personnes impliquées, les routes de la traite, les moyens utilisés, etc. Pays Y: mise en œuvre de politiques d'accords bilatéraux/multilatéraux concernant les trafiquants suspectés et collaboration à leur poursuite en justice, ainsi que la mise en œuvre de services et d'accueil pour les enfants victimes de la traite. **T** Les organisations nationales et locales de travailleurs dans les pays X et Y, en particulier celles qui opèrent en relation avec les secteurs récepteurs reconnus, et avec d'autres secteurs, comme celui des transports. *Le rôle principal sera:* Liaison et partage de toutes les informations sur les secteurs récepteurs et sur la circulation des enfants dans ces derniers; Surveillance des lieux de travail afin d'identifier les éventuelles victimes de traite, ainsi que relever les points de convergence des rapports rédigés par les travailleurs ou autres personnes actives sur le lieu de travail concernant les cas potentiels.

Exercice 22	Actions concertées au niveau sous-régional
Réponses	**E** Les organisations nationales et locales d'employeurs dans les pays X et Y, en particulier celles qui opèrent en relation avec les secteurs récepteurs reconnus et celui des transports. *Le rôle principal sera:* Liaison et partage de toutes les informations sur les secteurs récepteurs et sur la circulation des enfants; Suivi des entreprises pour identifier d'éventuelles victimes de traite, ainsi qu'un point central pour recevoir les rapports de cas potentiels rédigés par les employeurs.
	O Les organisations internationales, nationales et locales dans les pays X et Y centrées sur la traite des enfants *Le rôle principal sera:* Promotion dans les pays X et Y pour garantir que l'intérêt supérieur de l'enfant soit prioritaire dans toutes les politiques et les actions convenues entre les pays X et Y; Liaison transfrontalière et coopération entre les organisations nationales et locales relativement aux cas de traite, et en particulier aux enfants identifiés et leurs intérêts supérieurs; Partage d'informations (incluant la participation des forces de l'ordre) sur l'identité, les actions des recruteurs et des trafiquants et sur le déplacement des enfants entre les pays X et Y; Prestation de services pour les enfants du pays partenaire et coordination en ce qui concerne les procédures judiciaires, le séjour temporaire, le retour, etc.
Remarques	* Si cet exercice est assigné pour le lendemain, retardez l'analyse des réponses jusqu'à la fin de la session 2.1, de telle manière que les participants aient plus de temps pour envisager des actions de protection et pourraient donc souhaiter de modifier leurs réponses.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Exercice 23 — Évaluation des politiques de protection des partenaires

Quand

À la fin du chapitre 1.8 ou à n'importe quel moment du Livre 2 si vous avez le temps.

Il pourrait également être fait au début du Livre 3 (Chapitre 3.1) car les considérations sur le PAN et les parties prenantes sont reprises.

Durée

30 minutes

Objectifs

- Inviter les participants à relever l'importance des politiques de protection de l'enfant «intérieures» ou «communes»; tous ceux qui travaillent avec/pour les enfants ont la responsabilité de devoir toujours tenir compte des intérêts supérieurs des enfants.

Méthodologie

Cet exercice peut être effectué en petits groupes (voir les «Remarques») ou en séance plénière. S'il est effectué en petits groupes, il pourrait être utile de les organiser en G, T, E, O, afin que les spécificités de ces différents acteurs puissent être prises en compte.

Réponses

Les réponses/discussions devraient porter sur les éléments suivants:

Mise en place d'une politique	Toutes les organisations (y compris les ministères) qui rentrent en contact avec les enfants (tous les enfants, non seulement les enfants vulnérables) devraient avoir des politiques qui placent l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de leur travail. Il faudrait négocier des politiques qui s'appliquent au personnel permanent et temporaire, des bénévoles et des prestataires de services. Elles devraient également inclure la gestion et les décideurs (par exemple, les membres du Conseil). Quelques éléments de ces politiques pourraient être: ■ Protection de l'intégrité physique de l'enfant (c'est-à-dire, protection contre la maltraitance physique, y compris sexuelle, les châtiments corporels, le harcèlement, etc.); ■ Protection de l'intégrité psychologique de l'enfant (c'est-à-dire, protection contre la violence psychologique, les traitements humiliants ou dégradants, le harcèlement, le langage utilisé, etc.); ■ Protection de la vie privée et de l'anonymat de l'enfant (par exemple, l'adresse et la situation familiale, le statut HIV et d'autres informations sur la santé, toute implication dans des procédures pénales, etc.).
Transformer les politiques en normes et réglementations	En consultation avec tous les acteurs concernés (y compris, le cas échéant, les représentants des enfants et des familles), les politiques devraient se traduire en normes et réglementations régissant le comportement de tous les fonctionnaires temporaires et permanents, les responsables et la direction, les prestataires de services et autres. Cela, par exemple, pourrait inclure: ■ Procédures de collecte et de stockage des données, y compris les protocoles sur les personnes qui peuvent accéder aux données, quand et comment; ■ Réglementations sur les sanctions pouvant, ou ne pouvant pas, être utilisées lorsque le personnel ne respecte pas les règles (par exemple, comportement indiscipliné); ■ Procédures de gestion des infractions aux normes et réglementations et qui doit s'en occuper.
Formation	Les politiques et les normes et règlementations qui les appliquent, devraient être clairement affichées dans les locaux de l'organisation et être incluses dans les contrats d'emploi et les prestations de services (y compris les accords pour les bénévoles et le personnel temporaire). Les sanctions pour la violation des normes et des règlementations devraient être clairement exposées. Tout le nouveau personnel permanent et temporaire, ainsi que les bénévoles, la direction et les responsables, devraient recevoir une formation sur les politiques et leur application au début de leur travail dans l'organisation et ensuite à intervalles réguliers.

Exercise 23 — Évaluation des politiques de protection des partenaires

Réponses

Suivi	Le suivi de la politique et de sa mise en œuvre devrait se faire à intervalles réguliers. Un comité mixte de suivi (personnel et direction) pourrait être mis en place à cet effet (et pour les sanctions, voir ci-dessous). Le cas échéant, les représentants des enfants pourraient faire partie de ce comité. On devrait avoir à disposition des procédures claires et portées à la connaissance de tous pour permettre au personnel ou à toute autre personne d'avoir possibilité de sensibiliser l'opinion publique en rémettant des suggestions pour que les politiques et les réglementations une fois traduites gardent tout leur sens pour les personnes auxquelles elles s'adressent.
Rapport	Il devrait exister des procédures claires et portées à la connaissance de tous pour dénoncer les violations de la politique, des normes et des règlementations. Idéalement, les rapports ne devraient pas être suivis par une seule personne mais par un groupe de représentants désignés (peut-être le comité mixte du personnel et de la direction mentionné ci-dessus). Les rapports doivent rester confidentiels et doivent respecter la vie privée, la dignité et les droits de(s) l'enfant(s) concerné(s) et de la personne accusée.
Enquête et sanctions	Il faut se rappeler que toute présomption de violation de la politique, des normes et des règlementations concernant une accusation criminelle (par exemple, l'abus sexuel) est une question d'application de la loi et non pas de procédures internes. Les agents de la force publique sont les mieux placés pour enquêter et devraient être appelés à la première opportunité. Pour des accusations d'infraction non-pénale (par exemple, injurier un enfant), des sanctions devraient être convenues et appliquées rapidement et cela en prêtant attention aux droits de l'enfant et à la personne concernée.

Remarques

Les questions de politiques internes de protection de l'enfant ne sont pas traitées dans le texte, donc, si vous avez le temps, vous pouvez d'abord en discuter de façon générale. Sinon, vous pouvez effectuer l'exercice en séance plénière et englober les questions et les réponses dans la discussion.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de cours que vous souhaitez utiliser

Livre 2: Action politique et de sensibilisation contre la traite des enfants

(2 jours – 8 sessions de 90 minutes chacune)

Jour 3 - Session 1

Introduction

(10 minutes)

1. Maintenant que le cours se concentre sur le deuxième livre, c'est important de relier les huit premiers chapitres aux huit suivants. Rappelez aux participants que ce cours approfondit le sujet de la lutte contre la traite des enfants - alors que le premier livre porte l'attention sur la compréhension et la préparation, le deuxième se concentre sur les actions à entreprendre, soit au niveau de la politique générale soit au niveau des activités de proximité.

2. Le lien entre les deux se fait à travers les PAN (ou à travers un cadre équivalent «coordonné» au niveau national, et à travers d'autres cadres à d'autres niveaux), et l'importance de ce point doit être souligné. La compréhension et la préparation permettent la création des PAN en tant que plan cohérent d'action.

3. C'est en outre utile, d'expliquer les quatre catégories principales concernant l'action dans le Livre 2:

   - protection au sens large (qui se concentre principalement sur les enfants dans la perspective de prévenir la traite ou la récidive);
   - prévention (qui se concentre en particulier sur la traite elle-même, de façon à l'arrêter avant que les enfants n'en soient victimes);
   - mise en application de la loi (qui, dans le contexte du travail, ne signifie pas seulement «police» mais aussi application des lois et des normes du travail); et
   - assistance aux victimes, qui inclut les besoins immédiats, à moyen et à long terme des enfants qui ont été victimes de la traite, pour les aider à se réadapter à se rétablir ainsi que pour réduire leur vulnérabilité à la récidive de la traite.

Deux chapitres (deux sections de classe) sont prévus pour chacun de ces sujets.

4. Expliquez que, partout dans le Livre 2, on retrouve des éléments génériques à traiter par rapport à chaque thème, aussi bien que des notes spécifiques pour tous les acteurs concernés, selon leur rôle et responsabilités particulières. Ceux-ci sont indiqués en tant que «G, T, E, O», G pour les gouvernements, T pour les organisations de travailleurs, E pour les organisations d'employeurs et O pour les ONG, les agences internationales et autres organisations de la société civile. Suggérez toutefois à tous les participants qu'ils peuvent examiner de près les rôles assignés à tous les groupes, pour se faire une idée générale des actions entreprises pour combattre la traite des enfants. Soulignez cependant que l'action est plus efficace quand elle est mise en œuvre par les acteurs qui sont le mieux placés pour ça, et qui seront les plus à même d'obtenir des résultats efficaces. À ce propos, vous pouvez faire référence à l'exercice d'analyse du Livre 1 (Exercice 20).

Section 2.1: Un vaste dispositif de protection destiné à prévenir la traite des enfants en danger et des anciennes victimes

Identifier les enfants en danger

(10 minutes)

Tout en expliquant l'importance de cibler les enfants qui sont en danger, (un concept parfois controversé, puisqu'il présume une «hiérarchisation» des enfants) insistez sur le fait que le ciblage doit être basé sur une analyse détaillée du risque et de la vulnérabilité et que telle analyse doit être régulièrement mise à jour, puisque la vulnérabilité évolue. À ce propos, vous pourrez aussi mentionner le fait que ce n'est pas admissible de tout simplement «laisser tomber» un groupe d'enfants ou une communauté parce que leur vulnérabilité est réduite; un programme à plus long terme doit être prévu pour ces enfants et ces communautés pour garantir la durée de réduction de la vulnérabilité.

En outre, rappelez aux participants que la «protection au sens large» signifie fournir protection à tous les enfants, indépendamment de leur niveau de vulnérabilité et de danger. Le concept d'environnement protégé renforce cette idée, et le fait d'avoir une approche à la traite des enfants axée sur les droits souligne l'égalité de traitement de tous les enfants. C'est pourquoi, il est essentiel de considérer toujours tous les enfants. Cependant, les ressources et les fonds réels sont limités et cela signifie qu'il est nécessaire d'avoir en quelque sorte un ciblage des enfants et des communautés pour garantir que le maximum d'impact soit atteint le plus vite possible. C'est donc pour cette raison que les actions commencent généralement par le ciblage des groupes d'enfants et de familles les plus vulnérables.

C'est aussi le bon moment pour rappeler le concept de «déplacement et réinsertion» ou «enfoncer et resurgir» («push down, pop up»); les deux phrases ont été inventées pour mettre en garde contre le risque de suppression de la traite des enfants dans un milieu ou dans un groupe seulement pour les déplacer ailleurs.

Cibler les familles vulnérables

(10 minutes)

On s'occupe ici de la vulnérabilité économique, mais, si vous le souhaitez, vous pouvez commencer par passer en revue les indicateurs de risque au niveau de la famille, pris en compte dans le chapitre 1.3, et le concept de «pauvreté plus».

Une importante leçon à tirer de la programmation de l'OIT-IPEC c'est que les programmes qui s'adressent au niveau des revenus de la famille doivent être présentés conjointement à d'autres qui peuvent aider à comprendre l'importance et les causes de la migration sans danger, du travail décent, des droits du travail et des risques de la traite. La perspective d'une situation financière meilleure est souvent ce qui pousse à prendre la décision de migrer, à toute la famille parfois ou au moins à certains de ses membres, et en particulier aux adolescents qui croient que la migration va pouvoir leur offrir de meilleures possibilités de travail. C'est fondamental d'insister que le fait d'ériger des obstacles à la migration n'est pas une solution à ce problème. L'élément clé c'est le développement de programmes qui puissent créer des revenus ainsi que des actions visant à réduire la probabilité que la famille prenne des décisions qui puissent augmenter leur vulnérabilité à la traite ou à l'exploitation, tout en laissant ouverte la possibilité de pouvoir migrer sans danger.

Exercices en classe

(30 minutes)

Exercice 24	Quel rôle jouez-vous dans la protection?
Quand	Travailler à cet exercice à mi-session, avant la présentation des rôles et des responsabilités, puisque c'est utile pour les participants d'avoir déjà une idée de leurs rôles respectifs avant d'être introduits au sujet de façon plus formelle.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ L'exercice vise à rassembler les réflexions, avec une discussion complémentaire pour permettre à une dynamique de petits groupes de susciter d'autres idées.
Méthodologie	Les participants devraient travailler individuellement à cet exercice. Durant les 15 premières minutes, ils devraient remplir la colonne de droite avec des notes sur leur rôle spécifique en ce qui concerne la protection. Durant les 15 dernières minutes, les participants partagent leurs réponses et les discutent en séance plénière.
Réponses	–
Remarques	Les participants devraient mettre de côté leurs réponses pour pouvoir les confronter avec les propositions à faire dans la partie suivante de la session de classe.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Les rôles et les responsabilités des différentes types d'acteurs

(15 minutes)

Vous devriez choisir ici la section GTEO la plus appropriée au groupe de participants du cours (ou une combinaison entre les groupes). Si le groupe est mixte, vous devriez traiter tous les encadrés GTEO. Quel que soit la répartition, c'est une bonne idée de passer en revue brièvement les rôles et les responsabilités de tous les acteurs, en résumé:

G – responsabilité principale du marché social et du travail en général, des politiques et des actions de protection des enfants. Pouvoir mettre en œuvre cela de façon efficace, responsabilité d'établir le macro niveau de vulnérabilité, par exemple, en utilisant les enquêtes nationales. Le gouvernement a en définitif la responsabilité de l'allocation du budget. Rappelez-vous d'insister sur la responsabilité de tous les membres du gouvernement et de ses agences de rendre des comptes (selon le devoir de diligence).

T – l'accès (direct) aux travailleurs permet d'entreprendre des actions au micro niveau de l'identification de la vulnérabilité et d'aborder ce sujet sur le lieu de travail individuel. Etant donné l'accès privilégié parmi les travailleurs, ces responsables peuvent sensibiliser l'opinion et offrir une formation sur différentes questions importantes concernant la protection contre la traite, comme la migration sans danger, le travail décent, les droits du travail, les pratiques de recrutement à risque etc. Ils se trouvent dans la position de pouvoir soutenir le changement des politiques envers le travail décent.

E – aussi dans une bonne position pour l'identification du risque, en particulier au niveau sectoriel (par exemple, secteurs déprimés où les travailleurs sont licenciés, réduction des salaires; ces responsables peuvent créer des opportunités de travail et fournir une formation professionnelle.

O – mieux placés pour mettre en œuvre un grand nombre d'initiatives au niveau de la communauté et jouer un rôle d'information et formation des politiques, à travers un éventail d'actions de soutien comme les activités de promotion, les leçons apprises etc. (à traiter dans le Livre 3).

Concepts et mots-clés de cette section:

- Protection des enfants
- Protection au sens large
- Environnement protecteur
- Ciblage – en particulier des enfants en danger et des familles vulnérables
- Stratégies sur les moyens de subsistance – y compris l'emploi, TCE (transferts conditionnels en espèces), développement économique local (DEL)
- Age minimum d'admission à l'emploi
- Éducation non formelle (ENF)
- Pauvreté de la famille
- OMD, SRP
- Responsabilités des gouvernements – à différents niveaux
- Le rôle des organisations de travailleurs et d'employeurs
- Le rôle des ONG, des agences internationales et de la société civile
- Devoir de diligence

Exercices en classe

(25 minutes)

Exercice 25	Votre expérience de la protection
Quand	Quand vous voulez pendant la troisième journée du cours (de la section 2.1 à la 2.4) ou bien comme exercice écrit à préparer pour le lendemain.
Durée	25 minutes
Objectifs	■ Le but principal de cet exercice n'est pas de stimuler les participants à penser à leur travail de façon générale, mais, au contraire, de façon plus détaillée afin de permettre aux informations des livres d'études 2 et 3 de trouver «leur place» par rapport à ce que les participants sont déjà en train de faire.
Méthodologie	Les participants travaillent individuellement à cet exercice, étant donné que ce dernier se rapporte à leurs expériences personnelles. Le devoir doit être écrit, et si on a le temps, les participants pourront utiliser leurs notes pour faire une présentation à tout le groupe dans les sessions suivantes.
Réponses	–
Remarques	Cet exercice n'est pas aussi simple qu'il en a l'air. À vrai dire, beaucoup d'organisations et d'individus ont du mal à décrire leur travail et à raconter le pourquoi et le comment de ce qu'ils font. Prenez le temps d'examiner les réponses écrites des participants afin de susciter des réponses plus précises; par exemple, dans la première question sur le ciblage, exigez plus de détails: 'filles dans un village frontalier' n'est pas suffisant: quel est l'âge du groupe cible de jeunes filles? Vont-elles toutes à l'école? Quelles sont leurs situations familiales etc.? Prêtez une attention particulière à la troisième question, qui demande une réponse de cause à effet. C'est souvent un élément faible en ce qui concerne la programmation et cela peut être développé plus à fond seulement si l'analyse du risque a été faite de façon appropriée et si la réponse prévu par le programme a été suffisamment vérifiée. Les cinquième et sixième questions se concentrent à nouveau sur les rôles et les responsabilités et, au cas où le groupe serait mixte, vous devriez demander à tous les participants d'intervenir s'ils croient avoir un rôle à jouer même si quelqu'un n'a pas répondu à toutes les questions. La dernière question prévoit le concept d'évaluation/impact/bonne pratique. Ne rentrez pas ici dans le détail, mais faites référence au Livre 3, dans lequel tout ça sera révélé!

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous pouvez souhaiter utiliser

Exercice 26	Les parlementaires et les mesures pour combattre la traite des enfants
Quand	À la fin de la section 2.1. Cet exercice est spécifiquement prévu pour les participants qui sont parlementaires ou qui travaillent avec les parlementaires (par exemple les conseillers gouvernementaux).
Durée	25 minutes
Objectifs	■ Introduire les parlementaires et d'autres au guide UNICEF/IPU et insister sur les recommandations principales de cette publication. ■ Encourager les parlementaires et d'autres à réfléchir aux mesures spécifiques qu'ils pourraient entreprendre afin de mettre en œuvre les recommandations du guide.
Méthodologie	Les parlementaires et les personnes qui travaillent avec eux devraient être divisés en petits groupes de discussion. Autrement, si le groupe est déjà restreint, l'exercice peut se faire en séance plénière.
Réponses	–
Remarques	

DÉVELOPPEMENTS
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 3 - Session 2

Chapitre 2.2: Protection (suite)

Cette section est la suite directe de la section précédente, vous pouvez donc adapter le temps à disposition entre les deux.

Emploi des jeunes + Services de placement et orientation professionnelle

(10 minutes)

L'emploi des jeunes (et peut-être, de façon plus significative, le chômage des jeunes) n'est pas en général couvert dans les questions concernant la traite des enfants. C'est en tout cas un élément important de vulnérabilité parce que non seulement les jeunes au chômage sont incapables de gagner de l'argent pour survivre, (et en conséquence ils sont en danger de d'entamer des activités illégales ou informelles), mais c'est aussi probable qu'ils cherchent à se déplacer pour trouver du travail. Le nombre de jeunes impliqués est considérable, 86 millions en 2006, presque la moitié des 195 millions de chômeurs, mais surtout, le taux de jeunes chômeurs est de 13.6 pourcent, trois fois le taux relatif aux adultes (4.4 pour cent). Ce taux est stable ou en croissance dans presque toutes les régions. Il est possible que beaucoup de participants n'aient pas pris en considération ce problème auparavant, surtout s'ils n'ont pas examiné le sujet de la traite des enfants à l'intérieur du cadre de la migration/exploitation du travail.

De façon similaire, les services de placement et d'orientation professionnelle sont des questions qui font partie du cadre du travail. Il se peut que la plupart des participants aient jusqu'ici considéré le «recrutement» (malgré l'usage du terme) comme un procès relativement informel qui appartient aux femmes ou aux jeunes hommes du village qui profitent de la naïveté des jeunes filles. En outre, à plusieurs endroits, le recrutement a lieu de façon plus formelle et les services de placement et d'orientation professionnelle sont des actions importantes pour bloquer cette voie de recrutement pour les trafiquants. Soulignez le fait que le recrutement malhonnête de la part des agences peut offrir aussi des services de placement et d'orientation professionnelle malhonnêtes, et donc c'est important d'enregistrer et contrôler ces services, soit à travers les services pour l'emploi du gouvernement soit à travers les établissements scolaires ou les sociétés privées en règle.

Éducation

(10 minutes)

L'OIT considère l'éducation comme un élément fondamental de protection, en ligne avec la Convention No. 182, inextricablement lié bien-sûr au concept de l'âge minimum du travail. Pendant la discussion, c'est important de souligner la question des genres en ce qui concerne l'enseignement interrompu ou inexistant, et le risque croissant auquel sont exposées les jeunes filles qui n'ont pas eu la chance de se créer un futur solide et indépendant à travers l'éducation.

Pour l'UNICEF, l'éducation est un pilier-clé du cadre protecteur de l'environnement, en particulier le pilier 5 (les compétences pour la vie des enfants, les connaissances et la participation) et le pilier 7 (services de base et services ciblés, y compris l'éducation). L'étude du Secrétaire Général des NU sur la Violence contre les enfants insiste aussi sur le rôle vital de l'éducation.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi suggérer aux participants d'examiner les matériels produits pour la Journée Mondiale Contre le Travail des Enfants en 2008, se concentrant sur le rôle de

l'éducation dans la lutte contre le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants PFTE (y compris la traite). Ces derniers peuvent être téléchargés du site Internet de l'OIT: www.ilo.org.

Au-delà de la sensibilisation: changement de comportement

(5 minutes)

Le sujet peut être délicat parce qu'un grand nombre d'organisations consacrent beaucoup de temps et d'efforts aux campagnes de sensibilisation et considèrent que ces dernières ont de l'influence sur le comportement. Cela est rarement le cas. Le changement de comportement est un défi et nécessite souvent un apport professionnel de la part de spécialistes, analystes du marché et professionnels de la communication.

S'adresser à l'exclusion et à la discrimination, y compris à l'inégalité entre les genres

(10 minutes)

Mettez en évidence la nature intersectorielle de cet impératif. Le kit de ressources contient plus d'informations à ce propos, y compris des outils intéressants.

Les encadrés GTEO

(15 minutes)

Les informations se trouvant dans les encadrés sont plutôt simples et directes. Elles proposent plusieurs sujets de discussion à propos des initiatives centrées sur les travailleurs migrants (un important facteur de la programmation en ce qui concerne le lieu de destination, traité à l'intérieur du thème de la prévention).

Mots et concepts clés de la session:

- Emploi et chômage des jeunes
- Travail décent
- Services de placement et orientation professionnelle
- Enfants difficiles à joindre
- Éducation pour tous
- Raisons pour lesquelles les enfants ne sont pas envoyés à l'école ou abandonnent l'école
- Programmes centrés sur l'école ou autres programmes pour informer les enfants et les familles par rapport à l'importance de l'éducation
- Programmes qui vont au-delà de la simple information et engendrent le changement de comportement
- Exclusion, discrimination, marginalisation, inégalité entre les genres
- Intégration des questions de genre dans la lutte contre la traite des enfants: analyse, programmation spécifique centrée sur les genres, changement institutionnel, donner la voix aux filles et aux femmes

Exercices en classe

(40 minutes)

Exercice 27	Faire entendre le message
Quand	À la fin du chapitre 2.2. Autrement, à utiliser n'importe quand pendant la première journée de travail du Livre 2.
Durée	40 minutes
Objectifs	■ Ceci est un exercice de mise au point, conçu pour stimuler de gros efforts dans des domaines qui apparaissent souvent nébuleux. Par exemple, ce n'est pas une nouveauté de suggérer que les filles aillent à l'école, mais c'est un défi de devoir expliquer le pourquoi en une seule phrase. ■ L'exercice vise aussi à animer l'ambiance et pourrait être utilisé quand l'attention baisse.
Méthodologie	Les participants devraient travailler en petits groupes d'«écrivains/producteurs» et développer ensemble le message. Un ou deux participants de chaque groupe devraient être désignés pour interpréter des 'messages publicitaires' (spots) comme dans les annonces à la radio, avant de passer à la séance plénière.
Réponses	–
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaiter utiliser

Exercice 28	La protection en vue de prévenir la récidive de la traite
Quand	À la fin du chapitre 2.2. Pourrait aussi être proposé plus tard dans la journée, par exemple, entre les chapitres 2.3 et 2.4.
Durée	40 minutes
Objectifs	■ Porter l'attention des participants sur les mesures de protection visant le groupe d'enfants le plus vulnérable dans leurs propres pays (provinces, états etc.)
Méthodologie	Cet exercice a des sections spécifiques pour G, T, E et O. Les participants peuvent travailler de façon individuelle, par deux ou en groupes. Les participants doivent écrire leurs réponses (sur des feuilles ou sur un tableau à feuilles mobiles) et les partager en séance plénière.
Réponses	–
Remarques	Assurez-vous que la réponse à la question 1 (c-à-d les groupes cibles) soit suffisamment détaillée et que les services proposés correspondent aux groupes cibles.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 29	Éducation, formation et emploi des jeunes
Quand	À la fin du chapitre 2.2 ou bien n'importe quand pendant la même journée.
Durée	40 minutes
Objectifs	■ Porter l'attention des participants sur la réalité de l'éducation, de la formation professionnelle et des services de placement et d'orientation professionnelles dans leurs pays. ■ Inciter les participants à penser à des actions qui puissent être entreprises pour améliorer certains aspects de ces trois domaines.
Méthodologie	Divisez les participants en groupes par pays afin qu'ils puissent répondre ensemble aux questions. Les participants pourraient aussi être divisés par secteur, dans ce cas, l'éducation devrait être attribuée à G et/ou à O; la formation professionnelle à E/T et l'orientation professionnelle à G/O. Ces questions devraient mener à une discussion sur les situations dans les différents pays. Selon la dimension du groupe, ce n'est pas nécessaire que les participants présentent leurs réponses en séance plénière.
Réponses	–
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 3 - Session 3

Chapitre 2.3: Prévention du crime que représente la traite des enfants

Renforcer le cadre juridique

(10 minutes)

Vous pouvez imprimer Les Principes et les directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) qui se trouve dans le kit de ressources et l'utiliser comme document de classe. (Remarquez que certaines parties sont déjà reproduites dans les exercices).

Promouvoir une migration légale et sans danger pour le travail décent des jeunes en âge légal de travailler

(10 minutes)

Ce titre peut offrir la possibilité de prendre du temps pour réfléchir, en particulier aux participants des gouvernements. Soulignez le fait que cela ne signifie pas que les personnes doivent être encouragées à migrer, mais que celles qui cherchent à le faire devraient pouvoir le faire sans danger et légalement si elles ont l'âge légal pour travailler (bien que les enfants qui ont l'âge légal pour travailler devraient plutôt migrer à l'intérieur des frontières nationales). Cela réduit sensiblement leur risque de devenir victimes de trafiquants et d'individus qui souhaiteraient exploiter leur travail.

Vous pouvez aussi demander aux participants de donner des exemples par rapport à la façon dont la migration du travail est gérée pour ceux qui rentrent et pour ceux qui sortent de leur pays et, sans les juger, faire démarrer des discussions, par exemple, concernant les types de secteurs où le travail des migrants se concentre (par exemple: avec ou sans compétences).

Enregistrement, octroi de licence et contrôle des agences d'emploi

(5 minutes)

C'est une note supplémentaire qui rappelle la discussion sur les services de placement et d'orientation du travail, mais qui concerne en particulier la tâche de facilitation de la recherche du travail pour ceux qui migrent pour travailler. Selon le temps à disposition, vous pouvez examiner la convention No. 181 sur les agences d'emploi privées (1997). Il y a aussi un guide supplémentaire sur l'application de cette convention, dans la recommandation No. 188, téléchargeable sur le site Internet de l'OIT).

Promouvoir le travail décent

(10 minutes)

Ça vaut la peine d'examiner le concept de travail décent dans plus de détail si vous avez le temps, parce qu'il pourrait offrir des alternatives à l'exploitation du travail. Présenter le monde du travail est essentiel pour une lutte étendue et complète contre la traite des enfants.

La réduction de la demande

(10 minutes)

On peut trouver plus d'informations au sujet de la 'mauvaise demande' dans le kit de ressources et dans plusieurs publications de projets sous-régionaux de lutte contre la traite des enfants en Asie du Sud et Mékong de l'OIT-IPEC (TICSA et TICW).

Encadrés GTEO

(15 minutes)

Ceux-ci se concentrent principalement sur la migration sans danger et la programmation concernant le lieu de destination.

Concepts et mots-clés de cette section:

- Prévention du crime de la traite
- Déplacement et réinsertion
- «Appuyer et relâcher» («push down, pop up»)
- Cadres juridiques qui criminalisent la traite des enfants et sanctionnent les trafiquants
- Les Principes et les directives HCDH – se concentrer sur les droits des victimes
- Promouvoir une migration légale et sans danger pour le travail décent des enfants en âge légal de travailler
- Enregistrement, octroi de licence et contrôle du recrutement, migration et agences d'emploi à l'étranger
- Outils du travail décent: inspection du travail
- «Mauvaise demande» et «bonne demande»

Exercices en classe

(30 minutes)

Exercice 30 — Réagir face à la' mauvaise demande'

Quand

À la fin du chapitre 2.3.

Durée

30 minutes

Objectifs

- Insister sur le concept de 'mauvaise demande' et la réaction appropriée.

Méthodologie

Demandez aux participants de travailler en groupes divisés par pays pour avoir la possibilité de discuter des réponses avant de les présenter à tout le groupe.

Réponses

Des réponses possibles sont ici suggérées. Il y en a beaucoup plus:

Caractéristique	Action à entreprendre	Responsable principal:
Pression pour une main-d'œuvre servile et peu rémunérée	À destination: Négociation avec le ministère du travail pour compenser les pressions agissant sur les coûts, suivant le lieu d'origine, par exemple une hausse des prix de l'essence conduira à des marges de profit limitées) Inspection du travail pour garantir que le travail 'bon marché' ne soit pas exploité	Organisations de travailleurs Organisations d'employeurs Inspecteurs du travail (coopération de la part de T et E)
Faible ou inexistante application de la législation du travail	A la source: Contrôle amélioré des agences de recrutement À destination: Meilleur couverture des lois du travail Meilleures ressources de l'inspection du travail, soit en ce qui concerne les aspects financiers soit en ce qui concerne les aspects liés à la formation	Gouvernements
Formes informelles et non réglementées de travail	À destination: Suivi de l'équilibre entre les marchés informels et formels/ non réglementés du travail et rétablir l'équilibre/intervenir là où nécessaire	Gouvernements E pour contrôler et rédiger un rapport
Politiques restrictives de migration	À destination: Examen et révision des politiques de migration pour améliorer la gouvernance de la migration	Gouvernements
Manque d'organisation ou de représentation des travailleurs	À destination: Graphique d'analyse des secteurs où la main-d'œuvre n'est pas représentée et l'extension de l'organisation à ces secteurs	Organisations de travailleurs

Remarques

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 31	Le cadre juridique et les droits de l'homme
Quand	À la fin du chapitre 2.3 ou 2.4. Cet exercice pourrait être également assigné pour le lendemain.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Porter l'attention des participants sur les directives de l'HCDH; ■ Encourager les participants à penser à la situation spécifique de la traite des enfants plutôt qu'à la traite en général.
Méthodologie	Conduisez cet exercice en séance plénière. Demandez aux participants de lire le point 1 et ensuite posez les deux questions à toute la classe. Répétez cela pour les 10 points suivants.
Réponses	Les points suivants devraient se présenter: 1. La législation nationale devrait aussi s'intéresser au cas spécifique de la traite des enfants, et «l'enfant» devrait être défini par la loi. De même l'exploitation du travail des enfants devrait être criminalisée. 2. La liste des activités commerciales devrait aussi inclure les activités commerciales spécifiques aux enfants, comme les colonies de vacances et les voyages d'étude. 3. Les services de support propices aux enfants devraient être fournis pour toutes les victimes de moins de 18 ans. Ces derniers comprennent les représentants légaux formés aux procédures spécifiques aux enfants (comme le témoignage). Tous les autres éléments sont déjà applicables en ce qui concerne la traite des enfants.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 32	Les enfants et les directives relatives aux politiques et pratiques de recrutement de migrants
Quand	À la fin du chapitre 2.2.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Se concentrer sur le rôle spécifique des politiques et des pratiques de recrutement en ce qui concerne la migration.
Méthodologie	Divisez la classe en groupes G, T, E et O. Chacun de ces groupes peut travailler de façon individuelle, par deux ou en petits groupes pour répondre aux questions spécifiques de leur groupe. La question pour 'Tout' peut être laissée en dernier et affrontée en séance plénière. Les réponses à toutes les sections devraient être partagées en séance plénière.
Réponses	**Tous – les agences de recrutement devraient, au minimum, demander:** ■ L'âge de l'enfant (avec une preuve d'identité); ■ Le rôle des parents par rapport à la demande de l'enfant d'être déplacé (et si possible, le contact devrait avoir lieu avec le(s) parent(s)); ■ Preuve documentée de services sûrs et agréés auprès du pays de destination (travail, hébergement, accueil); ■ Preuve de ressources financières suffisantes afin que l'enfant ne s'engage pas dans une relation de dépendance à cause d'un manque de fonds (d'argent); ■ Billet de retour ou bien, le cas échéant, nécessité d'un garant qui puisse assurer le voyage de retour. **G – Certains domaines qui devraient être mentionnés:** ■ Enregistrement des agences; ■ Inspection régulière et le suivi des agences et de leur personnel; ■ Certification à travers la formation du personnel des agences. **T/E – Certains domaines qui devraient être mentionnés:** ■ Sensibilisation et/ou programmes de formation qui puissent porter à une certification des agences et de leur personnel; ■ Rédiger, avec la collaboration du gouvernement, une liste des occupations dangereuses dont les enfants devraient être exclus; ■ Application et suivi par rapport à la limite d'âge minimum d'admission à l'emploi dans les secteurs où les enfants pourraient être exploités ou tomber victimes de la traite et coopération avec les agences de recrutement pour identifier ces secteurs et les interdire aux enfants cherchant du travail. **O – Certains domaines qui devraient être mentionnés:** ■ Possibilité de travailler avec les agences de recrutement dans certains domaines, comme, par exemple, la sensibilisation, la formation et le suivi; ■ O peut également signaler les agences non déclarées, recueillir et partager ces informations, conjointement aux rapports faits par les jeunes à propos des pratiques sans scrupules, dans le but de faire respecter la loi; ■ O peut également travailler avec les jeunes pour les mettre en garde contre la présence d'embûches lorsqu'ils s'adressent à des agences non déclarées, et faire de façon qu'ils soient accompagnés au cas où; ■ O peut également travailler avec les jeunes pour les aider à comprendre les risques de la migration due à la recherche de travail et les dangers de la traite.
Remarques	

Exercice 32 Les enfants et les directives relatives aux politiques et pratiques de recrutement de migrants

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 33 Une migration sûre (sans danger) en vue d'un travail décent

Quand	À la fin du chapitre 2.2.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Faire réfléchir sur la façon dont les divers acteurs peuvent contribuer à la réussite de la migration pour un travail décent.
Méthodologie	Avant le travail en classe: Vous pouvez préparer une copie du schéma sur une feuille A4 de façon à ce que les participants puissent écrire directement dans la grille au lieu de tout recopier comme indiqué. *En classe:* Les participants devraient travailler à cet exercice individuellement ou divisé en groupes par pays.
Réponses	–
Remarques	Assurez-vous de traiter soit les aspects liés au lieu d'origine (source) soit les aspects qui concernent le lieu de destination et, au cas échéant, ceux liés au déplacement. Assurez-vous également que la dimension des genres soit traitée.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 3 - Session 4

Chapitre 2.4: Prévention (suite)

Interventions sur la chaîne de l'offre, responsabilité sociale des entreprises et codes de bonnes conduites/éthique

(30 minutes)

Ces sujets sembleraient concerner en particulier les organisations des employeurs. En réalité, il y a des domaines où les ONG sont toujours plus engagées, discutant, donnant des conseils aux employeurs, et devenant de plus en plus actives là où la responsabilité sociale des entreprises ne semble pas prise au sérieux.

Ces thèmes sont également de plus en plus présents au niveau des médias et soulevés dans l'agenda des entreprises nationales et internationales. Les informations de cette section intéressent donc tous les participants.

Vous pouvez choisir des exemples - le récent intérêt mondial par rapport à ces questions se rapporte à l'initiative Harkin/Engels du secteur cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana (voir exercice 35). L'Association des Producteurs de Cacao, World Cocoa Foundation, et le Protocole de l'industrie du cacao y relatif (voir www.cocoainitiative.org) ont de bons exemples à citer sur la façon dont une action élargie d'un secteur entier peut être entreprise.

Beaucoup d'entreprises multinationales prévoient une panoplie de mesures pour une politique de Responsabilité sociale des entreprises (RSE), mais peu d'entre elles incluent des mesures spécifiques pour prévenir le travail et la traite des enfants.

On peut trouver des exemples de politiques RSE sur beaucoup de sites Internet d'entreprises et vous pouvez télécharger un exemple à utiliser comme polycopié pour déclencher une discussion.

GTEO, encadrés

(15 minutes)

Concepts et mots-clés de cette section:

- Intervention sur la chaîne d'offres
- Chaînes d'offres excluant la traite des enfants
- Responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- Le Pacte Mondial
- Codes de bonne conduite/éthique

Exercices en classe

(45 minutes)

Exercice 34	Chaînes de l'offre
Quand	À la fin du chapitre 2.4.
Durée	45 minutes
Objectifs	■ Renforcer la compréhension des questions concernant la production excluant la traite ou l'exploitation du travail des enfants et la pratique des chaînes de l'offre.
Méthodologie	Conduisez l'exercice en séance plénière. Un membre du groupe devrait jouer le rôle de Sheila. Il ou elle devrait interpréter le scénario décrit et, au bon moment, poser les questions faisant partie de la liste dressée en séance plénière.
Réponses	1. Malheureusement, l'étiquette dans la vitrine n'assure pas que la déclaration soit vraie, vu que les étiquettes sont parfois des contrefaçons. Cependant, si l'étiquette ou le label de la chambre de commerce sont présents sur les habits, Sheila pourrait décider de les croire. 2. Le label devrait exister, surtout si la Chambre de Commerce a des directives contre le travail des enfants/la traite pour ses membres. 3. L'office du tourisme de «Med» devrait envoyer des observateurs à visiter les producteurs et contrôler ainsi les produits certifiés; en tout cas, prêtez attention à la question ci-dessous concernant la chaîne d'offre. Dans certaines circonstances, l'office du tourisme peut contrôler toute la chaîne d'offres, mais c'est plus probable qu'il fasse confiance au producteur final en ce qui concerne ses fournisseurs. L'office du tourisme de «Med» peut également faire des «contrôles spot» chez les détaillants et/ou chez les fabricants. L'office peut coopérer utilement avec l'inspectorat du travail en ce qui concerne le suivi sur le lieu de travail. 4. Assurez-vous que toutes les installations de production soient enregistrées et donc qu'elles puissent être contrôlées par les inspecteurs du travail. Ils pourraient également demander que leurs membres aient la responsabilité de s'assurer que leur fournisseurs et sous-traitants offrent des produits conformes à la non exploitation du travail, excluant toute traite d'enfants. 5. La veste rouge a de nombreux éléments qui peuvent être fournis par les sous-traitants ou bien les fournisseurs extérieurs. Le «fait à la main» concerne principalement l'assemblage de la veste. Ses éléments peuvent ne pas y être compris: le tissu, toutes les teintures, le coton des coutures, la doublure, tous renforcements faisant partie de la doublure (par exemple la décoration en soie et les boutons d'argent) et, visiblement, la broderie. Ces derniers éléments constituent très souvent des secteurs où le travail des enfants est employé, car on croit souvent que «de petites mains font un meilleur travail». À ce propos, vu que le Pays «Med» semble être une destination touristique, on devrait se demander si une éventuelle pression par rapport aux prix, dû à une féroce compétition, comme n'importe quels autres facteurs associés à une «mauvaise demande» doivent être ou non pris en considération. 6. Il reste des questions concernant la veste rouge et la traite des enfants, mais ce n'est pas si simple d'y répondre. Evidemment, certaines questions ont été soulevées à un moment donné, parce que L'Office du tourisme de «Med» est intervenu. Le suivi par des intervenants neutres et indépendants effectué du début jusqu'à la fin du processus constitue un élément essentiel dans les chaînes d'offres.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 35	Étude de cas sur le cacao
Quand	À la fin du chapitre 2.4. Pourrait être également donné comme devoir à la maison.
Durée	45 minutes
Objectifs	■ Renforcer la compréhension des responsabilités des gouvernements et des autres acteurs concernant le suivi des pratiques du travail n'ayant pas recours au travail ou à la traite des enfants.
Méthodologie	Les participants devraient travailler en petits groupes G, T, E, O, discuter l'étude de cas et répondre aux questions. Les réponses peuvent être ensuite partagées par les groupes en séance plénière. Voir la note ci-dessous par rapport aux outils vidéo qui peuvent être employés. On peut aussi télécharger des articles de sites internet.
Réponses	Si les participants connaissent ce cas, vous pouvez vous attendre à des réponses «correctes» à ce propos. En tout cas vous devriez tenir compte de toute réponse plausible des participants qui ne connaissent pas ce cas spécifique, et ensuite leur donner la bonne réponse.

G:

1. Sous l'initiative Harkin/Engels, les gouvernements doivent commencer un régime de certification pour démontrer que la production de cacao est organisée en excluant tout travail des enfants. Le régime de certification demande aux gouvernements de déterminer l'étendue du travail des enfants dans les 50% des territoires du pays où le cacao est cultivé. Les gouvernements doivent affronter le problème à travers des campagnes de sensibilisation, en construisant des établissements scolaires et en offrant d'autres moyens pour ensuite permettre des suivis indépendants pour vérifier les progrès. Le processus en cours entrepris en Côte d'Ivoire et au Ghana inclut en quatre phases: (1) une enquête diagnostique de récolte des données, phase pilote complétée dans les deux pays; (2) une publication des résultats de l'enquête, phase pilote complétée dans les deux pays; (3) réhabilitation à travers la mise en œuvre d'actions pour la protection sociale, phase en cours dans les deux pays; (4) vérification indépendante.
2. Les gouvernements de la zone sous-régionale devraient travailler avec le gouvernement ivoirien et le gouvernement ghanéen pour vérifier si les enfants qui travaillent dans le secteur du cacao ont été victimes de la traite dans ce territoire. Le cas échéant, les gouvernements devraient alors travailler de commun accord pour s'assurer que les enfants soient reconnus par la loi comme victimes de la traite et qu'ils aient accès à tous les services de soutien nécessaires (juridiques, psychothérapiques, hébergement ou retour au pays, services médicaux, conseils). Leurs cas devraient être examinés de façon individuelle et, selon les circonstances, on devrait garantir le meilleur résultat possible. Les gouvernements devraient travailler ensemble pour vérifier les mécanismes utilisés pour la traite des enfants et travailler pour les éradiquer et pour condamner les trafiquants.

T:

1. Les organisations internationales de travailleurs doivent bien sûr garantir les droits de n'importe quel travailleur qui fasse partie de leurs organisations. Cela devrait être un problème mineur, puisque le secteur est composé essentiellement de plantations de petits propriétaires. Les organisations devraient en outre s'assurer d'être représentées dans n'importe quel débat ou processus lancé au niveau mondial et, en particulier, aux Etats-Unis pour représenter les intérêts de leurs membres, mais aussi pour relever les menaces contre le secteur du cacao, y réagir et prêter attention aux baisses éventuelles du secteur dans les différentes régions.
2. Il y a eu des discussions concernant la possibilité pour les petits propriétaires d'obtenir des prix plus intéressants pour leur cacao au cas où ils s'organiseraient en coopératives, ce qui pourrait les empêcher de mettre leurs propres enfants au travail. Dans ce cas, les organisations locales de travailleurs pourraient jouer un rôle en facilitant le processus et en organisant les travailleurs.

   Les organisations internationales et locales de travailleurs devront contrôler l'impact de n'importe quelle action de boycottage des produits de cacao menée par les pays occidentaux contre les travailleurs et leurs familles, action qui pourrait compromettre l'exportation de cacao.

Exercice 35 — Étude de cas sur le cacao

Réponses

E:

1. La chaîne de l'offre va essentiellement: du petit propriétaire à l'exportateur au fabricant.
2. Les producteurs européens de chocolat, et d'autres producteurs, peuvent contribuer aux programmes établis par l'Association Industriels du Chocolat, ou à des programmes bilatéraux, dans les régions à culture de cacao. Il devrait y avoir des codes de pratiques internes pour garantir que leurs produits soient fabriqués en excluant le travail et la traite des enfants et on devrait également contrôler que ces codes soient respectés. Ceux-ci devraient s'appliquer tout au long de la chaîne de l'offre.
3. Les associations de détaillants pourraient également contribuer à ces efforts, comme d'autres secteurs qui sont membres et qui utilisent les produits à base de cacao (par exemple, l'industrie cosmétique et des produits de beauté, puisque le beurre de cacao est un ingrédient utilisé couramment dans les crèmes pour la peau et les produits pour le bain).

O:

1. Bien sûr, on s'inquiète toujours du fait que les campagnes médiatiques à forte visibilité puissent, en cherchant d'éradiquer le travail des enfants (y compris ces enfants qui ont subi la traite), faire au contraire que certaines familles n'arrivent pas à survivre et que les enfants se retrouvent donc dans des situations de travail encore plus dangereuses. La solution c'est le déplacement accompagné d'alternatives possibles. Cependant, il serait intéressant de discuter ici si c'est seulement la nécessité financière qui engendre la traite des enfants dans les plantations de cacao de la Cote d'Ivoire et du Ghana. Par exemple, le rapport préliminaire de la Côte d'Ivoire suggère qu'une des raisons principales du fait que les enfants des agriculteurs de cacao soient déscolarisés c'est que l'établissement scolaire le plus près se trouve à 12 kilomètres de distance. Le fait que les enfants de la famille rejoignent les adultes pour les aider au travail est une question d'«habitude» (plutôt que de «tradition») à effet cyclique où les enfants rejoignent les adultes dans le travail. C'est important de noter que les enfants qui ne travaillent pas peuvent encourir un risque majeur si leurs frères et sœurs sont retirés du travail sans avoir d'autres possibilités de subvenir à la famille.
2. Les réponses peuvent en ce cas être diverses, mais la solution c'est de fournir une alternative possible et de se concentrer sur l'éducation. Bien que la question se réfère aux programmes des enfants, c'est également nécessaire d'avoir des programmes centrés sur les besoins de toute la famille. Ce sera important de considérer les enfants des familles d'agriculteurs de cacao ainsi que n'importe quel enfant arrivé d'autre part et qui est victime de traite.

Remarques

Puisque le cas d'étude se réfère à une histoire récente, et qui est toujours actuel, plusieurs programmes de télévision proposés par les journalistes de différents pays (en particulier de la Grande Bretagne et des Etats-Unis) en ont parlé. Si vous le souhaitez et en avez le temps, vous pouvez télécharger ou obtenir ces informations et les montrer à la classe (ou bien, utiliser la pause du déjeuner ou la soirée pour faire cela).

Si le temps le permet, cette étude de cas est aussi un bon point de départ pour une discussion générale au sujet des situations similaires que l'on peut retrouver dans les pays des participants.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 36 — Initiatives et responsabilités en matière d'éducation et de travail décent

Quand

À la fin du chapitre 2.4. comme exercice supplémentaire à l'exercice 35, si le temps le permet.

Durée

25-30 minutes

Objectifs

- Se concentrer en particulier sur les réponses adéquates centrées sur les prestations de l'éducation et sur la promotion du travail décent.

Methodology

Divisez les participants en petits groupes G, T, E et O pour discuter de la réponse à la question (15 minutes) et rapporter ceci en séance plénière (10-15 minutes).

Autrement, discutez des questions et des réponses en séance plénière (en permettant des considérations interdisciplinaires sur les différentes réponses possibles) (25 minutes).

Réponses

G: Q1 Le gouvernement a la responsabilité totale de prévoir l'éducation à tous les niveaux pour tous les enfants.

En particulier par rapport à l'étude sur le cas du cacao, c'est clair qu'une des raisons qui font que les enfants des familles d'agriculteurs ne sont pas scolarisés, c'est le fait que les écoles se trouvent loin des petites propriétés.

Au niveau national, les gouvernements, et, au niveau local, les autorités, devraient faire face à ce problème, par exemple en organisant des écoles mobiles, en décentralisant les enseignants ou en projetant d'autres travaux de proximité, comme les programmes d'enseignement.

En ce qui concerne l'abandon des études de la part des enfants dans le but de chercher du travail, le défi auquel le gouvernement se retrouve à faire face c'est tout d'abord d'identifier ces enfants y inclus des enfants d'ailleurs; cela nécessite de la formation, des politiques, et des mécanismes adéquats de comptes-rendus, concernant les enseignants et le personnel scolaire.

Des inspecteurs scolaires pourraient être nommés pour suivre les cas des enfants qui ont abandonné les études, pour en établir les causes et recommander les actions appropriées pour ramener les enfants à l'école (par exemple, cela peut être fait en coopération avec les ONG locales qui peuvent travailler avec la famille et fournir une passerelle d'éducation non formelle à l'enfant). Tout ça devrait être financé par le gouvernement à travers l'allocation appropriée d'un budget et d'un déboursement.

Ces mêmes initiatives de «retour à l'école» devraient être prévues pour les enfants qui travaillent dans les entreprises de famille.

En outre, le gouvernement devrait développer et faire exécuter les politiques concernant le travail illicite des enfants, comme prévoir des sanctions pour les familles qui emploient des enfants. Ces sanctions peuvent inclure des avertissements relatifs aux premières infractions et proposer des cours d'éducation parentale. Le suivi continu de l'enfant et de la famille devrait être prévu. Les enfants qui ont été objet de traite dans ce secteur devraient être déplacés et, les passerelles de l'éducation non formelle à l'éducation devraient être incluses comme faisant partie de l'éventail des services que le gouvernement doit leur fournir.

T: Q1 Les organisations de travailleurs peuvent offrir aux enfants l'accès à l'éducation non formelle et à l'éducation, mais elles sont peut-être plus indiquées à fournir la formation des compétences de vie/professionnelle aux enfants qui s'approchent de l'âge légal d'admission à l'emploi afin qu'ils puissent avoir des possibilités de parcours alternatifs dans leur recherche d'emploi. Les associations de travailleurs peuvent également fournir une formation professionnelle aux enfants qui ont déjà l'âge légal de travailler, et à ceux qui souhaiteraient continuer à travailler dans les petites entreprises familiales servir de liaison avec leurs familles, afin de supprimer les éléments dangereux de leur travail.

Q2 En ce qui concerne l'éducation des agriculteurs, des intermédiaires, des exportateurs et de leurs clients, les organisations de travailleurs ont un rôle vital à jouer par rapport à la législation du travail à l'intérieur de leur conseil de direction, en introduisant et en garantissant les conditions de travail décent. Quant aux cas spécifiques des enfants en âge de travailler dans le secteur agricole, les organisations de travailleurs peuvent en outre suivre les conditions des enfants, les encourager à faire partie d'une organisation qui peut les représenter et représenter leurs droits et de façon adéquate.

Exercice 36 — Initiatives et responsabilités en matière d'éducation et de travail décent

Réponses

E:

Q1 Les organisations d'employeurs pourraient fournir aux enfants les ressources pour l'accès à l'éducation non formelle/éducation, aussi bien que de financer et organiser des ateliers de formation des compétences de vie/professionnelle pour les enfants approchant l'âge légal pour travailler, afin qu'ils puissent trouver des parcours alternatifs dans leur recherche d'emploi. Ensuite, les employeurs pourront fournir des opportunités d'apprentissages et/ou d'emplois.

Q2 En introduisant et en garantissant les conditions de travail décent, les organisations d'employeurs travaillent en collaboration avec les organisations de travailleurs afin d'instruire les agriculteurs, les intermédiaires, les exportateurs et les clients quant aux normes de la législation du travail. En ce qui concerne les cas spécifiques d'enfants en âge de travailler dans le secteur agricole, ces organisations peuvent également coopérer avec les secteurs impliqués dans la chaîne d'offres du cacao (les intermédiaires, les exportateurs, les importateurs, les producteurs) pour créer les RSE et faire le suivi du processus à fin de vérifier que les principes du travail décent et, en particulier, la nécessité d'exclure le travail et la traite des enfants.

O:

Q1 Les agences qui travaillent, au nom des enfants, peuvent coopérer à la création d'écoles mobiles financées par le gouvernement, à la décentralisation des enseignants et à la mise en oeuvre d'autres programmes éducatifs de proximité. Quand les inspecteurs scolaires ou le personnel scolaire ont identifié les cas d' enfants qui ont abandonné les études, on peut coopérer à la mise en œuvre des actions appropriées pour ramener les enfants à l'école (par exemple, en travaillant avec la famille et en offrant l'éducation non formelle pour l'enfant). Les initiatives de 'retour à l'école' sont également nécessaires pour les cas spécifiques d'enfants qui travaillent dans les entreprises familiales. Le suivi continu de l'enfant et de la famille devrait être fait. Les enfants qui ont été victimes de traite dans ce secteur devraient être déplacés et on peut jouer un rôle vital en s'assurant que leurs intérêts supérieurs restent prioritaires, leur proposant la tutelle et autres services, y compris les services qui prévoient les passerelles de l'éducation non formelle à l'éducation.

Remarques

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 4 - Session 1

Chapitre 2.5: Application de la loi

Cela pourrait être un bon moment pour rappeler aux participants le cadre des plans d'actions nationaux (PAN). Dans ce processus, on oublie souvent l'aspect concernant l'application de la loi, parce que très souvent les personnes pensent que faire appliquer la loi = police. Pourtant, l'application de la loi signifie également garantir que les législations internationales (les conventions) soient mises en œuvre, et que la législation du travail soit effectivement en vigueur au niveau national et tout cela, grâce à l'inspection du travail et aux efforts des organisations de travailleurs et d'employeurs.

Quand on prend en examen l'application de la loi, c'est nécessaire de souligner l'importance de la mise en place de procédures appropriées, accessibles et confidentielles afin de pouvoir soumettre les rapports de violations. On étiquette très souvent la violation de la loi comme «indifférence» mais en effet ce n'est que de l'ignorance concernant la façon dont les accidents sont signalés. Parmi les mécanismes pour établir des rapports il y a les services d'assistance téléphonique, les centres d'accueil, les officiers de police, le secteur public et tous les autres organismes officiels qui doivent faire respecter la loi. Vous pourriez demander aux participants quel mécanisme de rédaction de rapport existent dans leurs pays, si ces rapports sont utilisés et si oui de quelle façon.

Identifier les trafiquants et les incidents liés la traite + Trafiquants et exploiteurs au lieu de destination

(15 minutes)

C'est important de faire remarquer que l'application de la loi (intervention de la police ainsi que les interventions judiciaires) est essentiellement le devoir de la police et des pouvoirs judiciaires, et n'est pas celui des ONG.

Vous pourrez ici reprendre la 'géographie de la traite' et l'utiliser comme matériel pour relever les différents points où la traite se manifeste.

Améliorer l'application de la loi

(10 minutes)

Le fait que la formation sur le 'droit des enfants' soit ou non efficace dans ce contexte est objet de controverses. Evitez ce débat, beaucoup dépend de la nature, du contenu et de la qualité de la formation en question. Concentrez-vous plutôt sur les nécessités pratiques des élèves, en particulier sur la nécessité de s'assurer que les pouvoirs judiciaires et les mécanismes d'application de la loi comprennent les caractéristiques spécifiques des enfants et de leurs besoins, et puissent vérifier l'impact de leur travail auprès des enfants vulnérables.

Supervision de la mise en application des conventions OIT pertinentes

(10 minutes)

Vous pouvez également décider de réviser à nouveau les conventions concernant ces processus, y compris les Nos. 138, 182, 181, 29 et 105. Citez aussi le Comité des droits de l'enfant et le système de soumission de rapports concernant la Convention relative aux droits de l'enfant. Si vous avez le temps, vous pouvez aussi rappeler aux participants les autres processus qui demandent aux gouvernements des comptes-rendus, par exemple les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les engagements de l'ODM et pour «Un monde digne des enfants» (World Fit for Children).

Encadrés GTEO

(15 minutes)

Concepts et mots-clés de cette section:

- Le renforcement efficace de l'application de la loi est une force majeure de dissuasion contre la traite des enfants
- La soumission de rapports publics des poursuites judiciaires pour faire savoir aux trafiquants que l'application de la loi a du succès et, mettre fin à la tolérance sociale
- L'application de la loi ne concerne pas seulement le droit pénal mais également les droits du travail
- Identifier les trafiquants et les incidents de la traite, à la source, en transit, et sur le lieu de destination
- Contrôle de la mise en application des conventions du travail de l'OIT

Exercices en classe

(40 minutes)

Exercice 37	Reconnaître les indices sur le lieu de travail
Quand	À la fin du chapitre 2.5.
Durée	40 minutes
Objectifs	■ Consolider la compréhension des éléments qui constituent la traite des enfants, le travail forcé/exploité, et le rôle des G, T, E et O concernant les réponses à ces derniers. ■ Susciter la prise en considération du statut et des besoins des enfants qui ont commis des infraction durant leur exploitation/traite.
Méthodologie	Commencez l'exercice en séance plénière, pour varier le format des exercices en classe. Lisez l'étude de cas et demandez aux participants de suggérer différentes réponses possibles à la question 1 (10 minutes). Ensuite, divisez la classe par groupes de G, T, E et O pour examiner les réponses à la question 2 (10 minutes). Retournez en séance plénière pour partager les réponses à la question 2 et examiner la question 3 (20 minutes).
Réponses	Question 1: (a) *Travail exploité/forcé*: intimidation des travailleurs; 12-15 heures de travail par jour; paie horaire en dessous du tarif approprié; le fait d'être enfermé (en plus, caméra de surveillance vidéo); peur de l'employeur; pire forme de travail des enfants. (b) *La traite* – les deux jeunes filles ont moins de 18 ans et sont originaires d'un autre pays: elles se trouvent dans les conditions de Pires Formes de Travail des Enfants. Si elles se trouvent là parce qu'une tierce personne est impliquée et a l'intention de les exploiter (comme c'est fort probable) elles sont également victimes de traite. S'il est possible de prouver aussi la coercition des adultes, alors dans ce cas, on peut également considérer que les quatre femmes roumaines ont subi la traite.
	Question 2: **G:** a) Le gouvernement allemand devrait poursuivre en justice l'employeur jordanien et, suivant son statut, pouvoir choisir de l'expulser. On devrait offrir aux femmes et aux jeunes filles un éventail complet des services de protection et de soutien, et elles ne devraient pas être renvoyées dans leur pays d'origine à moins d'être certain que cela ne représente aucun danger pour elles. (b) Le gouvernement lituanien devrait assigner du personnel consulaire pour garantir la protection et le soutien des jeunes filles une fois qu'elles seront rétablies. Le gouvernement devrait également conduire une enquête sur la situation qui a provoqué la traite des jeunes filles et s'assurer que leur retour se déroule en sécurité. Des services de réadaptation et de réinsertion pour les jeunes filles devraient être mis en place si/quand elles rentreront en Lituanie. Le gouvernement roumain devrait également entreprendre une enquête à propos des circonstances liées au recrutement des travailleurs, pour vérifier si ces derniers ont été contraints ou trompés et peuvent donc être considérés comme victimes de traite. L'enquête devrait se focaliser sur les mécanismes utilisés pour le recrutement, par exemple - est-ce que les agences de recrutement ou les annonces des journaux ont été impliquées? **T:** (c) Le syndicat allemand du secteur vêtement pourraient fournir de l'aide aux victimes et des informations sur l'employeur sans scrupule. Le syndicat pourrait vérifier si d'autres travailleurs sont impliqués dans ce racket. Le syndicat peut aussi saisir cette occasion en traitant ce cas pour promouvoir sa politique contre la traite des enfants. **E:** (d) L'association allemande de fabricants de vêtements devraient vérifier si les sanctions peuvent être appliquées envers l'employeur malhonnête (même s'il est fort improbable qu'il fasse partie d'une de ces associations). L'association peut aussi saisir cette occasion en traitant ce cas pour promouvoir sa politique contre la traite des enfants. **O:** (e) Les ONG qui opèrent localement etc. peuvent coopérer en offrant des services aux enfants et aux femmes.

Exercice 37 — Reconnaître les indices sur le lieu de travail

Réponses

Question 3:

La jeune fille de 16 ans devrait être reconnue par la loi en tant que personne ayant le statut de victime de la traite et ne devrait pas être objet de sanctions ou être objet de poursuites judiciaires, y compris rapatriement. Pour le droit international c'est encore une enfant. Cependant, puisqu'elle est maintenant en âge de travailler, on pourrait se demander si elle aurait pu trouver un travail légal et avoir ainsi la possibilité de rester pour travailler légalement, avec son statut de migrant en règle lui aussi. On devrait également lui offrir l'accès à des cours de formation professionnelle pour lui permettre d'augmenter ses chances d'emploi.

La jeune fille de 14 ans ne peut pas encore travailler légalement et elle devra être renvoyée à l'école ou recevoir des moyens alternatifs qui puissent lui permettre de continuer ses études. On devrait entreprendre également une enquête sur sa situation familiale pour vérifier si elle doit retourner chez elle ou bien si on peut lui trouver des structures d'accueil en Lituanie ou en Allemagne.

Remarques

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 38	L'application de la loi, les droits de l'homme et le contexte du travail
Quand	Après le chapitre 2.5 ou 2.6.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Renforcer la compréhension des Principes et des Directives du HCDH; ■ Stimuler la réflexion sur le rôle de la législation et de l'inspection du travail.
Méthodologie	Cet exercice peut être conduit de façon individuelle, par deux ou bien en petits groupes, et suivi par une séance plénière.
Réponses	Les directives peuvent en effet s'appliquer au contexte du travail en général, à l'exception, probablement, des articles qui se réfèrent au déplacement des victimes et à leur sécurité pendant les investigations (8,9). Une chose que l'on peut faire remarquer c'est que la formation et la coopération pourraient bénéficier de la collaboration des organisations de travailleurs et d'employeurs. Il est également pertinent de noter que de nombreux pays qui ont des processus d'inspection du travail peuvent néanmoins ne pas fournir de financements suffisamment adéquats afin que ces derniers puissent être efficaces autant qu'ils le devraient. L'allocation de ressources pour l'inspection du travail (y compris la formation du personnel et l'assurance d'une disponibilité suffisante du personnel formé) est importante, non seulement pour garantir le travail décent, mais également pour contribuer à l'éradication du travail des enfants et le PFTE, y compris la traite. Il est important que la police et les inspecteurs du travail soient tout à fait au clair sur qui fait quoi et où en ce qui concerne le suivi de l'économie informelle; et aussi en ce qui concerne la façon dont ils peuvent collaborer et se renforcer mutuellement.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 4 - Session 2

Chapitre 2.6: Application de la loi (suite)

Identifier les parcours de recrutement + les équipes de réponse rapide

(15 minutes)

Aucun commentaire particulier. Vous pouvez trouver des exemples d'équipes de veille communautaire et de mécanismes de réponse rapide dans le kit de ressources. Vous pouvez commencer la session en demandant aux participants de dire s'ils ont déjà eu des expériences d'équipes de surveillance locales (parfois appelées «comités de vigilance») ou de réponse rapide.

Assurez-vous que les participants comprennent également que la 'communauté' ne se restreint pas à un groupe de personnes qui vivent dans le même endroit. Le concept est beaucoup plus élargi et s'applique aux personnes qui travaillent dans le même endroit ou étudient ensemble ou bien même qui se rencontrent de temps en temps.

Voici certains des éléments qui permettent d'offrir une définition de communauté: les intérêts communs, le partage des expériences et du savoir-faire, le partage d'objectifs et de moyens pour parvenir à ces derniers etc. Par exemple, les routiers qui ont soumis le rapport à propos d'une possible route de la traite dans l'exercice 18, font partie de la 'communauté des routiers' et leur préoccupation commune et leur formation par rapport à la traite les ont amenés à faire ce rapport. Bien que beaucoup d'initiatives soient organisées au niveau de la communauté, la plupart peuvent être reportées dans la communauté de travail. Il est intéressant d'examiner ce sujet de façon plus approfondie.

Encadrés GTEO

(15 minutes)

Concepts et mots-clés de cette section:

- Mécanismes de «vigilance» au niveau local, équipes de surveillance de la communauté, comités de vigilance
- Communauté = non seulement le lieu où les personnes habitent, mais également leur lieu de travail, d'études, de rencontres etc.
- Procédures de soumission de rapports (comptes-rendus)
- Réponse rapide et équipes de réponse multisectorielles
- Services d'accueil propices aux enfants au sein de la police, et personnel formé

Exercices en classe

(60 minutes)

Exercice 39	Reconnaître la traite des enfants autour de soi
Quand	À la fin du chapitre 2.6.
Durée	40 minutes
Objectifs	■ C'est un moment important de renforcement des leçons apprises jusqu'à présent, et les exercices 39 et 40 peuvent prendre en considération de nombreuses questions.
Méthodologie	Divisez le groupe en quatre, cette fois en évitant la séparation G, T, E, O de façon à avoir des groupes mixtes. Attribuez à chaque groupe une étude de cas. Laissez-leur environ 15 minutes pour lire l'étude de cas et répondre aux questions. Partagez les réponses de chaque groupe en séance plénière (25 minutes) et ouvrez un débat.
Réponses	**Cas 1:** 1. Il n'y a aucun moyen de savoir si le jeune travailleur a été ou est victime de la traite. 2. Nous ne connaissons pas son âge ni sa nationalité, et on ne possède aucun détail au sujet des circonstances de son emploi. Le fait qu'il soit un 'solitaire' peut tout simplement refléter sa personnalité plutôt que signaler sa peur. Le bleu sur son visage pourrait être le résultat d'un match de football! Et peut-être ne répond-il pas parce qu'il est timide. 3. Il n'y a rien à faire dans ce cas, à moins que l'on lui rende visite régulièrement et, qu'avec le temps, on reçoive des indications positives sur la situation du jeune homme. 4. Les facteurs externes qui pourraient être importants concerneraient la relation entre le jeune et les adultes qui l'accompagnent, et la possibilité que le secteur du bâtiment soit un secteur récepteur reconnu dans ce pays. **Cas 2:** 1. Il n'y a aucun moyen de savoir si les enfants ont été ou sont victimes de la traite. 2. Nous ne pouvons pas savoir comment les enfants sont arrivés au marché ni d'où ils viennent. Même s'ils proviennent d'une minorité ethnique externe à la ville, leurs familles auraient pu migrer en ville, ou pourraient être des familles itinérantes (par exemple, des Roms ou des gitans). Peut-être leurs enfants sont-ils utilisés pour mendier ou tout simplement ce sont des enfants qui tentent leur chance! Nous ne connaissons pas la relation entre l'homme robuste et les enfants, et nous ne savons pas pourquoi il a jeté la nourriture par terre. Il pourrait être leur père, gêné par le fait qu'ils aient demandé l'aumône et qu'ils aient reçu de la nourriture. 3. Il n'y a rien à faire dans ce cas, à moins que l'on rende visite régulièrement et, qu'avec le temps, on reçoive des indications positives sur le fait que les enfants ont été victimes de traite ou forcés à mendier (travail des enfants). 4. Le fait que l'homme ne permette pas aux enfants de manger la nourriture, devrait éveiller nos soupçons qu'il exploite les enfants en les envoyant mendier. S'il était leur père, il leur permettrait sûrement de manger. **Cas 3:** 1. Nous ne savons pas si les filles ont été ou sont victimes de la traite. 2. Nous ne savons pas pourquoi les filles ne sont pas en uniforme ni qui sont les adultes. Cela pourrait tout simplement être une famille en vacances. Le fait que la fille soit en train de pleurer pourrait avoir beaucoup de causes différentes, et il en est de même pour la dispute des adultes. 3. On pourrait s'approcher des parents et leur demander si leurs enfants ont besoin d'aide. 4. Le fait que les filles ne soient pas en uniforme les rend 'différentes' et signifie qu'elles 'ressortent de la foule'. **Cas 4:** 1. Nous ne pouvons pas savoir à coup sûr si la fille est une victime de la traite. (Cependant, si elle n'a que 12 ou 13 ans, elle se trouve dans une situation de travail d'enfants et cela constitue en soi un acte illégal dans plusieurs pays).

Exercice 39 — Reconnaître la traite des enfants autour de soi

Réponses

2. Nous ne connaissons pas l'âge réel de la jeune fille, ni sa situation complète, comment elle est arrivée dans cette maison, sa relation avec l'ami de sa sœur et de la famille, ni d'où elle vient. Il pourrait y avoir plusieurs explications raisonnables pour cela, cependant, la situation nécessite une investigation ultérieure.
3. Ce cas nécessite une action, mais sans compromettre la sécurité de la fille. En premier lieu, on pourrait vérifier le plus de détails possibles concernant la jeune fille et sa situation. Suivant le cas - malgré l'amitié et la famille d'accueil - on devrait soumettre un rapport aux autorités et, ceci est crucial, entreprendre les étapes nécessaires pour protéger et déplacer l'enfant.
4. Le fait que la fille ne connaisse même pas la langue semble significatif, ainsi que sa timidité et le fait qu'on vous ait demandé de ne pas intervenir. Puisque les autres enfants sont à l'école, c'est préoccupant que cette enfant n'y aille pas aussi. Quelque chose n'est pas normal.

Remarques

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 40	La création d'une équipe de réponse rapide
Quand	À la fin du chapitre 2.6. On pourrait aussi assigner cet exercice comme devoir à la maison.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ C'est un moment important de renforcement des leçons apprises jusqu'à présent, et les exercices 39 et 40 peuvent toucher plusieurs points.
Méthodologie	Il vaut mieux conduire cet exercice en groupes mixtes ou en couples. Si vous donnez cet exercice à faire à la maison, vous pouvez quand même demander aux participants de travailler en groupes ou par deux.
Réponses	1. Tous les travailleurs se trouvent dans une situation de travail forcé étant donné leurs conditions de travail et de vie et le fait que leur paie éventuelle n'est pas garantie. Tous les six enfants ont probablement été victimes de traite (déplacement avec l'implication d'un tiers + exploitation), cependant, c'est peut-être différent par rapport aux filles, si elles ont 18 ans ou plus et si elles n'ont pas été obligées de se déplacer. 2. Les trafiquants sont l'employeur, l'oncle des garçons (intermédiaire de leur traite), et les deux hommes qui les nourrissent (intermédiaires). 3. Durant les premières 24 heures, les enfants auront besoin de recevoir des conseils légaux concernant toutes les procédures inquisitoires contre les trafiquants, un logement sûr, de faire des examens médicaux et profiter des services de suivi (y compris l'assistance psychologique et, en ce qui concerne les deux filles, des examens pour vérifier qu'elles n'aient pas subi de violence sexuelle), de la nourriture et des biens de première nécessité. Les enfants pourront avoir envie de contacter leurs familles, mais cela doit être évalué, étant donné l'implication possible de l'oncle. Les services ci- mentionnés devront continuer le mois suivant et on devrait faire des contrôles sur le statut de leurs familles pour vérifier si le retour des enfants à la maison est sans danger (et, également, pour vérifier qu'ils/elles ne soient pas exposés au risque de représailles de la part des trafiquants ou des connaissances de ces derniers). A la limite, on pourrait consentir aux enfants une certaine forme de contact avec leurs familles, dans la mesure du possible. Au cours de l'année on devrait contrôler régulièrement le progrès des enfants et évaluer le risque possible d'une récidive. Au cas où il devrait y avoir des procès en cours, on devrait offrir un support légal et psychologique supplémentaire. 4. L'équipe de réponse rapide devrait comprendre: un conseiller juridique (l'idéal ce serait qu'il possède une formation spécifique sur les procédures propices aux enfants), un professionnel/elle de la santé, une personne suffisamment formée pour les accompagner tout au long des processus en cours.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 4 -Session 3

Chapitre 2.7: Assistance aux victimes

Identification des victimes

(5 minutes)

Vu que les participants ont déjà fait plusieurs exercices pendant lesquels ils ont du identifier les éventuelles victimes de la traite, c'est maintenant le moment d'examiner la différence entre 'reconnaître' une victime de la traite et reconnaître le statut juridique de la victime. Il existe des divergences considérables à propos de l'utilisation du terme «victime»; beaucoup d'ONG, agences et enfants/jeunes qui ont eux mêmes subi la traite préfèrent que ce terme ne soit pas employé, en s'exprimant bien fort. En général, ils demandent d'être appelés «rescapés».

Cela passe dans le sens général; cependant, en ce qui concerne la responsabilité des gouvernements de protéger et de subvenir aux besoins des enfants qui ont subi la traite, suite à l'incident de celle-ci, il est nécessaire que le statut de «victime de la traite» soit reconnu juridiquement en tant que crime.

Evaluation des besoins et réponses appropriées

(15 minutes)

Vous pouvez trouver les directives de l'UNICEF dans le kit de ressources et en imprimer certaines parties (ou faire une copie de référence) afin que les participants puissent les examiner de façon plus approfondie.

La nomination d'un tuteur est un pilier central de l'assistance à la victime. Même si on peut faire appel à une équipe multisectorielle pour fournir une gamme de services de soutien (juridiques, psychothérapeutiques, pratiques, etc.), l'enfant a besoin d'avoir une personne qui puisse prendre la responsabilité de garantir que tous ces services soient fonctionnels et adéquats, et à laquelle l'enfant puisse faire confiance.

Gestion du cas et ensemble des services proposés

(15 minutes)

Aucun commentaire particulier. Le kit de ressources contient des informations supplémentaires en ce qui concerne la gestion du cas; vous pouvez jeter un coup d'œil et télécharger des exemples, selon le groupe et les intérêts des participants.

Éviter la double victimisation

(10 minutes)

Les victimes de la traite des enfants devraient être considérées en tant que telles, c'est à dire, être protégées et non punies pour une migration illégale ou pour leur implication dans des infractions pénales suite à la traite.

Encadrés GTEO

(15 minutes)

Vous trouverez davantage de ressources intéressantes au sujet de l'assistance des victimes dans le kit de ressources; si vous souhaitez, pensez à les télécharger ou les imprimer et d'y faire référence, selon la nature du groupe de participants.

Concepts et mots-clés de cette section:

- Le label et le statut de «victime»
- Identifier les victimes de la traite –au sens physique et au sens juridique
- Evaluation des besoins et réponses sur mesure pour ceux qui en ont besoin
- *Les directives de l'UNICEF sur la protection des droits des enfants victimes de traite*
- Nomination d'un tuteur
- ILO-IPEC: *Les normes et lignes directrices respectueuses dans la valorisation et la réintégration des enfants victimes de traite* (document original uniquement disponible en anglais)
- Gestion du cas
- Ensemble de services sur mesure pour les besoins individuels de l'enfant
- Importance d'éviter la double victimisation

Exercises en classe

(30 minutes)

Exercice 41	Gestion des cas: évaluation des besoins
Quand	Cet exercice pourrait être conduit au début de la session et repris ensuite à la fin, comme une sorte de pré-test et post-test. On pourrait aussi l'utiliser à la fin du chapitre 2.7.
Durée	15 minutes
Objectifs	■ Si l'on utilise l'exercice comme pré- et post-session, stimuler les premières idées des participants et ensuite renforcer l'apprentissage des points importants concernant l'assistance aux victimes; ■ Si on l'emploie à la fin de la session, renforcer l'enseignement.
Méthodologie	C'est mieux de conduire cet exercice individuellement pour ensuite mettre en commun les réponses en séance plénière.
Réponses	Il y a beaucoup de questions qu'on pourrait examiner ici mais, au moins, assurez-vous que les premières questions se réfèrent aux noms des enfants, à leur lieu d'origine et à leur âge. Ces questions sont essentielles dans d'autres domaines comme, par exemple, si l'enfant est mineur, si il/elle vient d'un autre lieu (c'est à dire si il/elle a subi la traite) etc. On devrait également poser des questions, à savoir si l'enfant comprend ou pas la langue et si il/elle est prêt à parler. Les autres questions devraient se rapporter aux besoins fondamentaux: Est-ce-que tu as faim/soif? Est-ce-que tu as mal quelque part ou te sens-tu mal? Est-ce-que tu te sens à l'aise? Est-ce-que tu as froid/chaud? C'est essentiel que l'enfant se sente rassuré et à l'aise avant d'être interrogé. Les questions 'essentielles' devraient viser la situation de l'enfant: Où sont ses parents? Comment est-il arrivé ici? Qu'est-ce-que l'enfant a fait? Qui a dit à l'enfant de faire ces choses? Rappelez-vous d'éviter un jargon et utilisez une langue que l'enfant comprenne.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaiter utiliser

Exercice 42	Votre expérience concernant l'assistance aux victimes
Quand	À la fin du chapitre 2.7 ou comme exercice en dehors de la classe avant le début de la session 3.1.
Durée	En classe: 15 minutes
Objectifs	■ Appliquer la leçon concernant l'assistance aux victimes à des exemples spécifiques connus par les participants.
Méthodologie	*En classe:* Choisissez un participant qui a eu une expérience d'assistance aux victimes. Demandez-leur de partager leurs expériences et conduisez une session de questions et réponses en classe. *Hors-classe:* Faites faire l'exercice par écrit. Demandez aux participants de n'écrire pas plus que trois paragraphes de réponse à la question et de se préparer à partager leurs notes en petits groupes au début du chapitre 3.1.
Réponses	–
Remarques	Cet exercice est centré sur les participants et leur offre l'opportunité de partager leurs propres expériences. Prêtez attention au fait que ceux qui n'ont pas travaillé directement à la traite des enfants pourraient choisir un autre domaine (dans ce cas, vous devriez peut-être intervenir afin de reporter leur expérience au contexte de la traite des enfants).

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaiter utiliser

Jour 4 - Session 4

Chapitre 2.8: Assistance aux victimes (suite)

Orientation psychosociale et mesures de soutien

(15 minutes)

Aucun commentaire spécifique. Les outils pédagogiques de l'OIT qui ont été mentionnés sont disponibles dans le kit de ressources; vu qu'ils sont volumineux, vous pouvez, si vous le désirez, demander aux participants de les consulter avant la session.

Statut de résident permanent ou temporaire

(10 minutes)

Ca pourrait être intéressant de demander aux participants de parler de la situation dans leur pays. Par exemple, est-ce-que dans leur pays il y a des «visas passerelles» qui permettent aux victimes de la traite de rester dans le pays pendant que leur cas est ultérieurement évalué (par exemple, est-ce-que ca serait sûr pour eux de rentrer à leur pays)? Est-ce-que ces visas ont une échéance ou y-a-t-il d'autres conditions?

Abris et refuge + Retour et réintégration + Compétences de vie et formation (ou reconversion)/éducation

(10 minutes)

Aucun commentaire spécifique – vous devez simplement «survoler» les différents services qui peuvent être nécessaires.

Campagnes de promotion de l'intégration sociale

(10 minutes)

Celles-ci sont un élément important d'assistance aux victimes parce qu'elles se concentrent sur les communautés réceptrices et sur celles qui s'occupent du rapatriement, sur leur acceptation/compréhension de la victime qui retourne ou qui est à nouveau recueillie parmi elles. Tout cela est particulièrement crucial, en particulier quand les enfants ont été objets de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et commerciale, ESCE (ou qu'on le suppose), puisque de nombreuses communautés sont préoccupées par la présence d'enfants «malades» ou à la moralité douteuse.

Pratiquement, il y a très peu d'exemples de campagnes publiques d'intégration sociale réussies. La plupart d'entre elles se concentrent sur l'impératif moral d'accepter les victimes de la traite sans donner aucune raison du pourquoi, si non en suggérant que cette réponse est la «bonne». Les

campagnes qui ont eu le plus de succès ont dénoncé que la traite des enfants constitue une menace pour tous parce qu'elle permet aux trafiquants et aux exploiteurs de miner l'économie, le développement social et les droits de l'homme en général.

Les campagnes pour la compréhension du statut spécial de ceux qui ont subi la traite à des fins d'exploitation sexuelle devront prendre en compte l'illégalité de la prostitution dans le pays concerné. C'est une question émotive qui, en outre, touche les convictions religieuses et les opinions des hommes et des femmes concernant le comportement sexuel. C'est peut-être intéressant d'évaluer les sensations de la classe à propos de cet argument et, si vous avez le temps, de permettre quelques discussions à ce sujet.

L'intégration économique des enfants secourus

(5 minutes)

C'est un domaine de réadaptation et de soutien qu'on oublie souvent. Le secours et le retour ne se terminent pas quand l'enfant rentre chez lui ou est accueilli dans des structures alternatives de soins. L'enfant qui a subi la traite aura besoin de soutien pour reconstruire sa vie, y compris le fait de se confronter aux facteurs qui ont contribué à sa vulnérabilité au préalable. Il s'agit souvent de facteurs économiques et la nécessité d'y faire face est d'une importance capitale. L'âge de l'enfant est une variable importante ici: on devrait également offrir de l'aide aux enfants qui désirent travailler et qui sont en âge de le faire, et leur offrir aussi la possibilité d'une éducation de base et d'une formation professionnelle si nécessaire. On devrait fournir aux enfants qui sont en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi une éducation de qualité. Les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent jouer un rôle ici, en offrant formation, facilités de placement et suivi/tutelle continue de l'enfant.

Pour conclure c'est nécessaire de faire remarquer l'importance de toutes les actions d'assistance aux victimes, pour assurer la non récidive de la traite des enfants. On devrait focaliser à nouveau l'attention sur la réduction de la vulnérabilité des enfants et sur la nécessité de ne pas rétablir le profil de vulnérabilité qu'ils avaient avant l'accident de la traite.

Concepts et mots-clés de cette section:

- Orientation et traitement psychosocial
- Statut de résident permanent ou temporaire – visas passerelles, accès aux services de soutien et aux services divers y compris l'éducation, et importance du fait que le statut et les services ne soient pas conditionnés par le témoignage des enfants contre leurs trafiquants
- Abris et refuges
- Retour et réintégration
- Compétences de vie et nouvelle formation (ou reconversion)/éducation
- Intégration sociale – promotion par le biais de campagnes ciblées
- (Ré)intégration économique des enfants qui ont subi la traite – services appropriés pour leur âge

Exercices en classe

(40 minutes)

Exercice 43	Bonnes ou mauvaises pratiques?
Quand	À la fin du chapitre 2.8.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Offrir aux participants la chance de réfléchir à l'enfant qui a subi la traite, aux réponses à lui donner et à comment celles-ci peuvent être inappropriées.
Méthodologie	Divisez les participants en deux groupes et demandez à chaque groupe d'examiner un des deux cas d'études. Le groupe devrait prendre en considération l'étude de cas, en discuter pendant 10 minutes et, ensuite, présenter (10 minutes) en séance plénière les réponses respectives et leurs motivations. Alternativement, conduisez l'exercice en séance plénière.
Réponses	**Cas 1:** Evidemment, Carmelita a de bonnes intentions mais elle a donné trop de détails au principal du collège. Tout ce qu'il doit savoir c'est que la fille de 13 ans a subi la traite, qu'elle a été maltraitée et qu'elle a besoin de soutien. C'est préoccupant que le principal du collège ait été informé du fait que la fille a été violée, vu que cette information confidentielle pourrait être utilisée contre elle au cas où elle soit divulguée dans la communauté. **Cas 2:** Evidemment, idéalement Ibrahim ne devrait pas ce déplacer du refuge qui est devenu sa maison (même temporairement) pour aller témoigner (dans ce cas, en effet, ce ne serait pas conseillé qu'il aille au tribunal spécial, même si cela pourrait comporter des avantages, comme par exemple avoir affaire à des juges spécialisés pour enfants; mais beaucoup d'enfants pourraient se trouver dans la même situation qu'Ibrahim). Il devrait également être accompagné par quelqu'un qu'il connaît et en qui il a confiance. En aucun cas il devrait être laissé dans une cellule avec des adultes (ni bien-sûr, tout seul ou avec d'autres enfants, il a besoin d'un hébergement propice aux enfants, et non d'un lieu fermé).
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaiter utiliser

Exercice 44	Quelques questions pour des discussions de groupe
Quand	À la fin du chapitre 2.8.
Durée	20 minutes ou 40 minutes (voir la méthodologie)
Objectifs	■ Tester et consolider les concepts relatifs aux questions de l'assistance aux victimes.
Méthodologie	Conduisez une discussion en séance plénière (20 minutes). En alternative, puisque c'est le dernier exercice du Livre 2, vous pouvez laisser tomber l'exercice 43 et prolonger la discussion pour examiner d'autres domaines traités dans ce livre (40 minutes). Vous pouvez faire cela en simple session de questions et réponses ou bien revenir sur des exercices que vous pensez n'avoir pas été bien compris. Autrement, divisez le groupe en quatre et demandez aux participants de joindre le groupe qui reflète le mieux le domaine qu'ils aimeraient discuter de façon plus approfondie (protection, prévention, application de la loi, assistance aux victimes). Demandez-leur d'examiner les outils et/ou les exercices et de discuter entre eux à propos des sujets qui ne leur semblent pas très clairs. Vous devriez vous déplacer entre les différents groupes pour les écouter et leur fournir des éclaircissements si nécessaire.
Réponses	Q1: Garantir des actions de réponse appropriée aux besoins des enfants. Les filles pourraient avoir des besoins différents de ceux des garçons, et les enfants en âge de travailler ont des besoins différents de ceux des enfants plus jeunes. Q2: D'éventuels handicaps, appartenance religieuse, situation familiale (par exemple, abus, alcoolisme, maladie, mort), traumatismes éventuels. Q3: Pas nécessairement. Tout dépend de la situation familiale et si le retour représente l'intérêt supérieur de l'enfant et ne nuit pas l'enfant. À noter: certaines situations familiales ont contribué à la vulnérabilité de l'enfant à la traite, on doit donc traiter ces situations avant un possible retour. Q4: Les services des institutions spécialisées, les services trouvés dans la communauté, la famille nourricière, ou les groupes d'enfants qui habitent ensemble qui sont sous surveillance. Pour choisir la meilleure option on devrait consulter l'enfant ses intérêts et ses besoins, voir ou il/elle pourra trouver les meilleures opportunités pour un nouveau départ dans la vie. Q5: Les compétences de vie devraient inclure: la conscience de soi, la résolution des problèmes, apprendre à négocier, prendre des décisions, la pensée créative, la pensée critique, la communication efficace, les compétences relationnelles interpersonnelles, la résolution de conflits, l'empathie, faire face aux émotions, gérer le stress, ainsi que la gestion de l'argent, identifier un danger, élever une famille et gérer une maison. Q6: La communauté devrait consentir à l'enfant qui a été victime de recommencer une nouvelle vie, en le soutenant et sans le condamner. Là où l'enfant est d'accord, vous pouvez utiliser son histoire afin d'empêcher que la même chose se répète pour d'autres enfants de la communauté. Q7: Un enfant heureux, qui a des opportunités pour commencer une vie productive et riche, libre d'exploitation du travail et de récidive de la traite.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Livre 3: Questions de processus

(1 journée – 4 sessions de 90 minutes chacune)

Jour 5 - Session 1

Chapitre 3.1: Rassembler le tout

Introduction aux «questions de processus»

(5 minutes)

Le Livre 3 s'occupe de ce que l'on pourrait appeler des «processus de soutien» qui sont à la base des actions de lutte contre la traite des enfants. Certains de ces processus, comme la promotion, pourraient aussi être considérés comme programmes indépendants, mais, essentiellement, ils représentent tous des actions qui renforcent l'efficacité des initiatives de politique générale et d'activités de proximité en général.

C'est important de souligner que ces «questions de processus» constituent une partie vital de l'action efficace de lutte contre la traite des enfants: elles renforcent les résultats, elles contribuent à accroître l'efficacité des actions futures et elles sont importantes pour un usage efficace des ressources.

Vous devriez également continuer à souligner l'importance des PAN et du fait que les processus de support doivent y être intégrés. Le travail des médias, le suivi et l'évaluation, la documentation et la diffusion des leçons ont tous besoin de temps et de ressources. L'erreur principale très courante est de présumer, en quelque sorte, que tout se fera fait dans le contexte normal du travail et ne nécessite pas une programmation, des ressources et du temps spécialement mis à part. Le résultat c'est que trop souvent, on finit par ne rien faire.

Établir un PA(N)

(15 minutes)

Cette session commence avec la reprise du cadre qui rassemble les quatre domaines d'action sur lesquels les participants ont travaillé dans les huit sessions précédentes, les PAN. C'est fondamental de réitérer l'importance d'avoir un «plan» convenu au niveau national (et d'autres niveaux: provincial, subrégional, régional, etc.), quelque soit le titre qu'on lui donne.

Cela vaut la peine de rappeler aux participants le contexte dans lequel ces plans sont développés: ils reflètent le fait que tous les acteurs, à tous niveaux, travaillent essentiellement pour le même but: éradiquer la traite des enfants, sans distinction de rôle.

De la même façon, à l'intérieur du groupe, tous les participants ont le même objectif: développer leurs compétences et connaissances pour pouvoir contribuer, chacun à sa propre manière, à l'éradication de la traite des enfants.

Assurez-vous que les étudiants comprennent ce principe général avant de traiter à nouveau les éléments principaux des PAN, l'analyse des parties prenantes, et la conception et l'action coordonées.

Exercices en classe

(80 minutes)

Exercice 45	Commencer à établir un PAN
Quand	Immédiatement après la reprise des PAN, c'est à dire vers le début du chapitre 3.1.
Durée	80 minutes
Objectifs	■ Appliquer les différents éléments appris concernant la protection, la prévention, l'application de la loi et l'assistance aux victimes dans le contexte de la planification coordonnée (dans ce cas, des PAN).
Méthodologie	Divisez les participants en groupes G, T, E, O, et assignez une section du tableau à chaque groupe. Chaque groupe devrait compléter sa section respective du tableau avec des feuilles volantes et, quand ils ont terminé, les feuilles devraient être affichées ensemble pour former un seul PAN. Examinez les réponses en séance plénière, en vous assurant de favoriser l'interaction entre les différents groupes. Les participants pourraient également travailler individuellement à cet exercice.
Réponses	***Protection au sens large:*** Il y a dans ce cas plusieurs réponses possibles. Elles devraient comprendre les législations et les politiques de protection des enfants, les politiques et les actions pour réduire la vulnérabilité, les interventions concernant la famille (par exemple, les stratégies de survie, sources de revenus, gagne-pain), les actions ciblées pour accroître le statut économique des familles et des communautés, les initiatives pour l'emploi, les campagnes de sensibilisation et d'éducation, etc. ***Prévention:*** Les réponses devraient concerner les cadres juridiques, l'enregistrement et le suivi des agences d'emploi et de la migration, la promotion du travail décent, l'éradication de la mauvaise demande, la promotion de la migration sans danger, les initiatives axées sur la responsabilité sociale des entreprises. ***Application de la loi:*** Les réponses devraient concerner l'identification des trafiquants et de la traite, l'efficacité de la police, les poursuites en justice et les sanctions, la supervision de l'application des conventions du travail, le compte-rendu, l'identification de modèles de recrutement, la vigilance de la part du peuple, la réponse rapide. ***Assistance aux victimes:*** Cela devrait inclure l'identification des victimes, l'évaluation de leurs besoins, la gestion des cas, les paquets de services, éviter la double victimisation, les équipes et les services multidisciplinaires (juridiques, médicaux, psychothérapeutiques, les besoins essentiels, les logements, etc.), le retour et la réintégration, les compétences de vie, (une nouvelle) formation/éducation, l'intégration sociale et économique.
Remarques	Les réponses seront différentes selon les secteurs G, T, E, O. Quand un groupe a donné ses suggestions, demandez aux autres trois groupes s'ils ont des propositions ultérieures à faire et, le cas échéant, montrez comment différents types d'acteurs peuvent avoir différents types d'approche, et qu'elles sont toutes valables et complémentaires. Assurez-vous que le sujet de la source (lieu d'origine) et de la destination (lieu de destination) soit traité si nécessaire. Remarquez que, où cela est nécessaire, on doit considérer les questions transfrontalières.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 46	Choisir un calendrier approprié
Quand	Exercice facultatif qui, si le temps le permet, doit suivre l'exercice 45.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Susciter des considérations plus détaillées sur la mise en œuvre du cadre d'un PAN, ou équivalent.
Méthodologie	Le travail peut continuer en groupes G, T, E, O comme dans l'exercice 45, ou bien, on peut travailler sur les questions en séance plénière.
Réponses	Les domaines à traiter dépendront des réponses données dans l'exercice 45. C'est important d'insister sur la nécessité d'établir des actions intégrées entre elles, plutôt qu'isolées, et sur le fait qu'on doit avoir retenu les concepts avant de passer à la phase suivante. Soulignez que la durée de l'action (même si en réalité, elle est souvent imposée par le calendrier des comptes-rendus, ainsi que par des contraintes imposées par les bailleurs de fonds) devrait idéalement être décidée à partir des progrès et du niveau de réalisation qui peut être démontré. Jusqu'à présent on n'a pas suffisamment considéré comment les actions prises en examen sont financées. Il est fondamental de tenir compte des diverses sources de financement (budgets nationaux, locaux etc., organismes philanthropiques, sources bilatérales et multilatérales, actions d'autofinancement etc.).
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 5 - Session 2

Chapitre 3.2: Mobilisation, médias, dialogue social et implication des enfants et des jeunes

Appropriation et mobilisation

(5 minutes)

C'est une bonne idée de récapituler l'importance des PAN et de voir comment, avec les projets d'appui aux programmes assortis de délai (PAD) et autres plans «cadres», ils représentent un outil essentiel pour tous les acteurs engagés dans la lutte contre la traite. Malgré cela, ce chapitre analyse les individus et les groupes qui ne sont pas engagés dans la mise en œuvre des PAN, mais qui peuvent être mobilisés pour jouer un rôle par rapport à la réussite des objectifs généraux des PAN.

Insistez sur l'importance d'impliquer les enfants et les jeunes, les familles et les communautés dans tous les plans et les actions qui les concernent. Soulignez non seulement l'importance de leur droit à être consultés et à participer au processus, mais, également, les résultats pratiques et l'impact de ceci sur la durabilité. Mettez aussi l'accent sur la façon dont l'appropriation peut être intégrée dans les différentes phases du travail contre la traite.

Sensibilisation + Recherche et connaissances en tant que vecteurs du changement (5 minutes)

(5 minutes)

Ce sont des «outils» qui peuvent être utilisés pour influencer et impliquer les personnes à différents niveaux. Ils nécessitent également de compétences pratiques, et l'exercice 47 est conçu pour donner aux participants l'occasion de comprendre cela et de tester leurs propres compétences à ce stade. Concernant le chapitre qui traite des phases de la planification des mesures de sensibilisation, aidez les étudiants en leur donnant des exemples, ou bien demandez-leur d'en donner et renforcez/orientez leurs réponses dans la bonne direction:

Discussion à propos des phases de la planification de la sensibilisation:

- 1) D'abord, vous devez savoir qui vous voulez influencer («qui»); assurez-vous que les groupes cibles soient bien définis et ne soient pas vagues (par exemple, une réponse commune sera la «population», mais est-ce cela la cible ou ne doit-on pas considérer un secteur particulier du public tel que «les personnes qui craignent que les travailleurs migrants leur volent le travail»? Cela crée une différence pour tout le plan).
- 2) C'est important d'être clair sur ce qu'ils seront portés à faire («quoi»); introduisez cette notion de changement du comportement parce que, en fin de compte, c'est le but de la sensibilisation. Le «quoi» peut aller du fait d'allouer des ressources majeures (cible = responsables des finances au gouvernement) jusqu'au fait de ne pas accepter les enfants qui n'ont pas encore l'âge de travailler (cas d'employeurs «limite»).
- 3) Ils ont peut-être besoin d'indications pour savoir quelle est la meilleure façon de faire cela («comment»); dans l'exemple ci-dessus, par exemple, les employeurs qui n'ont pas

nécessairement envie d'embaucher des travailleurs mineurs, devraient recevoir de l'aide pour trouver une alternative et pour y réussir).

- 4) Il peut y avoir un moment optimal pour agir («quand»); le timing est un concept important à inclure. Les exemples typiques d'éléments essentiels du timing comprennent les stades cruciaux pendant lesquels on peut encore avoir de l'influence lors de la préparation d'un avant-projet de loi en passant par les stades de discussion et d'adoption; ou, bien sur, les échéances pour la remise de demandes de financement ou pour les contributions aux politiques.

Dans la section sur la recherche pour le changement, soulignez la différence principale entre les recherches qui ont comme seul but l'étude/la documentation d'un phénomène et celles qui visent à obtenir un changement. La recherche pour le changement devrait viser spécifiquement ce que l'on voudrait changer, qui est responsable pour agir, et, si possible, comment et quand agir.

Travailler avec les médias

(5 minutes)

Les points les plus importants à mettre en évidence sont:

- Les médias sont un intermédiaire entre le message et le groupe cible; généralement, ils ne sont pas une «cible finale» en eux-mêmes;
- L'indépendance éditoriale est un pilier du débat démocratique et les médias ne devraient pas être considérés en tant que 'prestataires de services' qui peuvent être manipulés pour passer des messages à la demande d'autrui. En general, traiter les médias comme professionels, ainsi qu'être une source fiable d'information et demontrer la volonté d'apprendre les règles qui gèrent leur travail est une approche très appréciée par les journalistes et permettra une meilleure coopération;
- Les médias ne comprennent pas seulement télévision, radio et journaux, mais ils peuvent, selon le contexte, comprendre également: la performance (théâtre de rue, chansons, sketches), les formes traditionnelles de partage d'informations, telles que les tableaux d'affichage, et les médias sur internet.

Lignes directrices sur le traitement des enfants par les médias

(potentiellement + 5 minutes)

Il existe des lignes directrices négociées concernant le traitement médiatique des enfants et les ONG. La Fédération internationale des journalistes (FIJ), qui a négocié les lignes directrices adoptées par les professionnels du monde entier, est la plus grande association de professionnels des médias (le siège se trouve à Bruxelles et c'est essentiellement un «syndicat» de journalistes du monde entier). Vous pouvez imprimer les lignes directrices du FIJ (du kit de ressources) et les utiliser comme polycopies.

Note: Si vous avez le temps, vous pouvez aussi discuter des lignes directrices en classe parce qu'elles représentent une combinaison intéressante en ce qui concerne les droits des enfants et le respect des frontières professionnelles des médias. (À noter que les lignes directrices de la FJI sont également disponibles en anglais et espagnol sur le site: **www.csecworldcongress.org**. Suivez le lien de 'Yokohama' à 'Media').

Concepts et mots-clés de ce chapitre:

- Passer en revue le PAN, concertation pour les mesures et la planification, autres cadres
- Processus de consultation pour rassembler les plans à différents niveaux, et s'assurer que tous les plans soient spécifiquement propices aux enfants
- Questions de processus, l'important n'est pas seulement ce que l'ont fait, mais aussi la manière de le faire
- Collectivité critique, développer l'appropriation et la mobilisation des gens et autres ressources
- Sensibilisation et l'utiliser afin de faire contribuer d'autres personnes
- Utiliser la recherche et les connaissances acquises pour engendrer le changement
- Développer une relation efficace et respectueuse avec les médias
- Développer une stratégie médiatique qui respecte la compétence des médias, protège les droits des enfants et puisse contribuer positivement aux efforts anti-traite
- Traitement médiatique des enfants, utiliser les lignes directrices de la FJI afin de protéger les enfants et créer les bases pour une coopération avec les médias

Exercices en classe

(20 minutes)

Exercice 47 — Planifier des mesures de sensibilisation

Quand	À la fin du chapitre 3.1.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Cet exercice est conçu pour encourager les participants à réfléchir sur les concepts acquis dans le contexte de leur propre travail.
Méthodologie	Organisez les participants en petits groupes, de la même région ou du même pays, ou bien en groupes multidisciplinaires de personnes travaillant dans le même domaine (par exemple, assistance aux victimes). Les groupes comprendront les G, T, E, O et tous devront travailler sur les réponses. Examiner les réponses en séance plénière, demandant aux participants G de faire des commentaires sur les réponses G, les participants T sur T etc.
Réponses	**G** QUI — Parents, leaders de communautés, personnes qui peuvent influencer les décisions de la famille (par exemple, médecins, membres du personnel soignant). COMMENT — Réunions de parents/enseignants, assemblées de communautés, promotion à travers les crèches (enfants/mères) etc. QUAND — Opportunités multiples à partir de la période prénatale en avant (par exemple, cours pour femmes enceintes). MESSAGE — Débats économiques (enfants capables de mieux gagner leur vie), débats sur le développement social (amélioration du pays). **T** QUI — Ministères du Travail, de la Justice, des Enfants et de la Jeunesse. Secondaire: les médias et les lobbyistes. COMMENT — Lobbying individuel et collectif, rencontres avec des gouvernements, informations de presse. QUAND — Aux moments stratégiques de la vie politique, par exemple, quand les politiciens se préparent pour les élections. MESSAGE — Informations spécifiques sur les points faibles et moyens de les rectifier. **E** QUI — Employeurs du secteur informel. COMMENT — Visites sur les lieux de travail informel, lobbying individuel, approcher les individus qui ont de l'influence etc. QUAND — À tout moment. MESSAGE — Avantages de l'enregistrement, avantages des coûts-bénéfices, conditions juridiques. **O** QUI — Ministères du Travail, de la Migration, des Enfants et des Jeunes; syndicats locaux et internationaux. COMMENT — Grâce aux autorités locales travaillant avec les communautés de migrants: campagnes de sensibilisation, paquet de prestations qui encouragent etc. QUAND — À tout moment. MESSAGE — Avantages de l'adhésion de jeunes travailleurs migrants, impact sur l'économie clandestine/entreprises non affiliées, accès potentiel aux fonds gouvernementaux pour les programmes de migration.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 48	Aider les médias à comprendre les véritables problèmes
Quand	À n'importe quel moment après le chapitre 3.1. Peut être assigné comme exercice hors classe.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Le but de l'exercice n'est pas seulement d'être une tâche agréable concernant les médias mais aussi de réviser certains concepts et situations au sujet de la traite.
Méthodologie	Les participants devraient travailler à cet exercice individuellement. Les résultats devraient être lus à haute voix en séance plénière et discutés.
Réponses	Les éléments importants qui devraient être soulevés devraient se baser sur des faits réels et non sur des suppositions.
Remarques	C'est particulièrement important de faire une distinction claire entre la migration à des fin de travail et la traite; on devrait mettre l'accent sur le fait que les travailleurs migrants sont une ressource de grande valeur pour le pays Soso et que si l'on ferme les voies de migration ou si on accepte de tolérer un mauvais traitement des travailleurs migrants, alors cela crée des occasions pour les trafiquants. On devrait souligner les spécificités par rapport aux enfants.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Dialogue social, établir des partenariats + Formation/renforcement des capacités

(10 minutes)

Le contenu de ce chapitre est simple et directe. Il sera peut-être utile d'insister sur le fait que les partenaires sociaux sont les interlocuteurs clés pour traiter des droits fondamentaux dans le cadre du travail (y compris le droit de ne pas être objet de la traite des enfants). Vous pourrez aussi choisir de souligner l'importance des «quatre C» essentiels à l'établissement du partenariat et du dialogue: consultation, coordination, communication et collaboration.

C'est important de ne pas considérer la formation (parfois appelée renforcement des capacités) seulement comme un moyen pour mettre à jour les compétences et les savoirs, mais aussi comme un élément important de l'établissement d'un partenariat.

Rappelez-vous de mentionner la formation des formateurs, puisque c'est un multiplicateur utile et un élément d'intégration et de viabilité.

Exercice 49	Dialogue social et l'établissement de partenariats
Quand	À la fin du chapitre 3.2.
Durée	30 minutes (ou passer 30 minutes sur la participation des enfants)
Objectifs	■ Pour souligner la valeur du dialogue social et pour que les participants reconnaissent l'importance de l'inclusion du monde du travail dans la lutte contre la traite des enfants, et en particulier, la reconnaissance du rôle que peuvent y jouer les partenaires sociaux.
Méthodologie	Dans la mesure du possible il est recommandé de conduire l'exercice en groupes mixtes G, T, E, O, de façon que tous peuvent beneficier de la perspective des membres de différente origines.
Réponses	***Réponse éventuelle 1:*** ■ Les organisations de travailleurs sont des organisations composées de membres – elles auraient davantage de membres et auraient ainsi plus de poigne si les travailleurs migrants et les victimes de l'exploitation de la main-d'œuvre pouvaient y adhérer; ■ L'éradication de la traite des enfants et de l'exploitation du travail contribuerait à la réalisation du travail décent des travailleurs. ***Réponse éventuelle 2:*** ■ Les exploiteurs réduisent les profits des employeurs «corrects» et réduisent leur potentiel de mener des échanges commerciaux selon les principes de la Responsabilité sociale des entreprises/commerce éthique. La lutte contre ceci est dans l'intérêt des bons employeurs; ■ Une activité commerciale éthiquement saine avec une Responsabilité sociale des entreprises envers la traite des enfants accroît l'intérêt pour le produit/service, ainsi que le potentiel d'exportation; ■ Des chaînes de l'offre toujours plus complexes exposent les entreprises au risque accru d'être accusées de contribuer à la traite des enfants. ***Réponse éventuelle 3:*** ■ Le tripartisme est une arme clé pour faire face aux manques en ce qui concerne le travail décent et/ou les marchés du travail qui fonctionnent mal (y inclus l'existence de la traite des enfants); ■ Les partenaires sociaux sont les interlocuteurs clés pour faire face aux droits fondamentaux au travail dans n'importe quel situation de travail dans le marché du travail (formel et informel); ■ Les partenaires sociaux offrent assistance et information à beaucoup de lieux de travail, ainsi qu'à beaucoup de travailleurs; ■ Ces différents groupements d'organisations ont des avantages comparatifs différents qui peuvent se révéler un atout s'ils travaillent ensemble; ■ Une telle alliance à large spectre faciliterait la quête de solutions intégrales.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Les enfants et les jeunes, partenaires actifs

(10 minutes)

On doit traiter en profondeur la participation des enfants parce que cela est souvent traité de façon superficielle. Vous aurez peut être besoin de convaincre certains participants que cela en vaut la peine – que le principe le plus important à faire passer est que la participation est un droit.

Les exercices concernant la participation des enfants visent en particulier à faire participer les enfants au processus de consultation; cependant, ils illustrent aussi certains principes fondamentaux (la transparence, l'honnêteté, la responsabilité, l'opportunité, la protection des enfants) qui sont également importants quand les enfants participent d'une autre manière, par exemple à la recherche ou à l'action indirecte. Vous pouvez insister sur ces concepts quand vous faites les exercices. Soulignez combien il est facile que la participation des enfants devienne symbolique et que l'une des manières pour éviter cela c'est de consulter les enfants eux-mêmes à propos de comment, et si, ils aimeraient participer.

Assurez-vous de parler du concept de «consentement informé» - poussez les participants à s'interroger pourquoi les enfants devraient participer et, en même temps, sur la nécessité de les guider (ainsi que souvent leurs accompagnateurs) afin de les protéger.

Concepts et mots-clés de ce chapitre:

- Dialogue social
- Les «quatre C», consultation, coordination, communication, collaboration
- Etablir les partenariats
- Formation et renforcement des capacités - un élément important du partenariat
- Faire participer les enfants et les jeunes en tant que partenaires actifs - en tenant compte de leur âge et de leurs capacités, leur genre, contexte culturel, religieux, et traditionnel, degré d'alphabétisation, handicaps et accès etc. - ne considérez pas les enfants comme un seul groupe homogène
- S'assurer de la sécurité des enfants quand ils participent
- Standards minimum pour la participation des enfants: approche éthique (transparence, honnêteté, responsabilité); environnement propice aux enfants; égalité des opportunités; sécurité et protection
- L'échelle de participation de Hart, des «règles de l'adulte» aux «enfant leader» en huit étapes

Exercices en classe

(30 minutes)

Exercice 50 — Protection des enfants et des jeunes gens lors de leur participation

Quand

À la fin du chapitre 3.2.

Durée

20 minutes (ou bien passer 30 minutes sur le dialogue social)

Objectifs

- Considérer les protocoles et leurs motivations relativement à la participation et la protection des enfants et des jeunes.

Méthodologie

Ce devoir se structure en deux parties. D'abord, on demande aux participants de lire les Standards minimum pour la participation des enfants (on peut trouver la version originale sur **www.crin.org**) et, ensuite, de répondre aux questions (qui comprennent les deux exercices différents - vous pouvez faire tous les deux ou choisir d'en faire un seul, selon le temps disponible).

Réponses

Les «principes de participation» auxquels chacunes de ces normes se rapportent, sont illustrées dans la colonne de droite suivante:

NORMES MINIMALES POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS

NORMES	
Avant la consultation	
1. Faire un budget réaliste qui comprenne tous les coûts éventuels de la participation des enfants.	
2. Produire, traduire et partager avec les enfants les informations du contexte propice aux enfants.	
3. Développer une politique et une stratégie de protection pour la consultation; tous les délégués de moins de 18 ans, les délégués adultes et les adultes qui soutiennent la participation des enfants doivent être informés de cette politique.	
4. Fournir aux délégués potentiels de moins de 18 ans toutes les informations de référence concernant leur participation au processus de consultation.	
5. Utiliser une procédure transparente et juste pour sélectionner les délégués de moins de 18 ans lors des consultations nationales ou régionales.	
6. Développer des systèmes pour garantir que les délégués de moins de 18 ans ne soient pas victimes d'une discrimination dans le processus de sélection à cause de leur âge, sexe, capacités, langue, origine sociale, classe sociale, origine ethnique, situation géographique etc.	
7. Les délégués potentiels de moins de 18 ans doivent avoir du temps pour décider de leur participation. Etablir des procédures pour garantir que les délégués de moins de 18 ans puissent ou non donner leur consentement en ayant reçu toutes les informations du cas.	
8. Tous les délégués de moins de 18 ans sont accompagnés durant la consultation par un adulte qui aura la responsabilité de leur sécurité et de leur bien-être.	
9. Afin d'utiliser chacune des informations fournies par un délégué de moins de 18 ans, un consentement de sa part doit être obtenu et les informations jugées confidentielles doivent être protégées en permanence.	

Exercice 50 — Protection des enfants et des jeunes gens lors de leur participation

Réponses

10. Une procédure de plainte officielle (gérée par le Point Focal de Protection de l'Enfance) est créée afin de permettre aux délégués de moins de 18 ans de déposer une plainte confidentielle concernant tout problème relatif à leur implication dans les consultations. Des informations relatives à la procédure de plainte devraient être produites sous un format facile d'accès pour les enfants, traduites et distribuées à tous les délégués.

11. Les rôles et responsabilités de tous ceux qui sont impliqués dans les consultations (les enfants et les adultes) sont clairement présentés et (doivent être) compris. Les institutions focales nationales, les gardiens et les délégués de moins de 18 ans reçoivent des instructions sur leurs rôles spécifiques.

12. Tous les délégués de moins de 18 ans doivent être pleinement assurés (assurance médicale et de voyage) pendant leur participation aux consultations régionales (pendant le voyage aller-retour vers et depuis le lieu de consultations et pendant leur séjour dans la ville/le pays) et devraient être sous la responsabilité de leurs institutions focale nationale ou de l'organisation qui accueille les consultations.

13. Les délégués de moins de 18 ans sont informés et connaissent bien le problème de la violence à l'égard d'enfants dans leur pays et devraient être envoyés par leurs pairs au niveau national.

14. Tous les délégués adultes reçoivent des instructions de sensibilisation lors des consultations sur la façon de travailler avec des enfants de moins de 18 ans.

15. Le lieu des consultations doit être accessible aux délégués de moins de 18 ans souffrant d'un handicap.

16. Un atelier préparatoire pour les délégués de moins de 18 ans est organisé immédiatement avant les consultations afin de préparer les délégués de moins de 18 ans aux consultations.

17. Les facilitateurs ont l'habitude de travailler efficacement et en toute confiance avec des délégués de moins de 18 ans et sont en mesure de créer un environnement non-discriminatoire et inclusif.

Pendant la consultation

18. Une personne est chargée des questions de protection de l'enfance lors de toutes les consultations.

19. Les délégués de moins de 18 ans ont les mêmes opportunités que les délégués adultes de faire des déclarations, des exposés et de faire entendre leurs opinions lors des consultations. Ces contributions sont reflétées dans tous les documents résultants des consultations.

20. Les délégués de moins de 18 ans ont droit à des services d'interprétation pendant les consultations et la traduction de tous les documents nécessaires pendant les débats est assurée. Les accompagnateurs assurent la traduction pour les délégués de moins de 18 ans en dehors des séances de consultations (pendant leur voyage, avant et après les consultations et lors des excursions).

21. Les activités des médias doivent respecter un code d'éthique. Les enfants qui s'adressent aux médias sont informés et préparés. Une personne est chargée de coordonner les travaux avec les médias et d'accompagner les enfants chaque fois que des journalistes sont présents et en particulier quand les enfants sont interviewés.

Exercice 50 — Protection des enfants et des jeunes gens lors de leur participation

Réponses

22. Aucune photographie, vidéo ou image numérique des moins de 18 ans ne peut être prise ou publiée sans le consentement en connaissance de cause de cette personne.

23. Il ne devrait pas être possible de remonter le fil des informations jusqu'à des enfants précis ou à un groupe précis d'enfants.

24. Tous les délégués (adultes et enfants de moins de 18 ans) ont la même opportunité d'évaluer leur mode de participation aux consultations (dans le cadre des activités programmées).

Après la consultation

25. Les délégués de moins de 18 ans ont la possibilité de donner des 'retours d'informations' et d'utiliser leur expérience de participation aux consultations ultérieurement avec leurs pairs, ou dans le cadre de projets auxquels ils sont liés et avec les communautés ou organisations locales.

26. Les délégués de moins de 18 ans sont inclus dans les listes de distribution de tous les documents de suivi des consultations.

27. Les institutions focales nationales apportent un soutien aux délégués de moins de 18 ans afin qu'ils puissent participer aux activités de suivi après les consultations.

Remarques

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 51	Protection des enfants et des jeunes gens lors de leur participation (exercice supplémentaire)
Quand	Après avoir complété l'exercice 49.
Durée	30 minutes
Objectifs	■ Susciter une considération plus intense des principes de participation.
Méthodologie	Discussion en séance plénière.
Réponses	a) Le principe à mettre en évidence est le respect. La plupart des autres figurent dans la liste. b) Certains participants pourront s'interroger par rapport à la valeur d'un milieu «propice aux enfants» - suggestion par exemple, de peindre la chambre avec des couleurs vives et chaleureuses! Vous pouvez examiner ce que cela signifie réellement, par exemple, ne pas organiser des activités tard le soir, quand les enfants devraient déjà être au lit, ou ne pas planifier une réunion pendant un dîner d'adultes, où l'on sert de l'alcool. c) Vous avez ici la possibilité de tenir compte aussi du chapitre précédent qui traite de l'établissement de partenariats et du dialogue sociale - la plus grande partie des principes pris en compte ici devraient s'appliquer aussi aux adultes participants aux réunions et aux consultations et sont essentiels pour la promotion de l'inclusion.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 52	L'échelle de participation de Hart
Quand	À la fin du chapitre 3.2.
Durée	30 minutes: 10 minutes pour l'explication + 20 minutes pour l'activité
Objectifs	■ Adopter une approche différente par rapport à la participation des enfants et les principes concernés, cette fois également en fonction des rôle des adultes.
Méthodologie	*Avant du travail en classe:* Ecrivez les huit éléments sur des cartes. Faites faire plusieurs séries. *En classe:* Organisez les participants en petits groupes et donnez à chaque groupe une série de cartes. Demandez-leur de discuter des concepts proposés sur les cartes et de considérer s'ils les mettraient en ordre différent et si il y a des «anneaux» qui manquent. Autrement, en séance plénière, distribuez une série de huit cartes à huit volontaires; demandez-leur de les montrer à tous et demandez à la classe de mettre les huit volontaires dans un ordre, du moins participatif au plus participatif.
Réponses	–
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 5 - Session 3

Chapitre 3.3: Suivi et évaluation

Suivi, évaluation et méthodes de participation

(20 minutes)

Le suivi et l'évaluation (S&E) et les processus et concepts y relatifs sont essentiels. Il est important d'insister sur le fait que le S&E n'est pas un jugement porté sur les mesures en tant que telles - et n'est certainement pas un jugement concernant les personnes - mais que cela signifie de réfléchir, apprendre et avancer.

Le kit de ressources contient de nombreux outils à ce sujet que vous pouvez examiner afin de compléter les informations du livre.

Cela vaut la peine de consacrer un peu de temps au sujet des indicateurs et des «proxie» (variable, indicateur de substitution) et de proposer aux participants d'imaginer certains d'entre eux. Examinez s'ils sont «smart» (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels) et surtout s'ils sont significatifs!

Vous pouvez faire faire les exercices 53 – 55 avant d'examiner l'évaluation et le S&E participatifs.

Un sujet qui peut être complètement nouveau est le concept de S&E participatif. Le kit de ressources comprend un grand nombre de conseils (concernant le «comment faire») qui ont été développés à partir de la mise en œuvre des processus de S&E de l'OIT-IPEC que vous pouvez utiliser comme référence.

Concepts et mots-clés de ce chapitre:

- Suivi – évaluer (mesurer, vérifier) la progression de l'action
- Evaluation – mesurer les résultats de l'action
- Le S&E est l'un des éléments les plus importants de tous les PAN et autres plans
- Etudes rétrospectives de suivi pour mesurer l'impact sur les enfants et les familles
- Indicateurs et indicateurs «proxy» (variable/indicateur de substitution)
- Efficacité, pertinence, validité du plan (conception), relation de cause à effet, effets (répercussions) inattendus, stratégies alternatives, durabilité
- S&E participatifs

Exercices en classe

(70 minutes)

Exercice 53 — Indicateurs pour une initiative de proximité

Quand	Comme «mise à point» au milieu de la section, avant de commencer la section du S&E participatif.
Durée	50 minutes
Objectifs	■ Offrir aux participants l'opportunité de vérifier leurs connaissances et compétences au sujet des indicateurs.
Méthodologie	Demandez aux participants de travailler individuellement ou en petits groupes et de remplir leur cadre logique partiel avec trois indicateurs, ce qui permettra une vérification des résultats pour chacun des objectifs notés.
Réponses	Il y a plusieurs possibilités, dont vous trouverez certaines dans la liste ci-dessous:

Objectif immédiat	**Indicateurs**
40 familles vulnérables dans le village X auront protégé leurs enfants de la traite grâce aux revenus accrus des familles.	Nombre de familles du village X qui ont participées à l'initiative de création de revenus (seulement un indicateur partiel - l'indicateur suivant doit également être démontré); Nombre de familles vulnérables dont le statut financier a été amélioré au moins de 20 pour cent.
Réduction de la probabilité que 40 enfants quittent l'école pour le travail.	Nombre d'enfants en danger en âge de travailler qui ont trouvé du travail décent dans la communauté; Nombre d'enfants qui se sont inscrits à l'école ou sont en train de la fréquenter («proxy», indicateur de substitution); Nombre d'abandons scolaires dans le groupe cible par des enfants qui ont repris l'école («proxy», indicateur de substitution).
Augmentation de la perspective d'emploi de 25 adolescents au chômage dans le village X.	Nombre d'adolescents au chômage qui ont complété une formation professionnelle dans des compétences définies; Nombre de jeunes au chômage qui ont trouvé un travail décent dans la communauté.

Remarques	Examinez les trois éléments que les participants doivent prendre en considération, et assurez-vous que les étudiants les aient compris avant de continuer.

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 54 — Indicateurs pour une initiative d'élaboration de politique générale

Quand

Comme pour l'exercice 53.

Durée

50 minutes

Objectifs

- Offrir aux participants l'opportunité de vérifier s'ils ont bien compris les indicateurs relatifs aux politiques et vérifier leur capacité à formuler ces derniers.

Méthodologie

Diviser les participants en groupes G, T, E, O. Demandez-leur de développer au moins deux indicateurs pour les objectifs inclus dans la liste spécifique de chaque groupe.

Discuter les réponses en séance plénière.

Réponses

	Objectif immédiat	*Indicateurs*
G	Mise en place d'une politique efficace de prévention de la traite des enfants dans des domaines pertinents de politiques (tels que l'éducation, la migration, ou l'emploi).	Nombre de documents politiques qui mentionnent la traite des enfants; Budget alloué pour combattre la traite des enfants.
T **E**	Décideurs politiques et sociétés conscients des risques concernant l'immigration irrégulière et la dimension de l'exploitation du travail des enfants dans la traite des enfants, et mobilisés pour l'action dans les lieux de source (lieu d'origine) et de destination.	Nombre d'initiatives de lutte contre la traite des enfants conduites par les organisations d'employeurs et de travailleurs à la source (lieu d'origine); Nombre d'initiatives de lutte contre la traite des enfants conduites par les organisations d'employeurs et de travailleurs au lieu de destination; Nombre de mécanismes de contrôle et organismes de surveillance créés dans les communautés contre la traite des enfants.
O	Décideurs politiques prennent en considération le point de vue des enfants lors du l'élaboration d'un plan d'action national pour la lutte contre la traite des enfants.	Nombre de fois où les PAN se réfèrent aux documents/opinions produits par les enfants; Nombre de décideurs politiques qui font des visites sur le terrain pour être exposés aux groupes cibles; Nombre d'articles dans les médias qui traitent des visites des décideurs politiques aux groupes cibles; Nombre de citations de décideurs politiques dans les médias qui font preuve de compréhension des perspectives des enfants.

Remarques

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 55	Discussion sur les indicateurs
Quand	Après avoir complété l'exercice 53 et 54.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Insister sur les indicateurs afin de s'assurer que les participants aient bien compris.
Méthodologie	Quand les participants ont terminé l'exercice 53 et/ou 54, passez immédiatement à l'exercice 55 qui en est la suite et qui comprend une discussion en séance plénière au sujet des indicateurs indiqués. Vous pouvez écrire les mots «spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels» quelque part de visible, de façon à les comparer avec toutes les propositions des participants. Ne faites pas travailler les participants seulement sur leurs propres propositions mais donnez-leur la possibilité de prendre connaissance des réponses des autres (vous évitez ainsi le risque qu'ils restent silencieux si durant la discussion la validité de leurs propositions est mise en doute). Demandez-leur d'échanger leurs notes avec les personnes assises devant eux. Les personnes assises au premier rang donne leur copie aux personnes du dernier rang. Donnez-leur quelques minutes pour lire ce que leur collègue a écrit, et se faire une idée de sa proposition, ensuite la discussion peut commencer.
Réponses	–
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Jour 5 - Session 4

Chapitre 3.4: Apprendre et partager les enseignements

(5 minutes)

On oublie souvent de documenter et partager les concepts appris. Cela n'est pas bien. Ces «stades finaux» concernant les actions anti-traite sont fondamentaux pour s'assurer d'avoir appris à mieux faire, avec, bien-sûr, le but final de l'éradication de la traite des enfants. Le manuel de formation commence en rappelant que «Bien que l'objectif de toutes les actions soit de protéger les enfants de la traite, aider les enfants victimes et s'acheminer vers l'éradication de cette pire forme du travail des enfants, toutes les actions devraient également être conçues afin d'améliorer les actions à l'avenir.»

Identifier les bonnes pratiques et les points faibles

(10 minutes)

Quand on considère le concept de «bonne pratique», c'est important de souligner que la bonne pratique doit être démontrée. Trop souvent le label de «bonne pratique» est donné à toute action terminée à temps et dans les paramètres du budget prévu, qu'elle soit effectivement de grande valeur pour les enfants ou pas et qu'elle ait vraiment réduit la traite des enfants ou pas. Insistez sur les critères de détermination de la bonne pratique, énumérés dans le manuel de formation.

Documenter les leçons apprises

(5 minutes)

De la même manière, pour apprendre les leçons et les documenter il faut se demander comment cela a été fait, et ce que l'on a appris. Les suggestions du livre à ce propos ne sont pas exhaustives, et vous pourriez les développer ultérieurement. Vous trouverez plus d'informations dans le kit de ressources et dans les outils fournis dans ce dernier.

Concevoir une stratégie de diffusion

(10 minutes)

C'est particulièrement important d'insister sur le fait que la diffusion n'est pas une action mais une stratégie qui doit être mise en place au niveau de la planification. Parce que la diffusion est mise en œuvre à la fin d'une activité (initiative), très souvent celle ci est faite en vitesse, sans budget suffisant et se réduit à une action du genre «publication sous enveloppe, timbre, envoi». Mais, finalement, la diffusion est un élément clé pour apprendre et doit être planifié au début d'une action (et ensuite être régulièrement révisé, au fur et à mesure que l'action évolue).

Reproduire (Reporter) les bonnes pratiques à une plus grande échelle

(5 minutes)

Quand vous prenez en considération le concept de reporter à une grande échelle, insistez sur le fait que cela devrait être pris en compte seulement quand une action particulière (ou l'élément d'une action) a été évaluée de façon approfondie et jugée comme digne d'être reproduite. Soulignez également l'importance d'adapter les actions reproduites au contexte particulier dans lequel elles doivent être réintroduites, puisque ce qui fonctionne dans un contexte ne marche pas nécessairement de la même manière dans un autre. Traduire, évidemment, ne signifie pas adapter.

Concepts et mots-clés de ce chapitre:

- Importance des leçons apprises
- Identifier les bonnes pratiques: efficaces, efficients, réceptives aux besoins et bénéfiques pour le groupe cible, novatrices et créatives, qui peuvent êtres répliquées ou adaptées, durables, contribuant au changement
- Reconnaître et apprendre des points faibles
- Documenter les leçons dans la perspective de contribuer au travail des autres
- Concevoir une stratégie de diffusion: pour qui? Pourquoi? Sous quelle forme? Comment partager?
- Reproduire les bonnes pratiques et les porter à une plus grande échelle

Exercices en classe

(55 minutes)

Exercice 56	Tirer les leçons apprises d'une expérience récente et identifier les bonnes pratiques
Quand	À la fin du chapitre 3.4.
Durée	35 minutes
Objectifs	■ Le but de cet exercice est de terminer sur une note positive, en conduisant les participants vers l'identification d'éléments de réussite d'un travail dans lequel ils ont été engagés en demandant qu'ils expliquent ces éléments au reste du groupe.
Méthodologie	Les participants devraient tout d'abord travailler individuellement (10 minutes) et ensuite, durant les 10 minutes suivantes, vous pouvez les faire travailler en petits groupes afin qu'ils aient la possibilité de présenter leur «bonne pratique», ou bien faites-les travailler en séance plénière.
Réponses	–
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Exercice 57	Elaborer une stratégie de diffusion
Quand	Facultatif, selon le temps disponible à la fin du chapitre 3.4.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Stimuler les participants à penser de quelle manière on peut tirer une leçon d'une action et préparer celle-ci pour la diffusion.
Méthodologie	En petits groupes, les participants prennent en considération les idées conçues dans l'exercice 56. Par rapport à chaque idée, ils décident des éléments principaux d'une stratégie de diffusion afin de partager les leçons et les bonnes pratiques avec les personnes qui peuvent les utiliser.
Réponses	La dernière question est importante, il est fondamental que les participants se rendent compte qu'une diffusion efficace a besoin de temps et de ressources allouées. C'est une opportunité pour insister à nouveau sur l'importance des PAN et sur la question de l'intégration de mesures de processus à l'intérieur de ceux-ci.
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

Résumé et questions et réponses

Exercice 58	Exercice de récapitulation: Votre plan d'action personnel et votre liste de souhaits
Quand	À la fin du dernier chapitre.
Durée	20 minutes
Objectifs	■ Pour terminer le cours sur une note personnelle et donner l'occasion aux participants de quitter le cours avec leur plan personnel d'action.
Méthodologie	*Avant le travail en classe:* Préparer trois cartes pour chaque participant; chaque carte devrait avoir une des trois lignes de la grille. Vous devriez laisser un espace pour que les participants puissent écrire leur nom (afin que vous sachiez à qui appartiennent les cartes). Autrement, photocopiez le formulaire pour tous. *En classe:* Distribuez une série de cartes à chaque participant et demandez-leur de les remplir. Les participants devraient fixer les cartes avec une punaise sur un panneau d'affichage (ou autre endroit convenable) et, en faisant cela, lire ce qu'ils ont écrit. Autrement, formez des petits groupes et faites-les discuter à propos du formulaire photocopié avant qu'ils fassent leur liste et qu'ils présentent leur point de vue.
Réponses	–
Remarques	

DÉVELOPPEMENT
Partagez toute expérience liée à la mise en pratique de cet exercice.

EXERCICES PRATIQUES
Matériel de classe que vous souhaitez utiliser

MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL, SEXUELLE OU AUTRES FORMES

Livre 1 Comprendre ce qu'est la traite des enfants

Livre 2 Action politique et de sensibilisation contre la traite des enfants

Livre 3 Questions de processus

Livre d'exercices

Guide à l'usage des Facilitateurs (cd-rom)

Bureau international du Travail
Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
4, route des Morillons
Ch-1211 Genève 22
Suisse

www.ilo.org/ipec

UNICEF
3, UN Plaza
New York, NY 10017
USA

www.unicef.org

Global Initiative to Fight Human Trafficking (UN.GIFT)
United Nations Office on Drugs and Crime
Vienna International Centre
Wagrammer Strasse, 5
A 1400 Vienna
Austria

www.ungift.org

Photo: © Mikkel Ostergaard/Panos Pictures